

L'opinion du Times de Londres sur la situation internationale, transmis au jour le jour au Canada par service spécial exclusif.

Londres, 28. — Le Times publie, aujourd'hui, des avertissements d'hommes influents du Royaume-Uni à l'effet qu'il faut se garder de la dangereuse illusion que tout ce qui reste à faire à la Grande-Bretagne c'est de tenir jusqu'à ce que l'assistance matérielle des Etats-Unis atteignent de fantastiques proportions.

Le fait que l'on entretienne généralement cette illusion en Angleterre, écrit un correspondant du Times, est dû en grande partie à l'ignorance où l'on est de ce qu'est au juste la constitution américaine et aux prédictions inconstamment optimistes des hommes publics et des commentateurs de journaux britanniques.

Les chefs de l'opinion anglaise continuent de parler et d'écrire comme si tous les désirs du président Roosevelt étaient accomplis avec transport par une nation enthousiaste. On fait des efforts ridicules pour expliquer l'attitude du Congrès et sa politique d'obstruction, quand, en vérité, le président Roosevelt doit affronter l'opposition la plus vigoureuse et la plus déterminée d'un groupe très nombreux et très important de la communauté américaine.

De plus, pour le moment, la Grande-Bretagne n'obtient pas des Etats-Unis une aide que même avec la plus folle imagination on pourrait décrire comme écrasante. Et rien ne garantit que cette aide avec laquelle elle serait certaine d'écraser l'Allemagne "viendra cette année, l'an prochain ou à une date encore indéterminée."

Les correspondants du Times expliquent que tout cela ne signifie pas que l'on critique ce que les Etats-Unis ont fait. "Ce qu'il y a d'étonnant, disent-ils, ce n'est pas que nous ayons obtenu si peu d'aide de notre soeur démocratique mais que nous en ayons tant obtenu."

Le représentant du Times à Stockholm rapporte que les Allemands n'ont pas encore réussi à forcer le passage du Dnieper et que l'on n'est pas encore certain qu'ils aient, comme ils le prétendent, capturé la grande centrale soviétique de l'acier qu'est la ville de Dniepropetrovsk. On ne s'attend pas, cependant, que les Russes défendent cette ville, une fois que le reste des armées du maréchal Budyenny auront atteint la rive orientale du fleuve immense.

L'ennemi a lancé un énergique offensive contre le port estonien de Tallinn. Des troupes soviétiques nombreuses et bien armées y sont, cependant, massées et on rapporte que des navires de guerre de la flotte rouge participent à la bataille. Entre l'Ukraine et Leningrad, la situation semble rester ce qu'elle était. Malgré la furie de leur lutte, les Allemands ont dû ralentir leur poussée en direction de Leningrad et les Russes assurent que plus de cent avions ennemis ont été détruits dans la seule région de Leningrad depuis dimanche.

Rien ne bouge, militairement parlant, autour de l'ancien port finlandais d'Hanko. Les Finlandais disent avoir pris Viborg mais cela est encore loin d'être confirmé.

En fait, la troisième offensive du haut commandement allemand semble partout perdre de sa force, et s'il continue de pleuvoir dans le nord, les moyens de communications de l'adversaire deviendront de plus en plus précaires. A Moscou, on est convaincu que la prophétie que le maréchal Voroshilov a faite que...

Les 8 points de l'entente de paix en Perse

Le Canada MONTREAL, VENDREDI 29 AOUT 1941

TRENTE-NEUVIEME ANNEE — No 124 PRIX : TROIS SOUS

Montréal acclame le duc de Kent

La foule l'ovationne au square Dominion Termes alliés généreux à la Perse

Son Altesse a dû faire une apparition au balcon de l'hôtel Windsor — La réception à l'hôtel de ville

Des foules enthousiastes, postées à plusieurs points du parcours qu'a suivi le duc de Kent, ont chaleureusement accueilli hier soir, le frère de Sa Majesté le roi.

Après avoir été présenté au commodore de l'Air G. V. Walsh, commandant de la région d'entraînement no 3, à Son Honneur le maire Adhémar Raymond et à tous les officiers présents, le duc a quitté St-Hubert aussitôt.

Le distingué visiteur a fait très rapidement le trajet de l'aéroport à son hôtel en passant par l'hôtel de ville, car il n'était que 8 h. 15 quand M. J.-Aldéric Raymond, président de l'hôtel Windsor, lui a souhaité la bienvenue.

Une foule plus nombreuse qu'à l'hôtel de ville l'attendait à cet endroit. Les personnes qui se trouvaient là, et qu'un cordon d'agents de police suffisait à peine à contenir, ont eu l'avantage de le voir arriver dans une auto découverte, tandis qu'il s'était rendu jusqu'à l'hôtel de ville dans une limousine fermée arborant un minuscule étendard aux couleurs royales.

Partout, aux abords de l'hôtel Windsor et dans la grande salle du rez-de-chaussée, une foule pressée se mit à applaudir frénétiquement le duc aussitôt qu'il arriva.

La foule s'est ensuite massée en face de l'hôtel, dans le parc du carré Dominion et dans la rue Windsor, pour attendre que le duc se montre au balcon central.

Cette attente a duré presque trois quarts d'heure, et pendant ce temps, la foule, composée de plus d'un millier de personnes criait à intervalles: "Nous voulons voir le duc". Après avoir chanté plusieurs chansons de guerre comme: "Beer Barrel Polka", "Britannia Rules the Waves" et "It's a Long Way", tous ces gens ont entonné en choeur l'hymne national: "O! Canada!"

Quand le duc s'est montré au balcon de l'hôtel, vers les 9 heures, il a été acclamé et salué de longs applaudissements.

A l'aéroport A son arrivée à l'aéroport de Saint-Hubert, le duc de Kent portait l'uniforme de commodore de l'Air de l'aviation britannique.

Un groupe nombreux d'officiers des trois armes, ainsi que le maire de Montréal, étaient rendus sur le terrain d'aviation depuis plus d'une heure quand les trois avions arrivant de London, Ontario, et transportant le duc et sa suite, ont touché le sol.



Malgré les fatigues du voyage, le duc de Kent arborait un sourire en descendant du gros avion Lockheed qui l'a transporté de London, Ont., à l'aéroport de St-Hubert. (Photo CANADA)

Message personnel de Konoyé à Roosevelt

Il serait question d'entamer des négociations pour régler les différends d'ordre majeur qui séparent Tokio et Washington — Conférences en perspective

Washington, 28. (P.A.) — Un message du prince Konoyé au président Roosevelt a ouvert aujourd'hui la voie aux négociations entre les 2 pays, desquelles dépend la question de la paix ou de la guerre dans le Pacifique.

Arrestations nombreuses à la suite de l'attentat

Pierre Laval a des chances de s'en tirer. Marcel Déat est dans un état grave. Trois communistes guillotins

Versailles, 28. (P.A.) — Le journal parisien "Aujourd'hui" rapporte que 7 personnes ont été blessées par les 5 balles tirées par Paul Colette, soit 2 hommes non identifiés et une femme en plus des victimes connues.

La presse parisienne accuse la Grande-Bretagne d'avoir provoqué cette attaque. Le "Petit Parisien" va jusqu'à écrire que "ce crime porte la marque anglo-judo-soviétique... La liquidation des serviteurs de notre pays a toujours été dans la tradition britannique. Et l'on sait que les Soviets ne reculent devant aucun crime."

L'entente comporterait 8 points — Le combat a cessé

Le nouveau premier ministre persan, Ali Furanchi déclare que son pays veut entretenir de bonnes relations avec ses voisins — Les 8 points de l'entente de paix

New-York, 28. (P.A.) — Le représentant de la N.B.C. en Turquie a déclaré ce soir, au cours d'une émission d'Ankara, que les représentants britanniques, russes et perses concluent actuellement une entente de paix en 8 points.

Il a déclaré "qu'une source diplomatique entièrement sûre" avait ainsi décrit ces termes: 1.—Les forces militaires russo-britanniques occuperaient tous les points stratégiques vitaux en Perse, à l'exception de la capitale Téhéran.

Les Russes ont évacué Dniepropetrovsk et détruit son barrage

Les Allemands prétendent que leurs troupes ont atteint un point situé à moins de 32 milles de Leningrad. Les armées du maréchal Budyenny sont sauvées

Moscou, vendredi, 29. (P.A.) — Les Russes ont annoncé, ce matin, qu'ils avaient détruit le barrage de Dniepropetrovsk et que leurs troupes avaient évacué cette dernière ville. Ils se sont empressés d'ajouter, cependant, que ces deux opérations ont permis au maréchal Budyenny de sauver la majorité de ses armées que les Allemands menaçaient d'encercler et qui sont maintenant solidement retranchées sur la rive orientale du Dnieper.

Berlin ferait des demandes à la Turquie

Pour obtenir l'usage des eaux territoriales turques de la mer Noire

Istanbul, 27. P.C. — Dans le milieu de l'axe à Istanbul, il est question que l'Allemagne fasse des demandes à la Turquie et ces propos semblent destinés à accélérer le mouvement de la guerre des nerfs qui fait rage dans ce pays encerclé par la guerre.

Il se peut, en effet, que l'Allemagne demande bientôt à la Turquie l'usage de ses eaux territoriales de la mer Noire, mande-ton dans les milieux de l'axe, et l'on ajoute que l'Allemagne donnerait "assurance" qu'elle n'entretient pas d'autres desseins en Turquie.

On dit qu'Hitler aurait déjà averti le gouvernement d'Ankara qu'il pourrait bientôt avoir besoin des eaux territoriales turques de la mer Noire et aurait donné l'assurance qu'il ne demanderait rien de plus.

Le duc à l'hôtel Windsor

Les photos des membres de sa famille décorent sa suite particulière

Le duc de Kent n'a pas voulu dîner dans sa suite, hier soir, à l'hôtel Windsor. Il a préféré manger dans la grande salle et se faire servir les plats qui étaient énumérés sur le menu régulier de cet établissement.

Parmi les invités personnels du duc, on remarquait, à sa table particulière: son aide-de-camp, le capitaine de groupe sir Louis Greig, de l'aviation britannique; le maréchal de l'Air sir Frederick Bowhill, chef du service transatlantique de l'aviation britannique, et le commodore de l'Air G. V. Walsh, commandant de la région d'entraînement No 3.

A la deuxième table, on remarquait: le commandant d'aile L. E. Wray, de l'aviation canadienne; le commandant d'aile H. M. Groves; le lieutenant de section F. J. Ferguson, de l'aviation anglaise, pilote personnel du duc.

Le capitaine de groupe A. L. Morfee et le lieutenant de section Morris, aide-de-camp du commodore Walsh se trouvaient parmi les personnes invitées au dîner.

M. J.-Aldéric Raymond, président de l'hôtel Windsor, a eu la délicate pensée de faire installer dans la chambre du duc de Kent des photos de tous les membres de sa famille, du roi et de la reine, ainsi que du prince et de la princesse de Norvège, cousins du duc.

A la demande de M. Raymond, le roi visiteur a signé le Livre d'Or de l'hôtel où sont déjà inscrits plusieurs noms célèbres. Le 2 septembre 1929, le duc de Kent avait accompagné son frère, le prince de Galles, aujourd'hui duc de Windsor, à un banquet qui avait réuni environ 1,600 personnes, à l'hôtel Windsor.

Tout indique que les prisonniers de guerre reçoivent les colis

Ottawa, 28. (P.C.) — Le major C. A. Scott, commissaire de la Croix-Rouge outre-mer, est arrivé ici aujourd'hui. Il a dit que tout indiquait que les prisonniers de guerre avaient reçu les colis qu'on leur avait envoyés depuis novembre.

Les autorités militaires et civiles avec le duc de Kent



De nombreux officiers supérieurs des trois armes ont été présentés au duc de Kent, dès son arrivée à l'aéroport de St-Hubert. On remarque, sur cette photo, de gauche à droite: le brigadier-général E. de B. Panet, commandant du district militaire no 4; le commodore de l'Air G. V. Walsh, commandant de la région d'entraînement no 3; Son Altesse Royale le duc de Kent, en uniforme de commodore de l'Air, et Son Honneur le maire, M. Adhémar Raymond. (Photo CANADA)

Bulletin météorologique. Temps probable aujourd'hui: Beau; température ou stationnaire ou quelque peu plus chaude.

PRIX : TROIS SOUS

troupes aussitôt que les conditions le permettront. 4.—La Perse toucherait des indemnités pour les pertes de vies et les dommages à la propriété encourus au cours des hostilités.

5.—La Perse conserverait la contrôle de police sur la nation. 6.—La Perse garantirait de collaborer entièrement avec la Grande-Bretagne et la Russie sur tous les problèmes de transport.

7.—On envisagerait une aide substantielle à la Perse. 8.—Tous les Allemands seraient remis aux mains des troupes d'occupation.

Le communiqué que le bureau soviétique de l'information a publié, ce matin, déclare: "Au cours de la journée du 28 août, nos troupes ont livré bataille à l'ennemi sur toute l'étendue du front."

M. King inaugure une route

Construite par des ingénieurs de l'armée canadienne et susceptible "de sauver 1,000 vies en une nuit"

Angleterre, 28. (P.C.) — M. Mackenzie King a procédé aujourd'hui à l'inauguration officielle d'une route mesurant 1 mille 1-4, construite par des ingénieurs de l'armée canadienne et susceptible de "sauver 1,000 vies en une nuit".

TABLE Editorial 2 Prop. féminine - Fauilleton 4 Spectacles - Radio 6 Chronique ouvrière 7 Chronique judiciaire 8 Sport 10, 11 Finance 12, 14

FAITES VOTRE DEVOIR: ENROLEZ-VOUS!

Le Canada

Journal du matin — Fondé en 1903

Membre de la Canadian Press, Membre de l'Adm. Bureau of Circulation, Membre de la Canadian Daily Newspaper Association

Le Canada est publié par la Compagnie de Publication du Canada, Limitée, au numéro 55, rue Saint-Jacques à Montréal

Table with subscription rates: PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL, Par la poste, Canada (au-delà de Montréal et Québec), États-Unis et Empire Britannique, Union Postale, Librairie à domicile.

Rédacteur en chef: Eustache Letellier de Saint-Just, VENDREDI, 29 AOUT 1941

L'exemple de l'Australie démocratique

La presse tory n'a cessé, depuis les dernières élections, de reprocher au parti libéral de gouverner le pays, suivant la volonté populaire. Ce serait, paraît-il, une faute contre le véritable patriotisme, pour un gouvernement qui ne représente qu'un parti, de garder le pouvoir en temps de guerre...

Voyons donc un peu ce qui se passe aujourd'hui en Australie. L'Australie n'est pas une nation que nos torys puissent accuser de tiédeur à l'égard de la guerre et de l'aide à la Grande-Bretagne et précisément à cause de cela, l'exemple de saine démocratie parlementaire qu'elle donne aujourd'hui est instructif pour nous.

M. Menzies, qui dirigeait le gouvernement australien depuis avril 1939, vient de démissionner comme premier-ministre. Tout indique, cependant, que sa démission, qui lui a été imposée par ses collègues du cabinet, à cause de son impopularité embarrassante pour le gouvernement, n'est pas le dénouement de la crise politique qui n'a fait que s'aggraver depuis les élections de septembre 1940.

M. Menzies, qui dirigeait le gouvernement australien depuis avril 1939, vient de démissionner comme premier-ministre. Tout indique, cependant, que sa démission, qui lui a été imposée par ses collègues du cabinet, à cause de son impopularité embarrassante pour le gouvernement, n'est pas le dénouement de la crise politique qui n'a fait que s'aggraver depuis les élections de septembre 1940.

Cette stabilité, M. Fadden ne pourra la réaliser sans la bonne volonté de M. Curtin. Or, ce dernier, dans sa réponse négative à l'invitation que lui faisait M. Menzies de participer à un gouvernement d'union, dit expressément qu'il croit l'opinion populaire favorable à la formation d'un gouvernement travailliste. Cela ne semble guère indiquer, de la part de M. Curtin et de ses partisans, une disposition à prêter leur concours au nouveau premier-ministre.

Donc l'Australie, bien qu'elle soit en guerre, "fait de la politique." On ne saurait dire que l'opposition travailliste est muée par le désir de nuire à l'effort de guerre australien, car M. Curtin a appuyé toutes les mesures relatives à la mobilisation des forces australiennes et à la participation industrielle de la nation à la guerre. Il n'y a donc, dans tout cela, que le jeu normal du régime démocratique. Fort de la confiance dont il jouit auprès du peuple, un parti politique réclame le privilège de diriger la nation. Nous ne saurions concevoir rien de plus sain chez un peuple qui se bat — et combien vaillamment — pour la démocratie. Il est heureux que ce soit de l'Australie, dont la loyauté à la couronne britannique et l'ardeur au combat ne font pas de doute, que vienne cette leçon à l'adresse des torys canadiens qui se scandalisent de voir à Ottawa un gouvernement libéral dûment élu garder le pouvoir.

Nous voulons nous garder de prendre parti, dans la crise politique de l'Australie, pour l'un ou l'autre groupe qui se disputent le pouvoir. Ce que nous avons voulu faire ressortir, c'est le caractère tout à fait normal des événements qui s'y déroulent.

L'inexplicable capitulation

"A Bordeaux, le ministre Laval a fait d'immenses ravages en disant: 'Ce n'est pas en quittant la France qu'on peut la sauver.' Mais ce qui était vrai pour des chefs de famille ou des gens âgés, était monstrueux à l'égard des hommes d'Etat et des gens en état de porter les armes. 'C'est à nous de porter les armes.' C'est en les brisant. — Le professeur René Cassin, secrétaire permanent du Conseil de Défense de l'Empire français, à la radio de Londres, 24 juin 1941.

Difficile collaboration

L'astuce nazie atteint son but; après avoir vaincu les Français sur les champs de bataille, il fallait obtenir qu'ils se détruisent entre eux. Il semble qu'ils sont en train d'accomplir cet exploit. Depuis deux ou trois semaines, une suite d'attentats dressent les uns contre les autres les Français qui n'acceptent pas la défaite et l'humiliation de la servitude et ceux qui de bon ou de mauvais cœur consentent à collaborer avec l'armée d'occupation. Le plus récent témoignage de la guerre civile latente, c'est l'agression dont ont été victimes deux "collaborateurs" notoires, Pierre Laval et Marcel Déat.

C'est à Versailles, à l'occasion d'une démonstration militaire motivée par le prochain départ pour le front de la légion française de volontaires pour combattre le bolchévisme, qu'une jeune femme qui porte un nom de consonance bien française, Paul Collette, venu de sa province normande, a tiré cinq coups de feu qui ont blessé gravement quatre personnes. Geste d'un extrémiste, sans aucun doute, geste parfaitement condamnable, quelque soit le sentiment qu'on entretienne sur les victimes. L'usage de la violence est toujours un grand mal en soi, et elle attire de plus de terribles représailles. C'est la loi de la jungle. Dans la France vaincue, démolie, incertaine, de 1941, il semble bien que l'anarchisme devienne un épisode temporaire, dont on souhaite la fin prochaine.

Ces divisions servent admirablement la cause allemande. Les nazis y puiseront des justifications pour intervenir plus brutalement encore dans l'administration de la France. Alléguant un état d'urgence et la menace de la désagrégation nationale, ils s'immisceront dans tous les domaines, placeront leurs hommes aux endroits stratégiques, détiendront les leviers de commande et essaieront d'obtenir le résultat rêvé: effacer la France de la carte de l'Europe.

Qu'il soit communiste ou gaulliste, le jeune agresseur a posé un précédent qui peut avoir des suites. Nous reverrons peut-être les jours tragiques de la Commune. Maurras intitulait un de ses livres: Quand les Français ne s'aimaient pas. Ce titre est toujours d'actualité. Il révèle la profondeur de certaines oppositions et le péril des situations désespérées pour un peuple, le plus intelligent de la terre, certes, mais à peu près incapable de se gouverner.

Laval et Déat pourront toutefois se dire qu'il existe une justice, si rigoureuse qu'elle soit. Leur soumission servit à l'ennemi, leur absence de scrupules, leur souci de se ménager de hauts postes dans un pays asservi, leur méconnaissance du sentiment national, tout cela criaient vengeance. On rapporte qu'il y a peu de jours, dans son domaine de Chateldon, Laval se vantait encore qu'il eût réussi, s'il avait eu ses coudees franches, à obtenir des concessions sans limites. Il se peut, mais à quel prix! Dans un élan de rage, un jeune Français vient de lui signifier ce que ses compatriotes ne pardonnent jamais: le lâchage.

Les combats en Ukraine

Depuis quelques jours, les communiqués sont plus discrets sur ce qui se passe en Ukraine, qui demeure toujours l'objectif principal d'Hitler dans sa campagne de Russie. La situation reste extrêmement critique dans ce secteur et les dernières dépêches ne laissent aucun doute sur la détermination du haut commandement allemand de venir à bout, avant l'hiver qui commencera dès la fin de septembre, de la résistance acharnée des troupes soviétiques commandées par le maréchal Budenny. Odessa est assiégée, Kiev est menacée, le Dniéper a été franchi. Voilà les faits dans leur brutale réalité. Les Russes ont toutefois réussi à traverser le Dniéper et à se replier sur le Don sans être bousculés ou anéantis. Ce n'est nullement la débâcle qu'escomptaient les nazis. Même s'ils ont perdu une grande partie de leur matériel, les combattants russes reculent néanmoins en bon ordre et demeurent encore au nombre de 500,000 pour poursuivre la lutte.

L'importance de la bataille qui se livre présentement, c'est que les Allemands convoitent le bassin du Donetz, affluent du Don, où se trouvent les plus riches ressources minières et industrielles de l'Ukraine. On estime en effet que c'est dans cette région que l'U.R.S.S. obtient cinquante pour cent de sa production totale de fer et d'acier. A Khar'kov, il y a trois immenses usines qui travaillent jour et nuit à la fabrication des tanks. Néanmoins, même si ces endroits stratégiques tombent aux mains des Allemands, les Russes possèdent suffisamment de matières premières et d'usines aux alentours de Moscou et de Leningrad, ainsi qu'à l'Est, hors de portée de l'ennemi, pour pouvoir maintenir longtemps la résistance. De plus, l'aide américaine commencera sous peu à alléger l'énorme responsabilité de l'industrie soviétique.

On laisse déjà entendre que le chancelier Hitler aurait demandé à la Turquie l'autorisation, quitte à passer outre à son refus, d'utiliser les eaux territoriales turques. Il est difficile de prévoir que le gouvernement d'Ankara ne se rendra pas à ce désir. C'est ainsi que Hitler essaierait de prendre à revers la flotte russe de la mer Noire, qui ravira

taille présentement la population civile et les militaires aux environs d'Odessa, et de pénétrer en Transcaucasie, riche en carburant.

D'après ces divers faits, il est évident que le gros de l'effort nazi se porte sur l'Ukraine, à la conquête du blé et du pétrole. D'ici peu de jours, nous saurons si les corps d'armée sous le commandement de Budenny peuvent immobiliser l'agresseur. S'ils n'y réussissent pas, ce sera pour la Russie une défaite douloureuse, mais en aucune façon définitive. Hitler s'enfoncera dans les steppes; il s'éloignera sans cesse du point de départ, ses lignes s'étendent à perte de vue. La corde tendue finit par passer.

Choses du temps

La guerre atteint vingt-cinq nations

Il n'y a plus à douter que la guerre actuelle soit mondiale. Chaque mois un nouveau pays est entraîné dans l'irrésistible remous. La neutralité demeure un bel idéal, de jour en jour plus chimérique. La facilité et la rapidité des communications, l'interdépendance économique des nations, l'exportation des idéologies politiques, tout a contribué à repétiser la terre et à jeter les hommes les uns contre les autres. Les inventions qui eussent dû servir à élever notre niveau de vie et à nous libérer progressivement des servitudes de la matière travaillent au contraire à la destruction de l'espèce. Belle civilisation, vraiment!

Un chroniqueur a fait l'inventaire des pays qui présentent sous victimes directes ou indirectes de la guerre. Le total est impressionnant: 25, tandis qu'il atteignait un maximum de 28 durant le conflit de 1914-1918. Ce sont: la Grande-Bretagne et le Commonwealth britannique, la Belgique, la Bulgarie, la Chine, le Danemark, l'Esthonie, la Finlande, la France à laquelle il faut ajouter l'Indo-Chine, l'A.E.F., la Syrie et le Liban, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Iraq, l'Italie et comprise la Lybie, la Somalie italienne, l'Ethiopie et l'Erythrée, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mandchoukouo, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, la Roumanie, la Russie et la Yougoslavie. Il serait plus précis de calculer 29 pays au lieu de 25, puisque les membres du Commonwealth britannique, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Afrique-du-Sud ont déclaré la guerre de leur plein gré, indépendamment de la Grande-Bretagne.

Il n'est pas fait mention, dans cette liste, de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche, parce qu'elles n'ont pas perdu leur indépendance par les armes, ni de l'Islande, qui ignore encore les constataions armées et demeure présentement sous le protectorat d'un pays neutre, les Etats-Unis. D'autre part, l'Egypte, malgré sa neutralité, fait partie de cette énumération, parce qu'elle est le théâtre d'opérations militaires.

Ces indications n'auront pas une valeur documentaire permanente. Le monde est à la merci du moindre incident et de toutes les convoitises déchaînées. Il n'y a donc plus un seul peuple qui vive dans la paix, même s'il en reste encore quelques-uns qui ne soient pas en guerre.

La Suisse et nous

La Suisse a 650 ans. Cet anniversaire a été célébré de façon grandiose dans le pays de Guillaume Tell et aussi dans les colonies suisses à l'étranger. De Bâle à Lugano, de Zurich à Genève, partout on a allumé des feux du 1er août en souvenir du serment du Grutli; partout aussi, on a remercié la Providence d'avoir préservé le pays une fois de plus des horreurs de la guerre.

Le 1er août de chaque année est fête avec beaucoup d'éclat; celui de cette année a revêtu une ampleur beaucoup plus marquée. Les fêtes s'ouvrent ordinairement par des messes en plein air et des cérémonies religieuses et militaires, parfois communes aux deux religions. Puis des sermons, des discours patriotiques, des défilés militaires: en un mot, tout ce qui sert à raviver la foi en la patrie et à tremper la volonté de la défendre. Elles se continuent, l'après-midi et la soirée, par de grandes parades aux flambeaux. Toute la population y participe sous la direction de l'instituteur dans les petites villes et les villages, sous celle du maire dans les plus grandes villes. Ce sont les enfants des écoles qui battent la marche; viennent ensuite les associations locales: sociétés de tir, sociétés de chant et de gymnastique, sociétés de football, Jeunesses catholiques, choeurs d'église, etc. Au cours du défilé, l'instituteur, qui est censé représenter la patrie, ne manque jamais de prononcer le discours patriotique d'usage. Voici en substance ce qu'il a dû rappeler à ses auditeurs:

"Le 1er août 1291, trois hommes se réunissaient sur le mont Grutli: un d'Uri, un d'Unterwald (forêt d'en-bas) et un de Schwytz (ville qui a donné son nom à la Suisse); ils brisaient les chaînes qui les liaient aux Habsbourg d'Autriche et formaient entre eux une alliance perpétuelle, scellée par l'historique serment de Grutli. La Confédération suisse était constituée: l'union de trois petits cantons: Uri, Schwytz et Unterwald, lui a donné naissance.

"En même temps, les trois signataires du pacte créaient et adoptaient la devise de cette cité oisive: 'Un pour un, un pour tous.' Dans la simplicité de cette cérémonie et le caractère religieux de ce serment de fidélité, se reflète le secret de la permanence du pacte. "Une fois scellée, cette alliance s'est étendue à d'autres cantons: Glaris, Zug et Berne, d'abord, qui, l'un après l'autre, ont sollicité leur entrée dans la Confédération. Les années s'écoulaient, de nouveaux membres venaient se greffer sur la Confédération, tels les enfants dans une grande famille. Ces nouvelles adhésions n'étaient ni le fruit ni de conquête, ni de contrainte; elles étaient libres, tandis que leur acceptation se faisait par voie de referendum populaire. Il est même arrivé, comme nous le verrons plus loin, qu'un pays, le Grand Duché de Liechtenstein, sollicitant son entrée dans la Confédération suisse, ait été refusé par le referendum populaire. Il faut donc avoir certaines qualités pour appartenir à la démocratie suisse."

"Quelle belle origine et quelles saines traditions! Mais aussi quelles leçons pour les assoiffés de conquêtes qui, pour des motifs inadmissibles ou du moins très insuffisants, ne craignent pas de mettre à feu et à sang des pays, voire des continents entiers et de fouler aux pieds leur droit à la paix et à la tranquillité. Ceux-là n'ont adopté que la deuxième partie de la devise suisse: tous pour un."

Et l'orateur conclut son discours patriotique en célébrant la fidélité six fois séculaire de la Suisse à son serment de Grutli. Elle n'a jamais pris les armes que pour se défendre, car le pacte des trois cantons est unilatéral et ne vaut que pour la défense: une guerre d'agression serait-elle déclarée par le gouvernement fédéral, suisse que les cantons ne seraient pas tenus d'y participer, ce qui, évidemment, la rend impossible.

Se défendre, pour elle, signifie sauvegarder l'intégrité et la souveraineté du pays. Elle y a remarquablement réussi puisque, Napoléon I excepté, aucun conquérant étranger n'a foulé son territoire, malgré les tentatives nombreuses de ses voisins: guerres contre les Habsbourg, guerres de Bourgogne, de Souabe, d'Italie... Se défendre, c'est aussi veiller sur ses droits religieux: les papes ont toujours rendu hommage à la bravoure et à la fidélité des soldats suisses qui sont à leur service. L'actuelle garde suisse pontificale — dans laquelle ma famille a toujours eu des représentants depuis le pape Jules II — est aujourd'hui encore le symbole de cette fidélité historique. Plus près de nous, n'a-t-elle pas prouvé qu'elle entendait bien défendre ses institutions dé-

mocratiques en expulsant de son territoire les torches révolutionnaires qu'étaient Léoline et Rosa Luxembourg (1917) et en mettant hors la loi les adeptes du communisme et du national-socialisme allemand.

En Suisse, le proverbe: "Si tu veux la paix prépare la guerre" est bien connu. Il est significatif que le sport national soit le tir au fusil militaire! Quoiqu'il en soit, la Suisse a échappé depuis cent cinquante ans aux maux de la guerre. Ses fils en attribuent volontiers la cause à la solidité de leurs institutions démocratiques comme à leur fidélité vigoureuse à la religion et au patriotisme de leurs ancêtres du Grutli.

Et puisqu'il est question de guerre, n'est-il pas à propos de nous demander quels peuvent être aujourd'hui les sentiments des Suisses à l'égard de leurs voisins. J'ai souvent entendu dire que les Suisses de langue allemande sont germanophiles et ceux de langue française (les Suisses romands, comme on les appelle) de tendance francophile. Il pouvait en paraître ainsi avant 1914 à cause de l'influence considérable exercée par la presse allemande et française. Cependant, même à cette époque, la Suisse romande, très attachée à la religion catholique, était loin d'accorder toutes ses sympathies à la France, officiellement athée depuis Combes. Et pourtant, lors de l'invasion de la Belgique, en 1914, il y eut un mouvement d'opinion assez violent contre l'Allemagne et ses alliés qu'elle s'étendit à toutes les parties de la Suisse. Mais il faut y mettre une nuance: ce n'était pas tant l'Allemagne que l'on détestait que la Belgique que l'on aimait. Ces sentiments d'ailleurs très naturels et humains n'étaient en rien l'idéal patriotique très ancré dans le cœur de chaque Suisse.

Aujourd'hui, il en est à peu près de même. D'abord, tout le monde est anglophile, probablement parce que les touristes anglais apportent à la Suisse leur argent en abondance et aussi parce qu'il n'y a aucun danger d'invasion de ce côté. La France et tous les autres pays soumis à l'Allemagne sont sans aucun doute l'objet de sentiments bienveillants de la part de la Suisse: la chaude réception ménagée en juin 1940 aux Polonais et aux Français qui durent se réfugier dans le Jura bernois en témoigne. Quant aux Allemands, les exigences de la politique de neutralité poussée à ses dernières limites interdisent aux Suisses de les détester, mais on les craint terriblement. On saisit surtout une profonde méfiance vis-à-vis du nazisme et du fascisme, car aucun peuple n'est resté plus attaché au véritable idéal démocratique que le peuple suisse. C'est aussi en Suisse que la démocratie a le mieux résisté aux attaques punitives des puissances occultes et aux abus de la finance internationale. C'est presque une insulte à bas que de demander à un citoyen s'il est Suisse romand, Suisse allemand ou Suisse italien. Il est Suisse, tout court, patriote jusqu'à la moelle de ses os.

Intulte de rappeler ici les sentiments du peuple suisse à l'égard du communisme. Chacun sait qu'après la tentative de révolution communiste de 1917, dont Lénine fut l'âme, ce dernier fut proprement expulsé du territoire (il vivait alors à Genève); en outre, dès cette époque, toutes relations avec le gouvernement russe furent rompues et elles le sont encore. Les idées subversives ne germent pas facilement dans les montagnes suisses.

Ce fait est dû à de multiples causes. La première réside dans la valeur de la constitution du pays qui est remarquable: plusieurs républiques de la Amérique latine s'en sont largement inspirées. Le régime socialiste est particulièrement abondant; ainsi il existe depuis près d'un demi-siècle en Suisse une loi d'assurance-chômage. Il n'y a pas de grande richesse, encore moins de grande pauvreté; la mendicité y est interdite. La politique y est très stable et indépendante des puissances étrangères. Quatre partis politiques à peu près d'égal force se partagent les élus du peuple qui sont choisis d'après le système de la représentation proportionnelle. Durant ces vingt dernières années, les divers partis ont maintenu, à quelques unités près, leurs effectifs. Les ministres, appelés conseillers fédéraux, sont élus tous les trois ans, mais en pratique ils sont nommés à vie. En temps de guerre, mais alors seulement, on nomme un général, dont les pouvoirs sont très étendus. Voici qui illustrera la bonne entente qui existe entre les diverses races: au début de la présente guerre, le président de la Suisse était un citoyen de langue italienne et de religion catholique, M. Motta, le chef de l'armée, un Suisse romand de religion protestante, M. Guisan, et le chef de la Cour suprême, un Suisse de langue allemande.

Le soldat suisse se fait un honneur de servir son pays; c'est avec plaisir qu'il fait son "école de recrues" et ses "cours de répétition", malgré la discipline extrêmement sévère qui y règne. L'idéal du devoir patriotique est tellement ancré dans la masse que la jeune Suisseuse en quête d'un mari dédaignera le jeune homme inapte au service militaire. L'armée suisse est très bien entraînée et peut compter sur un matériel de guerre de premier ordre. On rapporte à ce propos l'anecdote suivante. Guillaume II, qui préparait sa guerre de 1914, cherchait à savoir si, pour entrer en France, il lui serait plus avantageux de passer par la Belgique ou par la Suisse. Il se fit donc inviter à assister aux manœuvres militaires des deux pays. Or, lors de l'inspection d'un bataillon de Bern, voyant un beau soldat de six pieds au garde-à-vous, il lui demanda:

— Combien y en a-t-il comme vous dans l'armée suisse ?

— Deux cent cinquante mille, répondit le soldat.

— Si j'en voyais cinq cent mille de mes troupiers contre la Suisse, que feriez-vous ?

— Nous serions obligés de tirer chacun deux cartouches, de reprendre le soldat imperturbablement.

L'histoire est-elle exacte? Quoi qu'il en soit, Guillaume II a passé par la Belgique.

Les divergences de race, de politique et de religion, tout comme les tendances particularistes de canton ou de région, se fondent dans le creuset de l'amour de la patrie. Tout dernièrement, un journaliste de Montréal, de passage en Suisse, se plaisait à poser la question suivante: "Êtes-vous anglophile? Invariablement, la réponse fut la même et presque dans les mêmes termes: "Eux, nous anglophile? "Je suis pour la Suisse." "Ich bin fuer die Schweiz." "Sono per la Svizzera." Le patriotisme est intégral, la neutralité complète.

Où, la Suisse est bien unie, devant le danger surtout. Elle s'est d'ailleurs toujours appliquée à fortifier sans cesse cette unité. Un événement politique de date récente montrera la ferme volonté du peuple suisse d'éviter tout geste qui pourrait compromettre l'unité intérieure. C'était en 1923. Le Grand Duché de Liechtenstein venait de solliciter son entrée, à titre de vingt-troisième canton, dans la Confédération suisse. Or, comme la langue parlée au Liechtenstein était celle de la grande majorité du peuple suisse, l'affaire devenait très délicate pour les minorités qui pouvaient craindre une diminution correspondante de leur influence. L'opinion publique s'agita. Les journaux des minorités menèrent royalement la campagne que le jour du vote populaire, la demande fut rejetée: la majorité de langue allemande avait reconnu la justesse des arguments des minorités.

Et cette unité dans le sentiment patriotique n'est aucunement diminuée par la diversité des races, des langues et des religions; elle n'est pas non plus menacée par la multiplicité de ses partis politiques, ni par les aspirations particulières de ses 22 cantons. Il y a, en effet, quatre langues officielles qui sont, par ordre d'importance: l'allemand (2,900,000), le français (850,000), l'italien (250,000) et le romanche (45,000). Cette dernière langue n'est devenue officielle que depuis trois ou quatre années. Il y a, en outre, une bonne demi-douzaine de dialectes très répandus à la campagne surtout. Ainsi il y a les patois de Fribourg, du Jura bernois et du canton de Vaud, pour la langue française; puis le "Berneututsch" et le "Zuercherututsch", pour la langue allemande; qui sont parlés par près de la moitié de la population suisse. Ils portent le nom générique de "Schwytzerututsch" ce qui a donné naissance à la croyance, assez répandue au Canada, qu'il y a une langue qui s'appelle la suisse. Il y a deux religions, le catholicisme et le protestantisme, qui se partagent à peu près également la population. Le trait caractéristique, toutefois, c'est que les Suisses romands sont en majorité protestants. C'est pourquoi ici dans la province de Québec, on parle généralement d'un Suisse comme d'un protestant.

Mais hélas! ne faut-il pas un chardon dans un Jardin d'oelllets.

"L'unité dans la diversité", comme le disait récemment à Montréal M. Oskar Halecki, l'éminent historien polonais, sont les deux dominantes de la vieille civilisation européenne." Y a-t-il un pays où cette double caractéristique s'applique mieux qu'à la Suisse ?

Et nous du Canada, ne pourrions-nous pas y puiser une leçon extrêmement profitable? Nous avons aussi la diversité de races et de religions, de cultures, et d'aspirations, et nous ne pouvons que remercier la Providence d'avoir doté notre pays du double patrimoine des deux plus belles civilisations modernes. Mais avons-nous l'unité, l'unité complète dans la tranquillité, la confiance mutuelle et le même idéal patriotique comme en Suisse? Il est permis d'en douter. Je crois même que les Canadiens français ne sont pas près de donner leur adhésion à une certaine conception de l'unité telle que la rêvent un trop grand nombre d'Anglo-canadiens. L'esprit de conquête, pierre d'achoppement de l'unité nationale, n'a pas encore été extirpé partout ni complètement. Pourquoi nos lois, comme celles de la Suisse ne garantiraient-elles pas mieux les droits de la minorité? Pourquoi ne prévoiraient-elles pas une répartition plus équitable des emplois publics? N'est-ce pas la manifestation d'un esprit de conquête encore vivace que d'argumenter au vote donne 30% des positions, la population, on vous donne 30% des positions. Les Canadiens français ne pourraient-ils pas révoquer au groupe anglo-canadien: "Vous n'êtes que 60% de la population, vous aurez votre 60% des positions. Pourquoi, en effet, les Polonais, les Italiens, et tous les autres Européens sont-ils sur votre liste plutôt que sur la nôtre?"

Pourquoi aussi lorsqu'un poste nouveau devrait être occupé par l'un des nôtres, tous nos journaux, comme en Suisse, ne réclament-ils pas "comme un seul homme", le respect de ce droit? Pourquoi la politique chez nous joue-t-elle le même rôle néfaste que la franc-maçonnerie en Suisse ?

Ayons confiance cependant: on nous dit que de la guerre sortira un Canada plus uni, plus beau et plus riche. Nous pourrions alors nous approprier la devise suisse: "Un pour tous, tous pour un."

René FANDRICH

R. S. V. P. Par Adhésion HOBBYTAILLÉ

Réponses aux questions posées en dernière page

1—Il devrait être à peine plus commode de manger sur la manchette, pour emprunter l'expression anglaise, que de manger sur le pouce, comme nous avons coutume de le faire chez nous, lorsqu'il s'agit de faire un repas de fête. Je connais cependant plus de personnes qui ne détesteraient pas toujours manger sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l'on arborait orgueilleusement il y a quarante ans. Alors elles avaient pour les garçons de café cette utilité qu'on pouvait toujours, lorsqu'il ne se trouvait pas d'autre papier manquant sur la manchette. En effet il n'est pas question dans l'expression anglaise d'expédier un repas sommaire. Et si l'on parle de manchettes, c'est à celles de l'auberge ou du restaurateur qu'il fait allusion. La mode est aujourd'hui passée de ces larges manchettes de table empressée, indépendantes de la chemise, que l

AMERICAN GRILL
92, STE-CATHERINE EST
Revue Orientale - 2 représentations - 2
tous les soirs, 11-12 heures
Ouvert le dimanche
à 1 heure
Annonces à 2 heures P.M.
ROGER DOUCET, Maître de cérémonie
REVUE PROFESSIONNELLE - 5 à 9 heures P.M.
Cuisine de renom - Spécialités: Filet mignon, Poulet rôti, Chop-suey, etc.

Démission du premier ministre d'Australie

M. Menzies n'ira pas à Londres.
Canberra, Australie, 28. (P.C.) — M. Robert G. Menzies, premier ministre d'Australie depuis avril 1939, a démissionné aujourd'hui et il a été remplacé par Arthur W. Fadden, trésorier du gouvernement de coalition de M. Menzies.

La démission subite du premier ministre a couronné la crise politique australienne, qui a commencé lorsque son cabinet lui demanda d'aller à Londres comme représentant du gouvernement dans le cabinet de guerre britannique, projet qui fut violemment combattu par les parti travailliste et par plusieurs partisans de l'administration.

On apprend officiellement que M. Menzies n'ira pas à Londres, en dépit du fait qu'il a abandonné la direction du gouvernement. Il aurait déclaré au cabinet qu'il ne serait pas candidat à ce poste et que, même si on le lui offrait à l'unanimité, il refuserait.

M. Menzies a annoncé son intention de démissionner à une réunion conjointe des partis qui composent son ministère. Il remettra sa démission officiellement au gouverneur général demain.

M. Arthur W. Fadden, trésorier dans le gouvernement Menzies, assistant premier ministre, et membre du cabinet de guerre de six ministres, a été assermenté comme premier ministre. M. Fadden est un ancien comptable agréé de Brisbane. Né en 1895, à Ingham, North Queensland, fils de Richard Fadden, il a fait ses études à Mackay dont il devint plus tard greffier municipal. Marié en 1916, il a deux fils et deux filles.

L'automne dernier M. Menzies n'a pu obtenir une majorité décisive aux élections générales. Il contrôlait 37 voix contre 36 à ses adversaires, ce qui, avec l'élection du président de la Chambre, laissait égalité de voix, car le président ne vote pas. C'est un député indépendant, de Victoria, qui contrôlait, en fait.

Impopulaire
Après une conférence de presse aujourd'hui, M. Menzies a déclaré: "Une discussion franche parmi mes collègues a montré que bien qu'il y ait de la bonne volonté à mon égard, personnellement, plusieurs estiment que je suis impopulaire dans une grande partie de la presse et de la population et que cette impopularité entrave l'efficacité du gouvernement. Ce n'est pas à moi à juger sauf que je crois qu'en abandonnant la direction il pourra y avoir de réelles chances d'union entre le gouvernement et tous les partis".



COMME TOUJOURS
LE MEILLEUR SPECTACLE EN VILLE!
LE MEILLEUR REPAS EN VILLE!
LE MEILLEUR CABARET EN VILLE!
76 106

En Vigueur à Minuit, Dimanche le 31 Août



TCA

Les avions arrivent et partent du **NOUVEL AÉROPORT à DORVAL** au lieu de l'aéroport St-Hubert.

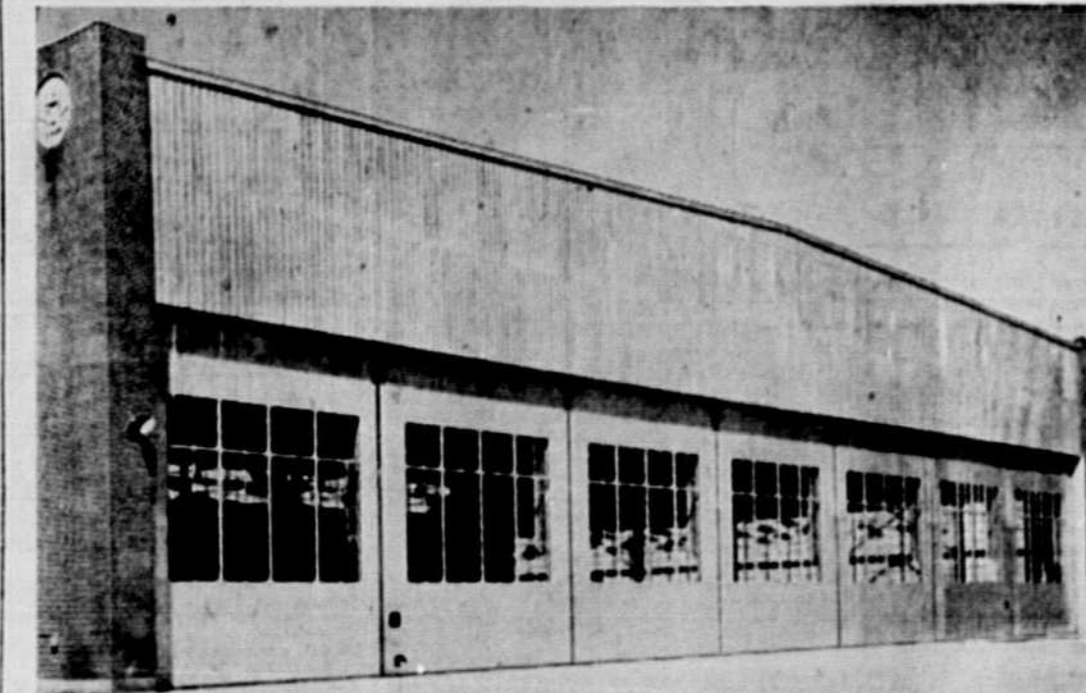
Le dernier départ de St-Hubert sera celui de l'avion faisant le voyage numéro 3 à 8.15 p.m. dimanche le 31 août.

Les automobiles partent du bureau de T.C.A. 1465, rue Peel pour l'aéroport de Dorval, 45 minutes avant le départ des avions.

Pour plus amples détails, téléphones à Plateau 8284.

AIR-CANADA
(TRANS-CANADA AIR LINES)
Stimule les affaires du pays!

Le hangar du nouvel aéroport de Dorval



Cette photographie montre le nouveau hangar d'Air-Canada au nouvel aéroport de Dorval. Après minuit, le dimanche 31 août, tous les avions d'Air-Canada en provenance ou à destination de Montréal, utiliseront les champs d'atterrissage de Dorval. Le dernier avion à s'envoler de Saint-Hubert quittera cet aéroport dimanche soir, à destination de Vancouver. Le comité de soutien immédiatement tout l'espace nécessaire à l'aviation militaire à Saint-Hubert a en quelque sorte forcé l'aviation civile à utiliser les pistes de Dorval avant que toutes les salles destinées au public soient complètement aménagées. Bien que le hangar d'Air-Canada soit parachevé, il reste encore certaines tâches à compléter. On espère que les voyageurs se rendront compte de la situation faite à Air-Canada à cause de la guerre.

Des jeunes filles pilotes offrent leurs services

Ottawa, 28. (P.C.) — Mlle Eliane Roberge, présidente de l'organisation nationale de femmes-pilotes "Flying Seven", a proposé ce soir que les membres de cette organisation collaborent avec l'aviation canadienne, à titre de pilotes de liaison. Mlle Roberge a annoncé qu'un congrès national du corps de pilotes "Flying Seven" serait tenu le mois prochain, mais que ni la date ni l'endroit n'ont encore été décidés.

Congrès de l'Union des cultivateurs catholiques

Notre-Dame-du-Lac, Qué., 28. (P.C.) — Environ 1,200 cultivateurs de la partie ouest du diocèse de Rimouski étaient réunis ici aujourd'hui pour le congrès annuel de l'Union des cultivateurs catholiques. À la séance d'aujourd'hui, M. Philippe Caron, de St-Émile, a été réélu président, M. Gérard Ouellet, de St-Mathieu, vice-président, et M. Gérard Sirois, de St-Rose, secrétaire.

Le concours du mérite agricole

Les juges annoncent les médailles d'or à M. Beaulieu

Québec, 28. (Du courriériste parlementaire du Canada) — Les juges du mérite agricole ont fait connaître le résultat de ce concours.

La médaille d'or, dans la classe des cultivateurs professionnels, est décernée à M. Georges-B. Beaulieu, de Lennoxville, comté de Sherbrooke, qui a conservé 929 points. M. Beaulieu a aussi droit à un prix de \$200.

Le deuxième est M. Lucien Meunier, de St-Charles, comté de Saint-Hyacinthe, qui gagne un prix de \$150, ayant conservé 919 points.

Le troisième est M. Auguste Comeau, de St-Sébastien, comté d'Iberville, qui obtient un prix de \$100, ayant conservé 915 points.

Dans la classe des cultivateurs amateurs, c'est M. Georges H. Montgomery, de Phillipsburg, comté de Missisquoi, qui gagne la médaille d'or, avec 926.5 points.

Nous espérons pouvoir publier la liste complète des concurrents par ordre de mérite, peut-être samedi.

Désappointement pour certains touristes des E.-U.

M. Raynault apprend au maire de Manchester que les restrictions sur la gazoline seront maintenues lundi

Certains touristes franco-américains qui voulaient profiter de la longue fin de semaine que leur donne le congé de la fête du travail vont voir visé des parents ou des amis qui vivent dans la province de Québec, devront abandonner ce projet à cause des restrictions qui frappent la vente de la gazoline et de l'huile.

Ce fait est clairement illustré par un télégramme que Son Honneur le maire, M. Adhémar Raynault, a reçu, hier, du Dr Damase Caron, maire de Manchester, New-Hampshire, et dont voici une traduction:

"Serais heureux de savoir si l'on vendra de la gazoline, lundi, dans la province de Québec et si des exceptions à la règle seront consenties, au cours de la prochaine fin de semaine, pour les touristes.

"Damase CARON, 'maire de Manchester'.

Après avoir communiqué avec M. G. H. Cottrelle, contrôleur des carburants et des lubrifiants au Canada, M. Raynault a immédiatement fait tenir le télégramme suivant au Dr Caron:

"Ai appris de M. Cottrelle, contrôleur de l'essence au Canada, restrictions maintenues. Postes d'essence fermeront samedi à 7 heures p.m. pour rouvrir lundi à 7 heures a.m. jusqu'à 7 heures p.m.

"Saluts et amitiés 'Adhémar RAYNAULT, 'maire de Montréal'.

Les salaires des instituteurs ne sont pas assez élevés

Ottawa, 28. (P.C.) — La question des salaires des instituteurs fut discutée, aujourd'hui, au congrès de l'Association d'éducation de M. G. S. Kirkstead déclara qu'il était scandaleux de voir que les instituteurs recevaient moins de \$700 dans certaines provinces et moins de \$500 par année dans d'autres provinces.

L'Angleterre achètera le bacon canadien

L'hon. M. Gardiner dit que le Canada en livrera 600 millions de livres

Winnipeg, 28. (P.C.) — Le ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Gardiner, a annoncé, aujourd'hui, qu'une entente avait été conclue avec le ministère britannique des vivres pour livrer 600 millions de livres de bacon au cours de l'année commençant le 1er octobre 1941.

M. Gardiner a fait part de cette entente à un déjeuner du Canadian Club. Il ajouta que "le gouvernement contrôlera la distribution du grain de fourrage" afin d'intensifier continuellement la livraison de produits à la Grande-Bretagne, au cours de la troisième année de la guerre.

(Le ministère du commerce a annoncé hier qu'il était défendu d'exporter sans la permission du ministère, du blé de fourrage, de l'avoine, de l'orge, ou de l'avoine et de l'orge mélangés à d'autres céréales.)

M. Gardiner a dit aussi que le ministère britannique des vivres avait accepté de payer, au port canadien \$22.15 pour 112 livres de bacon Wiltshire, qualité A.

L'OPINION BRITANNIQUE

(Suite de la page 1)

jamais Leningrad ne tombera n'est pas une vaine assurance.

Le maréchal Budyenny, rapporte le correspondant du Times à la frontière allemande, a certainement décrié la gros de ses armées à l'est du Dnieper. Une bataille très grosse de conséquences est commencée dans la région de Comel. De nouveaux gains par les Allemands dans ce secteur mettraient Kiev en péril et la chute de Kiev ouvrirait la route de Moscou. Toutefois, la ferocité de la résistance soviétique et la saison des pluies sauront bien déjouer les plans des nazis.

Des contre-attaques heureuses dans cette région ont été chroniquées par le correspondant du Times, obligerait l'adversaire à revenir à ses attaques de front qui, jusqu'ici ne lui ont rien donné.

Le correspondant du Times à Smol rapporte que des unités navales anglaises ont infligé des avaries graves aux navires de guerre de la Perse et que l'amiral persan Beyvendur a été tué. Aucune ville de Perse n'a été bombardée, contrairement à ce que disent les Allemands, et l'on a fait tous les efforts nécessaires pour limiter le nombre des morts et des blessés. Il a été indispensable, cependant, de bombarder des aéroports et le col de Payrak où des troupes avaient été concentrées.

Huit navires allemands et italiens ont été capturés à Bandar Schahpour. Deux d'entre eux sont intacts et cinq autres peuvent être remis à flot.

Le correspondant du Times à Stockholm dit que les Allemands attirent des recrues suédoises dans le Reich pour les lancer contre les Russes. Il ajoute que les nazis acceptent même des Juifs. La police suédoise a reçu l'ordre d'instruire une enquête sur les agissements de la légation allemande à Stockholm.

Débardeur mort subitement

M. Arthur Laprade, débardeur de 56 ans, qui habitait 1685, rue Fulm, s'affaissa et mourut subitement, peu après minuit, ce matin, au cours de son travail dans un hangar au port de Montréal, au pied de la rue Nicolet. Le décès fut constaté par le Dr Gingras, de Saint-Luc, le corps le cadavre fut transporté à la morgue, pour fins d'autopsie et d'enquête. Le lieutenant Gladford Larose, du poste No 34, (à Maisonneuve), fit enquête, avec les agents Boisvert et Carboneau, de Radio-Police, l'agent Lachapelle, de la police du Conseil des ports nationaux, et les sergents-départements Damien Longpré et Joseph Bonnier, de la Sûreté municipale.

Le 22e régiment fêtera un double anniversaire

Le samedi 13 septembre, au Stade—Un discours de l'hon. Rodolphe Lemieux en 1915

Avant que soit organisé le 22e en 1914, il y eut de longues discussions. Certains soutenaient qu'on ne saurait trouver un nombre assez considérable d'hommes pour former un régiment exclusivement canadien-français; d'autres soutenaient que nous n'avions pas d'officiers compétents pour en prendre la direction. Les journaux du temps publient une déclaration de l'honorable R. Lemieux, où celui-ci exprime l'opinion générale. Voici la nouvelle publiée à ce sujet dans un de nos journaux:

"REGIMENT CANADIEN-FRANÇAIS"

De nos compatriotes en vue favoriseraient la formation d'une unité canadienne-française.

L'honorable R. Lemieux déclare que celui-ci pourrait aider beaucoup au mouvement.

"Plusieurs personnages bien connus de notre nationalité sont à faire des instances auprès des autorités militaires pour obtenir l'autorisation de former un régiment composé exclusivement de Canadiens-français. Sir Wilfrid Laurier, l'hon. Rodolphe Lemieux et les principales notabilités canadiennes-françaises de Montréal, Québec et Ottawa ont donné leur pleine et enthousiaste adhésion au mouvement qui obtiendrait certainement beaucoup de succès dans toutes les classes de notre société. Les historiens nous ont transmis les actes d'héroïsme de nos ancêtres, leurs faits d'armes, leurs prouesses et leurs hardiesses; ils nous ont décrit leurs actes valeureux et il est certain que cet esprit guerrier et chevaleresque qui menait autrefois à la victoire les intrépides défricheurs de notre pays n'est pas mort, et qu'il vit encore dans la jeunesse canadienne-française qui ne demande que l'occasion pour unir plus intimement sa valeur et son courage. Il serait donc facile d'organiser une armée de 2,000 hommes composée entièrement de canadiens-français.

L'honorable Rodolphe Lemieux a déclaré hier que le mouvement était en marche et qu'il espérait le voir réaliser sous peu. Ce serait une autre preuve de notre loyauté à la couronne britannique. L'hon. M. Lemieux était à Valcartier dimanche dernier, durant la grande parade générale des troupes, et il s'est déclaré véritablement fier de leur tenue et de leur apparence. Il croit qu'avec un peu d'exercices, elles pourraient former un corps très fort et efficace qui saura faire honneur au Canada."

La perception des taxes aux banques

M. Lactance Roberge, directeur du service des certaines précisions

Le comité exécutif a approuvé la recommandation que M. Lactance Roberge, directeur du service municipal des finances, lui avait faite d'autoriser les contribuables à payer certaines de leurs taxes aux succursales de quelques banques montréalaises plutôt qu'à l'hôtel de ville. M. Roberge a annoncé hier que cette mesure s'appliquerait aux taxes d'eau, d'affaires, à l'impôt foncier et à plusieurs taxes spéciales. Il faudra continuer de payer les permis à l'hôtel de ville même.

Seules les succursales de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada, de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale pourront percevoir ces taxes à Montréal, à Westmount et à Outremont.

Les taxes d'eau et d'affaires pourront être acquittées aux banques jusqu'au 2 septembre inclusivement et on y recevra l'escompte ordinaire. A

La perception des taxes aux banques

M. Lactance Roberge, directeur du service des certaines précisions

Le comité exécutif a approuvé la recommandation que M. Lactance Roberge, directeur du service municipal des finances, lui avait faite d'autoriser les contribuables à payer certaines de leurs taxes aux succursales de quelques banques montréalaises plutôt qu'à l'hôtel de ville. M. Roberge a annoncé hier que cette mesure s'appliquerait aux taxes d'eau, d'affaires, à l'impôt foncier et à plusieurs taxes spéciales. Il faudra continuer de payer les permis à l'hôtel de ville même.

Seules les succursales de la Banque de Montréal, de la Banque Royale du Canada, de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale pourront percevoir ces taxes à Montréal, à Westmount et à Outremont.

Les taxes d'eau et d'affaires pourront être acquittées aux banques jusqu'au 2 septembre inclusivement et on y recevra l'escompte ordinaire. A

Reunion du comité de la canalisation

Le comité de citoyens formé dans le but d'étudier la question de la canalisation du St-Laurent et de faire aux autorités compétentes les suggestions qu'il faudra pour protéger les intérêts de la Ville, si ce projet est mis à exécution, se réunira mercredi prochain, à trois heures, au bureau du maire, à l'hôtel de ville, sous la présidence du major Greenhouse de Lorimier.

INSTITUTRICES DEMANDEES

On demande une certaine d'instutrices diplômées. Veuillez adresser votre demande à Monsieur H.-O. Filteau, secrétaire, Département de l'Instruction publique, Hôtel du Gouvernement, Québec.

PUNAISES

Conservez et les seuls etc. EXTERMINATION Garantie en quelques heures Meubles, etc. désinfectés dans une soirée.

CORPORATION PARA LITEE P. CHARBONNIER, directeur-gérant DO. 24519 Le soir DO. 1018

2e PIQUE-NIQUE ANNUEL de BONNE-ENTENTE LIBERALE
Sous les auspices de l'Association des Libéraux du Comté de Montréal-St-Marie, et la

PLAGE RAIMBAULT
BOULEVARD GOUIN, CARTIERVILLE

DIMANCHE LE 31 AOUT 1941

Pour information — FR. 615 — — — M. A. HURTUBISE

LA LAURENTIENNE
934 est, rue Ste-Catherine, (entre 181-1823)
Paul GUERTIN, gérant
Téléphone: PLateau 6700 Montréal



Gilbey's

LE SOMMET DE LA PERFECTION DANS TOUT BREUVAGE RAFFRAICHISSANT

25 oz. ... \$2.30
40 oz. ... \$3.50

W & A GILBEY LIMITED, NEW TORONTO, ONT.

PROPOS FÉMININS



Mlle IRENE TURCOT, nièce de M. Henri-C. Turcot, décédé, et de Mme Turcot, d'Outremont, dont on annonce les fiançailles avec M. Fernand Leblanc, I.C., fils de M. J.-A. Leblanc, C.R. décédé, et de Mme Leblanc, d'Outremont. (Photo NAKASH chez Eaton)

Dans le Monde

M. et Mme Wilfrid Pelletier sont partis en automobile pour New-York après avoir passé quelques jours à Montréal, inscrits au Windsor.

On annonce les fiançailles de Mlle Stella O'Meara, fille de M. et de Mme Daniel O'Meara, avec M. Victor Vigean, fils de M. et de Mme Alfred Vigean.

Mme Charles Ladouceur, d'Ottawa, accompagnée de sa fille, Evangelina, et de Mlle Marguerite Marion passe quelque temps à Noranda.

Mme Charles Samson, d'Ottawa, annonce les fiançailles de sa fille, Pauline, avec M. Bernard Trotter, fils de M. et de Mme Alphonse Trotter, d'Ottawa. Le mariage sera célébré à l'automne.

Miles Marie et Claire Raymond passeront la fin de semaine à Ottawa.

Mme Jean Lafontaine et son fils, Georges, passent quelque temps à la Pointe-au-Pic, les invités de l'honorable juge et de Mme Albert Sévigny.

Mlle Andrée Ostiguy passe quelques jours à Saint-Irénée-les-Bains, l'invitée de Mme Hélène Casgrain.

M. et Mme J.-Evender Veilleux, de Sherbrooke, sont revenus d'un voyage à Toronto, Niagara, la Baie Georgienne et les Lacs Muskoka. Mme Veilleux passe quelques jours en ville, chez ses parents, l'honorable juge et Mme Théodile Rhéaume.

M. et Mme Alfred Paradis partent aujourd'hui pour Ottawa, où ils assisteront au mariage Chapdelaine-Laframboise.

M. et Mme Alexandre Gérin-Lajoie de retour d'une randonnée en automobile, dans la Nouvelle-Ecosse, ont passé quelques jours à la Malbaie.

Mlle Yolande Delisle et M. Roger Desmarais, de Saint-Pierre des Beccquets, seront en ville en fin de semaine les invités de Mlle Margot Germain.

Beaux lainages anglais pour les femmes d'Amérique

Les tons neutres sont égayés de couleurs contrastantes

Londres, (P.C.) — La marque distinctive des lainages et tweeds d'automne expédiés par l'Angleterre en Canada et aux États-Unis s'exprime dans les tons neutres qui les composent. Les brillantes couleurs ne serviront plus que dans les garnitures et accessoires: les tons pastel, abricot, vert, lilas, gris; brun et marron dans les foncés.

Le secrétariat international de la laine donna aux fabricants quelques avis relatifs à l'importation de ces tissus. Il a recommandé le "beige papier" inspiré du papier d'emballage, brun foncé, et cacao en troisième lieu.

Sur ces fonds neutres les couleurs contrastantes tranchent gaiement: jaune, cannelle, orange et violet. Le jaune cannelle s'emploie surtout pour les tuniques et jaquettes sur jupes de ton foncé.

Une excellente idée a féminisé les tissus masculins qui servent dans la confection des tailleurs et ensembles. Des laines du Yorkshire rappellent par leur souplesse les jerseys appartenant à la collection. On y trouve aussi les aubers de couleurs beige, gris et naturel en contraste des teintes lavande.

Les jupes sont à 18 pouces de terre et à plus, elles se portent avec des jaquettes plus longues que l'an dernier et de nouveaux détails marquent les revers et les cols; mais partout la distinction domine. Les paletots et manteaux d'ensemble adoptent la ligne tailleur et tendent à un ajustement plus prononcé à la taille.

Le feutre de laine et le drap servent à la confection des chapeaux; les tailleurs sont caractérisés par la sobriété de leur style et de leur couleur; les "plus habillés", garnis de rubans et de plumes.

Après réflexion, vous lui pardonnez.

Cette nurse, aimait votre enfant d'une affection morbide. Elle n'a pu l'abandonner à d'autres soins. Le serment fait au duc de Terrari — m'a-t-elle avoué — fut ce qui fit déborder la coupe d'amertume, déjà trop remplie par la terrible accusation dont elle se vit l'objet de votre part; accusation causée de son renvoi. Injustement soupçonnée d'un vol odieux, abreuvée de souffrance, elle commit un acte infiniment plus grave en enlevant votre enfant.

—Quelle machiavélique audace, si lui a fallu pour perpétrer ce rapt? Mais alors... mon collier... ce n'était donc pas elle qui s'en était emparée? S'enquit la marquise avec surprise.

—Non! Il y avait rivalité d'amour entre Rosa et vos deux autres caméristes. Jalouse des attentions de votre jardinier Humbert en faveur de Rosa, ce fut l'une d'elles qui déposa vos perles dans l'armoire de la nurse.

—Vous êtes sûr?

—Absolument. Rosa était incapable d'un tel acte. Elle n'était point vénale. Elle nourrissait une surhumaine tendresse pour votre enfant. Rosa, craignant que Bianca ne fût malheureuse après son départ, l'a emmené.

Augusta demeura silencieuse. Puis, loyalement, elle avoua: —Je fus, je le reconnais, quelque peu indifférent à l'égard de votre nurse à d'vous le dire.

Le marquis répliqua gaillardement: —Elle se l'était imaginé... Voilà la seule raison de son acte.



La Couture Chez Soi Service des Patrons du "Canada"

Lignes nouvelles Patron 9787



Dans toute garde-robe d'automne, la robe noire ou bleu marine est indispensable pour les sorties d'après-midi. Celle-ci tout à fait dans le ton pour cette saison ne saurait manquer de vous plaire. Ses lignes sont de la dernière nouveauté. La jupe droite est légèrement élargie par des panneaux, quatre en avant, trois en arrière. Quant au corsage, il est très simple, un peu blousant à la ceinture et orné d'empieces aux épaulettes. Les manches longues et larges resserrées aux poignets sont d'un grand chic. Cependant, la manche courte se porte bien. La ceinture se ferme en avant par une boucle de ruban contrastant avec la robe.

Le patron No 9787 se fait dans les grandeurs 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40 et 42. La grandeur 14 demande 5 1/2 verges de tissu de 39 pouces de largeur et 1 verge de ruban.

Vous pouvez vous procurer ce patron en faisant la demande au Service des Patrons LE CANADA, 23 ouest rue Saint-Jacques, Montréal, en ayant soin d'inclure la somme de vingt sous en monnaie ou bon de poste. Indiquez clairement votre nom, votre adresse, le numéro du patron choisi et la grandeur exacte désirée. Les patrons ne sont pas en vente aux bureaux du CANADA et ne sont pas échangeables. Les timbres-poste ne sont plus acceptés.

SEMAINE D'ETUDE DE LA J.O.C.

La J.O.C. convoque tous les dirigeants et responsables jocistes à la semaine d'étude annuelle qui se tiendra du 29 août au 1er septembre. Cette semaine d'étude s'ouvrira le vendredi soir, 29 août, au Collège de Montréal, pour se continuer jusqu'au lundi soir, 1er septembre. Durant ces quelques jours, les dirigeants et responsables jocistes reverront le travail de la présente année et étudieront les possibilités de réalisations de divers services lancés et verront à en lancer de nouveaux pour l'année qui commence.

Les principaux sujets à discuter à cette semaine d'étude sont les programmes religieux et social et les services. Dans le programme social, les dirigeants jocistes discuteront et étudieront cette année "La situation actuelle des jeunes ouvriers". Sujet discuté aux premiers temps de la J.O.C. canadienne. Les services à étudier: la Pré-J.O.C., service jociste du soldat, service d'épargne et service de visites aux malades.

La J.O.C. entreprend sa dixième année au service de la classe ouvrière canadienne.

Retraites à Béthanie

La retraite préchée par le R. P. Louis-Joseph, O.F.M., à Béthanie 80 rue Laurier est, aura lieu du 6 au 7 septembre, samedi midi au dimanche soir. Il y aura une retraite pour dames, du 15 au 19 septembre, lundi soir au vendredi matin. Cette retraite sera préchée par le R. P. Trudel, Dominicain. Prière de s'inscrire à l'avance.

Le lait à Sorel

Sorel, 28. (Du correspondant du Canada). — Le Dr H.-A. Rajotte, inspecteur sanitaire du comté de Richelieu, vient de présenter un rapport sur l'analyse du lait. A la fin du mois de juillet, la moyenne du nombre de bactéries pour l'ensemble des laitiers s'élevait à plus de deux millions par c.c.

Les MOTS CROISÉS du "CANADA"

Grid for crossword puzzle with numbers 1-11 and letters.

HORIZONTALEMENT 1-Guerrier franc, dont les chroniqueurs font un frère de Charles Martel. 2-Quel rapport aux heures. 3-Charpente du corps. 4-Orientaliste allemand (1603-1677). 5-Sorte de greffe. 6-Année. 7-Peuple d'origine ouralo-altaïque. 8-Mariage et réjouissances qui l'accompagnent. 9-Architecte phénicien. 10-Métal. 11-Militaire et compositeur russe. VERTICALEMENT 1-Ensemble des chapelles disposées autour d'un autel. 2-Hymne qui se chante le jour des rameaux. 3-Terminaison de verbe (infinitif). 4-Étendue d'eau entourée de terres. 5-Disciple de Platon. SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT 1-TAIGURAGNY 2-AMERICIFE 3-DRAMATURGES 4-GITANO RO 5-MAIRE HULLIN 6-AIN PALOT 7-GRASSE ETX 8-ASTERISME E 9-IR GUERIR 10-AMOS NINIVE 11-EN RESTEES

La Cuisine

Fruits au vinaigre et au miel

6 pintes de fruits (pêches, poires, pommes, écorces de melon d'eau, etc.), 1 pinte de vinaigre, 2 onces de cannelle, 1 tasse d'eau, 1 once de clous de girofle, 3 tasses de miel. Faites bouillir le miel, l'eau et le vinaigre avec les épices (dans un sac, si vous le préférez). Préparez les fruits (les petites poires, pêches ou pommes peuvent être laissées entières). Faites cuire la moitié des fruits dans le sirop jusqu'à ce qu'ils soient tendres. Mettez dans des bocaux et faites cuire les fruits qui restent. Couvrez de sirop bouillant. Bouchez.

Conserves de pêches

Versez de l'eau bouillante sur les fruits. Laissez reposer 3 minutes. Egouttez et recouvrez d'eau froide. Les péaux se détachent alors aisément. Coupez en moitiés et dénoyautiez. Trempez les moitiés dans une solution de sel (1 cuillerée à thé de sel dans une pinte d'eau froide). Lorsque vous avez pelé une quantité de pêches suffisante, remplissez des bocaux et ajoutez immédiatement suffisamment d'eau bouillante pour qu'ils débordent. Posez anneaux de caoutchouc et couvercles. Bouchez partiellement. Stérilisez 25 minutes au bain-marie, 35 minutes au four à 275° F., ou 15 minutes dans un autoclave à une pression de 5 livres.

Advertisement for Joubert Limited featuring a child and the slogan 'De retour à la ville...'. Includes address: Succursale N.-D.-G. D'Est 3661.

Advertisement for 'LE SECRET D'UNE FEMME' by JEANNE MORIAU-JOUSSIAUD. Text discusses a woman's secret and a nurse's actions.

Advertisement for 'THIRTY-STOP SHOP' featuring 'Vadrouilles 31c DE COTON BLANC' and 'FARINE FIVE ROSES 25c'. Lists various food items and prices.

Advertisement for 'THIRTY-STOP SHOP' featuring 'Vadrouilles 31c DE COTON BLANC' and 'FARINE FIVE ROSES 25c'. Lists various food items and prices.

NOS MAISONS D'ÉDUCATION

COURS PRIVÉS

● SCIENCES
● MATHÉMATIQUES

Fernand Girard
Ingénieur Civil, B. Sc. A.,
Professeur à l'École des
Beaux-Arts

A. Leguerrier
B. A., Licencié en Lettres

● COURS CLASSIQUE
En 7 années, des éléments latins
à la philosophie

Préparation au Baccalauréat,
Beaux-Arts, Hautes Études,
Polytechnique et Oka

3607 St-Denis MA. 7196

RECOMMANDATIONS de SON ÉMINENCE

Son Eminence le Cardinal Villeneuve



Son Eminence le cardinal Villeneuve, o.m.l., s'adresse aux parents à la veille de la rentrée des classes.

Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, dans toutes les paroisses qu'il a récemment visitées, a recommandé avec une particulière instance aux familles d'enoyer et de maintenir leurs enfants aux écoles, même au prix de réels sacrifices, avec une assiduité parfaite, et, inclusivement, jusqu'aux classes de l'enseignement primaire supérieur. Et il souhaite vivement que Messieurs les Curés du diocèse, à la ville et à la campagne, y insistent à leur tour.

Le devoir de procurer à leurs enfants une éducation complète est pour les parents une obligation très grave. Et ceux qui y manquent volontairement sans d'impérieuses excuses ne sauraient être admis aux Sacrements avant de réparer leur négligence coupable.

Si l'instruction a toujours été utile, elle est de nos jours nécessaire non seulement pour mener une vie conforme à sa dignité d'homme et de chrétien, mais aussi pour servir comme il convient la famille et la patrie. Les emplois faciles qu'offrent présentement aux garçons et aux fillettes le commerce et surtout les industries de guerre sont un appât funeste, mais qui ne devrait pas faire oublier la nécessité supérieure de procurer à leurs enfants une instruction convenable.

Les parents catholiques se rappelleront aussi que rien n'importe au bonheur et au salut de leurs fils et de leurs filles comme une éducation religieuse solide et une connaissance suffisamment approfondie de la doctrine chrétienne. Sous aucun prétexte, par conséquent, ne doivent-ils les exposer à se voir privés de cet enseignement moral et religieux dans des institutions neutres ou étrangères à leur foi.

Messieurs les Curés voudront bien remettre en mémoire à leurs ouailles les dispositions pontificales et conciliaires que résume le décret synodal 415 sur ce point.

Québec, le 22 août 1941.



AUX JEUNES

de 15, 16 et 17 ans

- ¶ Si vos études scolaires sont terminées nous vous offrons l'opportunité de vous créer un bel avenir.
- ¶ Toutes les industries ont un besoin urgent de mains expérimentées en ajustage, assemblage et montage de pièces.
- ¶ Pour faire profiter nos jeunes compatriotes de ces nombreuses opportunités, nous inaugurons en septembre des cours de LECTURE DES PLANS, D'AJUSTAGE, D'ASSEMBLAGE, et DE MONTAGE.
- ¶ Monsieur Paul Venne Bachelier es Sciences Appliquées et Ingénieur Civil donnera les cours de LECTURE DE PLANS.
- ¶ Monsieur Wilfrid Latraverse Ingénieur Conseil Spécialiste Machiniste, donnera les cours d'AJUSTAGE, D'ASSEMBLAGE et DE MONTAGE.
- ¶ La haute compétence de ces deux professeurs prouve la valeur indiscutable de nos cours.

Demandez notre prospectus

L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE MONTRÉAL

2461 est, rue Demontigny, Montréal — CH. 2616



ÉCOLE SUPÉRIEURE de MUSIQUE

DE L'INSTITUT DES SAINTS NOMS DE JESUS ET DE MARIE
1410, Blvd Mc-Royal, Outremont — Tél. CA. 5761
DIX PROFESSEURS LAÏQUES SONT ATTACHÉS À L'ÉCOLE

Matrices enseignées aux cours supérieurs et aux cours préparatoires à l'École Supérieure: solfège, dictée musicale, piano, orgue, violon, alto, violoncelle, chant, ensemble choral, polyphonique, chant grégorien, musique de chambre, déchiffrement, théorie, harmonie, contrepoint, fugue, composition, histoire de la musique, analyse, dictation.

Pour tout renseignement s'adresser à la Directrice de l'École.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

Il est dirigé par des prêtres séculiers du diocèse de Montréal. Cours classique. — Classe préparatoire. — Études de l'anglais, des sciences, des mathématiques, des beaux-arts etc. d'après les meilleures méthodes pédagogiques. — La classe "préparatoire" est ouverte aux enfants de 10 ou 11 ans qui ont fait au moins la 5^e année primaire; et elle se prépare au classique en un an. — Hygiène, confort, avantages de la campagne. — La maison est entièrement à l'épreuve du feu et est située à moins d'une heure de Montréal.

RENTREE DES ÉLÈVES LE JEUDI 4 SEPTEMBRE

LES Hirondelles

Maison d'éducation pour jeunes filles. Fondée en 1909 par Mlle Hermine Lanctôt sous le haut patronage du clergé.

Avantages de l'enseignement individuel joints aux avantages de l'enseignement simultané.

Cours scientifique et cours commercial bilingue au choix.

Cercle d'étude, Classe enfantine, Piano, Diction, Chant, etc.

FRANÇOISE SAINT-GERMAIN, DIRECTRICE

303 est, boul. Saint-Joseph BE. 1221
RENTREE: Mercredi, 3 SEPTEMBRE — Demander le prospectus

COLLÈGE MARIE de FRANCE

Cours classique pour JEUNES FILLES. Classes préparatoires. Programme selon les méthodes de l'enseignement catholique en France. Professeurs français. Demi-pension. Pour les inscriptions, s'adresser à la Directrice.

MÈRE MARIE BROUILLETTE

3666 rue Ste-Famille LA. 1427 - LA. 7533
OUVERTURE: 9 SEPTEMBRE

COLLÈGE DE BEAUHARNOIS

BEAUHARNOIS, QUE. (20 milles de Montréal) Tél. No 44
PENSIONNAT sous la direction des Clercs de St-Vincent

DORTOIRS DE SÉCURITÉ

À L'ÉPREUVE DU FEU au REZ-DE-CHAUSSEE

COURS SUPÉRIEUR, COMMERCIAL et SCIENTIFIQUE
RENTREE LE 3 SEPTEMBRE

Madame JEAN-LOUIS AUDET

Professeur au Conservatoire National et à l'École Supérieure d'Outremont

Adultes: Phonétique, diction, art dramatique. Cours Universitaire
Enfants: Cours du Petit Monde - Diction, chant, rythmique

PRÉPARATION A LA RADIO
UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS est attaché à l'école.
Leçons particulières et cours collectifs.

INSCRIPTIONS A PARTIR DU 3 SEPTEMBRE
Studio: 3850, rue St-Hubert, près Duluth AM. 6168

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Montréal 3450 rue Saint-Urbain

ENSEIGNEMENT GRATUIT - - FRAIS D'INSCRIPTION \$1

COURS DU JOUR
Inscriptions reçues à partir du 8 septembre de 10 hres A.M. à 5 hres P.M.
OUVERTURE, LUNDI LE 15 SEPTEMBRE

Formation d'architectes et de professeurs de dessin diplômés - Dessinateurs pour la commerce et l'industrie - Décorateurs et sculpteurs pour les arts appliqués aux métiers - Céramistes - Artistes peintres et sculpteurs - Peintres-décorateurs.

Architecture: Examens d'admission lundi 22 septembre à 9 heures A.M.

COURS DU SOIR
Inscriptions reçues à partir du 22 septembre de 10 hres A.M. à 7 hres P.M.
OUVERTURE, MERCREDI LE 1er OCTOBRE
DESSIN D'ART - MODELAGE STATUAIRE
Honorable Hector PERRIER, Ministre Jean BRUCHESI, Sous-Ministre

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

Année scolaire 1941-1942

L'ouverture des classes aura lieu le mardi, 2 septembre 1941, à neuf heures de l'avant-midi

Le secrétaire:
Roméo DESJARDINS

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC

HON. HECTOR PERRIER, C.R., Ministre JEAN BRUCHESI, Sous-ministre

Les ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

COURS DU JOUR ET DU SOIR

SPÉCIALITÉS ENSEIGNÉES
Menuiserie - Mécanique - Soudure autogène et électrique - Peinture en bâtiment - Dessin mécanique - Coupe et confection du vêtement, etc.

Diplôme de technicien décerné aux élèves qui suivent avec succès le cours du jour de 3 ans.

Pour renseignements veuillez vous adresser à:

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
7345, rue GARNIER MONTREAL Tél.: CRescent 2151

COLLÈGE VERSAILLES

ET LES HUIT

Sous le patronage de l'A.C.J.C.
situé à la Palestre Nationale—840 rue Cherrier, AM. 6440

FORTIN BUSINESS COLLEGES

Cours commercial

VOUS PRÉPAREZ A TOUT TRAVAIL DE BUREAU

PROFESSEURS BILINGUES sous la direction de

L. E. FORTIN

B.L.A.P.A.
Directeur général des FORTIN BUSINESS COLLEGES

Analysé de M. J. P. PAGE, A.P.A.

COURS DU JOUR et du SOIR
Comptabilité — service civil — sténographie — anglais — français — machines à additionner — comptomètre — dictaphone — direction spirituelle. Bureau de placement efficace.

LES HUIT COLLÈGES sont convenablement situés

VILLERAY: 6977 rue ST-DENIS, coin Bélanger, CA. 7944
MAISONNEUVE: 3909 Ontario E. FR. 6138 près Orléans.
ROSEMONT: 3028 Masson coin de la 8^{ème} avenue. FR. 2895
SNOWDEN: 5302 Queen Mary Road, coin Décarie. EL. 2288
PALESTRE NATIONALE: école Versailles, 840 rue Cherrier AM. 6440
LACHINE: 92 Notre-Dame, Tél. Lachine 1714
VALLEYFIELD: rue Victoria, SHAWINIGAN FALLS, 31^{ème} ave
VENEZ VOUS RENSEIGNER

Un Collège nouveau genre

LE COLLÈGE VERSAILLES

A la Palestre Nationale, deuxième étage, 840 rue Cherrier.

COURS COMMERCIAL pour jeunes gens et jeunes filles. — Aussi: Piscine, Gymnase, Jeu de Paume, Quilles, Bicycles, Jeux intérieurs et extérieurs sous la direction d'experts et d'un médecin. — DIRECTION SPIRITUELLE — COURS DU JOUR ET DU SOIR.

COURS PRÉPARATOIRE AU COLLÈGE STANISLAS

11^e - 10^e - 9^e années

Cours autorisé par M. le chanoine Méjean directeur général de Stanislas.

Mlle MARIE GIRARD, Directrice

Pour fillettes, CLASSE DE LA 1^{ère} à la 8^{ème} années

118, ouest, Blvd St-Joseph - Entrée le 8 septembre - CR. 1791

MONT-SAINT-LOUIS

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

COURS SCIENTIFIQUE ET COMMERCIAL

Entrée des pensionnaires le 3 septembre à 8 heures 30 p.m.
Les externes le 4 septembre à 9 heures a.m.

MARquette 8138 244 est, rue Sherbrooke Montréal

DEVENEZ INGÉNIEUR EN RADIO

En six mois, classes de jour ou un an, classes du soir. Leçons de théorie et de pratique

ELECTRICITE PRATIQUE, THEORIE DE LA RADIO, FONCTIONNEMENT DES RADIOS, EMISSION, AMPLIFICATION DE DISCOURS, TELEVISION, ETC.

Aussi cours par correspondance
EXPERTS EN RADIO DEMANDES

Gradués à l'emploi des plus importants postes émetteurs commencent au gouvernement. Services à

CANADIAN SCHOOL OF ELECTRICITY Ltd
282 OUEST, RUE ONTARIO, MONTRÉAL — HA. 4745

COLLÈGE STE-MARIE

Fondé en 1848

Dirigé par les Pères Jésuites
Cours strictement classique

OUVERTURE DES CLASSES: LE 4 SEPTEMBRE

DEMANDEZ PROSPECTUS
1180, rue Bleury Tél.: LA. 5966-5962-4522

École Préparatoire à l'École Polytechnique

429 AVENUE VIGER

Ad. DOLLO, I.C. Directeur (Ancien directeur des études de l'École Centrale de Préparation)

Préparation aux examens aux Ecoles Spéciales. PRINCIPALEMENT A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

INSCRIPTION AUX COURS: Tous les matins de 10 h. à 1 h. à partir du 2 septembre.

EXAMENS D'ADMISSION: LE 25 SEPTEMBRE à 10 HEURES A.M.
OUVERTURE DES CLASSES: LE 1^{er} OCTOBRE à 10 HEURES A.M.

AUSSEI COURS D'ACTUARIAL

Prospectus sur demande — Téléphone: HArbour 5068 ou DUpont 3138

PROVINCE DE QUEBEC SECRETARIAT DE LA PROVINCE

COURS D'ART (Dessin et Art décoratif)

1182, rue Saint-Laurent — Edifice "Monument National"

ENSEIGNEMENT GRATUIT — FRAIS D'INSCRIPTION \$1

Cours préparatoires du jour et du soir

Architecture pratique — dessin — décoration — modelage ornemental et statuaire — cours de perfectionnement pour instituteurs et institutrices.

Ateliers dans les districts Centre (Monument National), Nord, Est et Ouest.

Ouverture, mercredi le 1er octobre

INSCRIPTIONS POUR TOUTS LES COURS, reçues à l'École des Beaux-Arts, 3450 rue Saint-Urbain, de 10 heures A.M. à 7 heures P.M., tous les jours, A PARTIR DU 22 SEPTEMBRE.

Honorable Hector PERRIER, Ministre. Jean BRUCHESI, Sous-Ministre.



AU CAPITOL — Mickey Rooney et Patricia Dane, dans une scène du film "Life Begins for Andy Hardy", autre histoire sur la célèbre famille Hardy.



AU PALACE — Trois des vedettes de la comédie musicale "Hold That Ghost": le musicien Ted Lewis, les comédiens Bud Abbott et Lou Costello.



AU PRINCESS — John Barrymore et quelques-unes des vedettes de "World Premiere": Ricardo Cortez, Eugene Pallette, Don Castle et Frances Farmer.



AU LOEW'S — John Hall, en prince indigène, et Lynne Overman, dans une scène du film en couleur naturelle, "Aloma of the South Seas".

Cinéma - Musique - Radio - Théâtre

Au Princess

La direction du Princess présente aujourd'hui une comédie de John Barrymore, "World Premiere", où le grand acteur raconte à sa façon comment on lance un film à Hollywood. Barrymore tient le rôle d'un célèbre producteur qui se prépare à lancer un film. Il enlève certains gouvernements étrangers conduisant les destinées de leur pays. La première doit avoir lieu à Washington. Le producteur amène toute sa troupe avec lui, qui se compose de Frances Farmer, Ricardo Cortez, Eugene Pallette et Don Castle. Barrymore rejette toutes les propositions de ses publicistes. Il a une idée: faire circuler une rumeur à l'effet que certains gouvernements étrangers veulent empêcher que la première ait lieu.

Chez Maurice présente une nouvelle revue

Plusieurs vedettes figureront au premier spectacle d'automne. Le cabaret Chez Maurice présentera sa revue d'automne lundi prochain, le 1er septembre. Ce spectacle dépassera tout ce qu'on a vu jusqu'ici, tant par le nombre que par la célébrité des vedettes. Les frères Novello, célèbres vaudevillistes, et les danseurs-comédiens Roberts et White se chargeront d'amuser le public. Roy, Shirley et Larry, "The Three Guesses", ont un talent merveilleux pour tourner tout en ridicule, et Roy Davis reviendra faire ses imitations des grands et petits de ce monde. Ada et ses compagnes, qui forment une petite troupe excellente, présenteront cinq chiens dressés. De plus, les danseuses et les figurantes de Chez Maurice paraîtront dans plusieurs scènes d'une riche mise en scène. Les costumes sont de Brooks, de New-York, la mise en scène, de Mlle Elvira Gomez, et l'éclairage, de Benoit Meilleur. Enfin, Jimmy Laing et son excellent orchestre seront de la partie. Les prix resteront les mêmes. Il y aura deux spectacles tous les soirs au cabaret Chez Maurice, à 9 heures et à minuit.

L'horaire des spectacles

ST-DENIS "Les deux Gamines" 12 h. 20, 2 h. 42, 6 h. 24, 9 h. 55. "Juanita" 1 h. 50, 5 h. 12, 8 h. 24. CINEMA DE PARIS "Les gens du voyage" 11 h. 20, 1 h. 52, 4 h. 24, 6 h. 54, 9 h. 26. LOEW'S "Aloma of the South Seas" 11 h. 25, 2 h. 15, 4 h. 52, 7 h. 20, 10 h. 10. PALACE "Hold That Ghost" 11 h. 27, 2 h. 05, 4 h. 45, 7 h. 21, 10 h. 00. "Canada Carries on Soldiers All" 11 h. 27, 1 h. 35, 4 h. 15, 7 h. 54, 9 h. 30. CAPITOL "Life Begins for Andy Hardy" 11 h. 20, 1 h. 50, 4 h. 20, 6 h. 50. "Get Away" 10 h. 15, 1 h. 19, 4 h. 59, 8 h. 19. PRINCESS "World Premiere" 11 h. 25, 2 h. 14, 4 h. 52, 7 h. 20, 10 h. 10. "Forced Landing" 10 h. 15, 12 h. 54, 3 h. 32, 6 h. 10, 8 h. 50.

Au Loew's

Dorothy Lamour et John Hall sont les vedettes du film en couleurs naturelles "Aloma of the South Seas", qui prend l'affiche du cinéma Loew's aujourd'hui. La distribution comprend aussi des acteurs aussi connus que Lynne Overman, Philip Reed, Katherine de Mille, Fritz Leiber, Esther Dale. Lynne Overman trouve ici un rôle qui lui permet de donner toute sa mesure. Il est le seul Blanc sur cette île mais il a su gagner l'amitié des indigènes. Il est le conseiller personnel du chef de la tribu, et sa bonne humeur le fait rechercher de tous. Dorothy Lamour aime le prince de l'île (John Hall), mais un cousin prétend empêcher leur mariage et cherche à tuer le prince. L'éruption d'un volcan, accompagnée de tremblements de terre, met fin à cette lutte. L'île est complètement ravagée, mais les amoureux s'échappent.

Au Palace

Les comédiens Bud Abbott et Lou Costello jouent ensemble depuis de longues années. Ils parcourent le continent et jouent dans toutes les grandes villes. Il y a quelques années, on leur proposa de figurer dans un programme radiophonique. Ils firent aussitôt la conquête du public. Enfin, des studios de Hollywood les invitèrent à tourner un film. Ils firent leurs débuts dans "Buck Privates" et aussitôt après parurent dans "In The Navy". Ils viennent de terminer leur troisième film, "Hold That Ghost", que la direction du cinéma Palace présente aujourd'hui. C'est une autre de ces comédies fantaisistes où Abbott et Costello se montrent des meneurs de jeu incomparables. La distribution comprend Richard Carlson, Evelyn Ankers, Misha Auer, Joan Davis, Shemp Howard, les sœurs Andrews et Ted Lewis, le populaire chef d'orchestre.

Au Capitol

Le jeune fils du juge Hardy doit résoudre le problème le plus difficile de sa vie dans le film "Life Begins for Andy Hardy", que la direction du cinéma Capitol présente aujourd'hui. Une fois encore, les cinéphiles retrouveront toute la famille réunie autour du jeune Andy Hardy, qui doit maintenant faire le choix d'une carrière. Il vient de terminer ses études au "high school" de la petite ville de Carvel, et son père lui propose de s'inscrire à la faculté de droit. Le jeune homme hésite. Il veut se rendre compte de lui-même, de ce que la vie offre de possibilités. Il prend le train pour New-York, où il trouve une situation. Mais, après un mois de travail, il reviendra à Carvel bien décidé à étudier le droit. Mickey Rooney, dans le rôle de Andy, Lewis Stone, dans celui du juge, et Judy Garland font partie de la distribution.

Au Tic Toc



Payne et Gilbert, excellent couple de comiques, remportent les plus grands succès chaque soir dans le nouveau spectacle du Tic Toc.

LAMOUR HALL "ALOMA OF THE SOUTH SEAS" IN TECHNICOLOR. LOEW'S A l'affiche.

ABDOTT-COSTELLO "HOLD THAT GHOST". PALACE A l'affiche.

LIFE BEGINS FOR ANDY HARDY. CAPITOL A l'affiche.

"WORLD PREMIERE" JOHN BARRYMORE "FRANCES FARMER" EUGENE PALLETTE. PRINCESS A l'affiche.

ST-DENIS "LES DEUX GAMINES". JUANITA.

CINEMA DE PARIS "LES GENS DU VOYAGE". ANDRÉ BRULÉ.

IMPERIAL "KISS THE BOYS GOODBYE". DON AMECHEO - MARY MARTIN.

PARC BELMONT "6 PEACHES REVUE AERIENNE". GRANDE FINALE LUNDI, FETE DU TRAVAIL PIQUE-NIQUE.

A l'Imperial Les films "Kiss the Boys Goodbye" et "The Shepherd of the Hills" passeront à l'écran du cinéma Impérial d'aujourd'hui à dimanche. La comédie musicale "Kiss the Boys Goodbye" raconte comment une jeune danseuse réussit à obtenir une situation après de nombreux échecs. Tous les directeurs de théâtre du Broadway ont rejeté sa demande, mais elle apprend que l'un d'eux part pour le sud des Etats-Unis dans le but de trouver la vedette de son prochain spectacle. Elle quitte immédiatement New-York, rejoint le directeur dans une petite ville et se fait engager sans révéler qu'elle a déjà fait l'expérience de la scène. Don Ameche et Mary Martin paraissent dans ces rôles. A leurs côtés on voit Barbara Allen, Vera Varue, Raymond Walburn, Elizabeth Patterson, Jerome Cowan, Oscar Levant, Virginia Dale, Connie Boswell et Rochester.

Les soixante-quinze ans de l'ancien chef de district Adolphe Dagenais

L'ancien chef de district Adolphe Dagenais, du service des incendies de Montréal, vient de célébrer son 75e anniversaire de naissance. Ce brave et populaire brigadier, qui prit sa retraite en 1930, pour cause de santé, après avoir fait partie du service des incendies pendant près de quarante ans, habite maintenant Saint-Rose, (dans le comté de Laval), où il est un des actifs conseillers. Cet ancien chef de district, dont la courtoisie était remarquable, naquit à Sainte-Rose-de-Laval, le 27 août 1866. Il était entré au service des incendies, le 4 septembre 1902, il fut élevé au rang de capitaine le 3 mars 1904 puis, promu chef de district le 1er septembre 1911, important poste qu'il occupa pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'au premier mars 1930, alors qu'il prit sa retraite pour cause de santé. Le 28 juin 1914, il avait été cité à l'ordre du jour, pour un acte de bravoure accompli aux carrières Martineau, avenue De Lorimier.

Les impôts et les emprunts assureront la victoire. Choisissons bien — Le certificat d'épargne est le prêt.

Dix autres mineurs congédiés à la mine Caledonia

Cependant la grève perlée se poursuit dans les mines de la Dominion Coal

Glace Bay, N.-E., 28 (P.C.) — Dix autres mineurs ont été congédiés à la mine Caledonia de la Dominion Coal Company aujourd'hui, portant le nombre des congédiements à 28 depuis que la compagnie a décidé de prendre des mesures pour mettre fin à la politique de ralentissement de la production dans les mines. Aucune autre mine de la compagnie n'a limité la mine Caledonia. Les vingt-huit mineurs congédiés font partie des équipes de chargement, équipes qui sont en grande partie responsables de la réduction de la production. Il semble cependant que la grève perlée commencée il y a déjà quelques semaines se poursuit dans dix mines de la compagnie. Ces mines emploient un total de 8,000 hommes.

Les épidémies se propagent toujours

Nouveaux cas de maladie du sommeil et de paralysie infantile dans l'Ouest

Winnipeg, 28 (P.C.) — On raporte 31 nouveaux cas de maladie du sommeil en Saskatchewan, 17 en Manitoba et 1 en Alberta, et 16 nouveaux cas de paralysie infantile en Manitoba, 13 en Saskatchewan et 1 en Alberta. Les deux épidémies ont fait jusqu'ici 1,418 victimes dans les provinces de l'Ouest. De plus, on apprend que 4 personnes sont mortes de la maladie du sommeil au Manitoba. Voici les derniers chiffres par chacune des provinces: Manitoba: paralysie infantile, 684 malades, 1 mort; maladie du sommeil, 341 malades et 24 morts. Saskatchewan: paralysie infantile, 20 malades, aucun mort; maladie du sommeil, 253 malades, 10 morts. Alberta: paralysie infantile, 84 malades et 2 morts; maladie du sommeil, 14 malades et 1 mort. En Colombie-Britannique, la paralysie infantile a fait 22 victimes mais aucune personne est atteinte de la maladie du sommeil.

CHEZ MAURICE. L'OUVERTURE DE NOTRE SAISON D'AUTOMNE. avec une revue mettant en vedette plusieurs étoiles. LUNDI, LE PREMIER SEPTEMBRE. NOUS PRESENTERONS LE PLUS GRAND ENSEMBLE DE TALENTS JAMAIS REUNIS SUR LA SCENE D'UN CLUB DE NUIT AU CANADA. The Three Guesses Ada et ses amis. Novello Bros. Roberts & White. Tous ces artistes sont des vedettes sur n'importe quelle scène de théâtre ou de café. le café le plus chic du Canada.

Table of radio schedules for CBF, CBM, CKAC, CFCF, and CHLP on Friday, August 29, 1941. Lists programs and times for various stations.

Chronique ouvrière

M. R. Trépanier s'adresse à tous les unionistes

Il traite de la grande valeur sociale du mouvement ouvrier syndiqué et de son importance de tout premier plan dans l'effort de guerre du Canada, à l'occasion de la fête du Travail

A l'occasion de la fête annuelle du Travail qui aura lieu lundi prochain, M. Raoul Trépanier, président de la Fédération provinciale du travail et du Conseil des métiers et du travail de Montréal, nous fait tenir le message qu'il transmet à tous les unionistes :

"L'esprit de la fête du Travail, commence M. Trépanier, est un esprit de solidarité, d'entraide et d'étroite collaboration sur le front industriel et surtout allié où les salariés, de toutes catégories, éprouvent le sentiment de la prévoyance sociale jusqu'à le mettre en oeuvre par l'action collective dans le cadre de la législation du pays. C'est dans cet esprit que je vous adresse mes meilleurs vœux et c'est dans le même esprit que je vous prie de les agréer.

"Cette année, comme l'an dernier et l'année précédente, ajoute M. Trépanier, nous sentons que l'air que nous respirons est chargé de nuages sombres, que l'ambiance où nous travaillons d'arrache-pied au service de la victoire démocratique est également assourdie du poids des graves responsabilités inhérentes au grand conflit qui se déroule outre-mer. Sur le front du travail comme sur le front de bataille proprement dit, la tension est grande et les préoccupations de toutes sortes multiples, mais nous avons la confiance de notre force et cette satisfaction intime dont s'accompagne généralement la notion claire et seraine de la tâche à accomplir.

"Certes, le moment est plus solennel que jamais, d'autant plus qu'il se joue, comme on sait, en Europe, dans le nord de l'Afrique et en Asie, une partie internationale décisive dont dépend le sort de la démocratie ouvrière d'après-guerre, je dirai même de la démocratie tout court.

"C'est ici que les plus obtus parmi les adversaires de nos unions ouvrières internationales se rendent compte, en dépit des préjugés qui les opposent encore à notre nouvelle conception de la vie, de la grande valeur sociale du mouvement ouvrier syndiqué, de son importance de tout premier plan comme facteur essentiel de la production industrielle, comme élément indispensable à notre effort de guerre. Car ce n'est pas en vain, en effet, qu'on a fait appel à notre patriotisme éclairé et qu'au nom même de la sécurité démocratique mondiale on nous a demandé d'accélérer le rythme de notre production dans toutes les parties du pays, dans tous les domaines de notre activité professionnelle. Nous avons répondu collectivement à cet appel pressant, nous avons promis d'intensifier la production d'instruments d'attaque et de défense et, est-il besoin de le rappeler ici, nous avons rigoureusement tenu parole.

"Il est vrai que ça et là, quelques différents ont surgi, imprévus, entre employeurs et employés, que même des grèves ont eu lieu, mais il convient de faire la part des choses, d'attribuer les responsabilités à qui elles incombent véritablement et de ne pas trop s'empresser, comme on n'y est que trop fort, en certains milieux, de rejeter tout le blâme sur l'élément ouvrier. N'oublions pas que ces différends industriels ont pu être causés par des saboteurs sympathiques à nos ennemis de l'extérieur ou encore par des employeurs trop intransigeants et qui misaient sur l'état de guerre pour menacer, dans leur existence même, des prérogatives syndicales auxquelles nous tenons et que nous avons le devoir de défendre envers et contre tous. Mais nous ne sommes pas dupes de certaines combinaisons sournoises d'adversaires économiques qui ne désarment pas et nous nous proposons de les déjouer le cas échéant. Nous voulons gagner la guerre, mais nous ne voulons pas perdre la paix.

"Entre nous soit dit, ce n'est pas le moment de nous chercher noise quand nous faisons de notre mieux pour assurer le prompt et efficace approvisionnement de notre arsenal démocratique. On nous a demandé de façonner les outils de la victoire prochaine. Nous nous y appliquons. Mais qu'on ne nous tracasse pas sans raison au moment même où, précisément, nous multiplions autour de nous, par tout le Canada, les preuves de notre bonne volonté et de notre farouche détermination de contribuer à l'anéantissement de l'infâme Hitler et de ses horribles complices.

"Nous n'oublions pas que les fascistes italiens, puis les nazis allemands ont systématiquement assésé le mouvement ouvrier syndiqué de l'Europe continentale et qu'aujourd'hui même nos camarades de travail d'outre-mer gémissent, désarmés et impuissants, sous la plus brutale et sanguinaire tyrannie qu'on puisse imaginer, souligne enfin M. Trépanier. C'est pourquoi en aidant à la victoire des alliés, nous contribuerons à une glorieuse revanche des ouvriers d'Europe contre les despotes implacables qui ont leurs principaux repaires à Berlin et à Rome. Mais il n'est pas nécessaire que nous abdiquions notre liberté ici pour la faire revivre là-bas. Nous sommes sortis du servage industriel pour n'y rentrer jamais.

"Le monde ouvrier syndiqué entend se faire le champion de la sécurité sociale quand la paix sera venue.

"Et je puis dire, au nom du travail organisé, que nous tiendrons parole, si c'est humainement possible".

Les contremaîtres et les surintendants protestent

L'Association des surintendants et contremaîtres tenait son assemblée régulière, ces jours derniers, sous la présidence de M. H. Gagnon, président. Plusieurs rapports intéressants furent soumis aux membres qui les étudièrent. Des décisions furent prises sur quelques-uns de ces rapports, et ce dans le but de remédier à une situation assez dangereuse causée par le travail récemment sanctionnée par le lieutenant-gouverneur au dire de l'Association.

L'Association des surintendants et contremaîtres, affiliée au Conseil des métiers de la construction des syndicats catholiques, proteste, nous le communiquons, contre l'attitude

Besoin d'experts en radio et en électricité

Ce sont des spécialités qui donnent accès à des emplois rémunérateurs

L'industrie a besoin plus que jamais d'experts en électricité et en radio. Au cours de ces derniers mois, des milliers de jeunes gens ont obtenu des emplois fort rémunérateurs, à la production de matériaux de première importance dans la poursuite de l'effort de guerre du Canada.

Dans le passé, les jeunes gens ne se sont pas rendu compte des avantages qu'offrent les domaines de l'électricité et de la radio. Ils n'ont pas su profiter des cours offerts par les écoles et collèges techniques. Cette indifférence est la principale cause du manque actuel d'hommes de métier. Les dirigeants des principales industries exigent de moins en moins de connaissances purement livresques; ils demandent des hommes entraînés à faire quelque chose, des hommes pratiques.

De façon générale, n'importe quelle éducation technique est directement utile dans l'armée, la marine et l'aviation. Une telle éducation permet d'obtenir de l'avancement et des promotions qui comportent de meilleurs salaires. Une fois les hostilités terminées, l'entraînement technique dont disposent les jeunes gens leur sera encore utile. Plus ils seront préparés, plus ils obtiendront facilement de bons emplois.

Il y a lieu, pour les jeunes gens qui désirent obtenir un emploi rémunérateur, de profiter du cours d'étude, d'un cours pratique, qu'offre la Canadian School of Electricity of Montréal, l'une des écoles les mieux équipées pour l'enseignement de l'électricité et de la radio. Cette école a été fondée il y a dix-sept ans par M. Frederick C. Raeth, afin de donner

35,000 ouvrières bénévoles de la Croix-Rouge

Près de 60,000 enfants de la province font aussi leur part, nous dit-on

On a appris hier, de la maison de la Croix-Rouge de Montréal, que les 35,000 ouvrières bénévoles, des 183 sections de la division de la province de Québec de la Société canadienne de la Croix-Rouge, ont terminé, durant juillet dernier, 62,343 articles d'une valeur globale de \$24,352.

De ce total de 62,343 articles terminés, 29,257 sont des pièces de vêtement destinées aux victimes des raids aériens, ainsi qu'aux membres des services auxiliaires féminins de Grande-Bretagne. Les services auxiliaires ont reçu, à eux seuls, plus de 1,770 articles. Quant aux 36,000 autres articles, ils ont été distribués dans les hôpitaux et dans les centres militaires du Canada et d'outre-mer, soit 5,920 au pays même, 5,600 dans les hôpitaux de la Grande-Bretagne et 320 dans les centres navals.

Les dirigeants du comité des oeuvres de guerre, à la maison de la Croix-Rouge, tiennent à rendre hommage à la générosité dont ont fait preuve toutes les auxiliaires bénévoles de par toute la province en continuant leur collaboration active à la Croix-Rouge, même durant les mois d'été.

Chez les jeunes

On nous a également communiqué que les vacances n'ont pas empêché des membres des deux mille sections de la Croix-Rouge de la jeunesse de continuer récemment leur campagne en faveur de la division de Québec de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Des contributions, petites et

un cours pratique, de courte durée, aux jeunes gens qui ne peuvent suivre un cours universitaire régulier.

grandes, arrivent presque chaque jour au bureau central, expédiées par les 57,000 membres de la Croix-Rouge de la jeunesse, désireux d'aider à l'effort de guerre du pays et de venir en aide aux victimes des raids aériens.

La poste le 1er septembre

La fête du Travail sera observée comme congé statutaire

Le directeur du district postal de Montréal désire informer le public que le jour de la fête du Travail, le 1er septembre 1941, sera observé comme congé statutaire à l'hôtel des postes de Montréal.

Le scolarat de l'hôtel des postes et celui de la succursale postale Place d'Armes seront ouverts entre 8 heures du matin et 8 heures du soir, afin de permettre aux locataires de visiter leur case. Cependant les guichets seront fermés à 10 heures de l'avant-midi.

La poste aérienne et le service de distribution par exprès fonctionneront comme en un jour ordinaire. Il n'y aura pas de distribution à domicile ce jour-là.

La réception et l'expédition des dépêches se feront comme d'ordinaire, mais la levée des boîtes aux lettres se fera comme suit :

Dans le district des affaires: midi, 4 h. et 5 h. 30 de l'après-midi; 7 h. 45 et 9 h. 30 du soir.

Dans les quartiers domiciliaires: 11 h. 30 du matin, 4 h. 30 de l'après-midi, 7 h. 30 et 8 h. 30 du soir (une levée).

Toutes les succursales postales fermeront leurs portes à 10 heures du matin.

Les impôts et les emprunts assureront la victoire. Choisissez bien. Le certificat d'épargne est le plus.

Plusieurs comités au congrès des jeunes Chambres

Cette réunion aura lieu les 4 et 5 octobre prochains, à Saint-Hyacinthe

A sa dernière réunion, l'Exécutif de la Fédération des Chambres de commerce des Jeunes de la province de Québec a étudié principalement l'organisation de son prochain congrès annuel. On se rappelle sans doute que ce dernier sera tenu à St-Hyacinthe, les samedi et dimanche, 4 et 5 octobre prochains.

On a d'abord décidé que le thème de cette réunion serait le suivant: "Les jeunes et la guerre". En second lieu, que les comités d'étude suivants seraient formés: a) Constitution de la Fédération; b) Les Jeunes et la Guerre; c) Résolutions présentées au congrès; d) Problèmes de la Fédération; e) Activités des Chambres. Il y aura de même un comité des lettres de créance qui siègera au début du congrès et un comité d'élection du nouvel Exécutif, vers la fin du congrès. Les comités d'organisation sont en activité depuis plusieurs mois déjà. Ce sont ceux de l'enregistrement et des finances; de publicité; de réception, de souscriptions, du secrétariat et de réception des dames.

Tout semble prédire que ce 66 congrès annuel des Chambres catholiques de la province remportera un grand succès. Déjà plus de 40 Chambres de Jeunes ont annoncé qu'elles y enverraient de nombreux délégués.

Assistaient à cette assemblée: le président, Me Guy Morin, de St-Hyacinthe; les vice-présidents: MM. Gérard Garceau, de Shawinigan; Sarto Fournier, de Granby; J.-B. Pelletier, de Québec; Louis-M. Fortin, de Senneterre; le secrétaire honoraire: Gérard Boudrias, de Montréal, et le chef du secrétariat, Jean-Paul Forest, de Montréal.

Nécrologie

BIGNELL. — Le 27 août 1941, à sa résidence, 2075, ave. Lincoln, est décédé Marie-Ethyl Bignell, fille bien-aimée de Minna Molt et de feu Lt-Col George Bignell, arpenteur-géomètre de la cité de Québec. Funérailles ce matin à l'église St-Anthony à 8 h. 30.

BRISSETTE. — A Montréal, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Pierre Brissette, née Flore Lafontaine, autrefois Berthierville. Funérailles samedi à l'église Sacré-Coeur.

DUBOIS. — A Montréal, le 26 août 1941, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Pierre Dubois, née Philomène Portelance. Funérailles ce matin à l'église St-Henri à 9 heures.

CHARTRAND. — A Montréal, le 28 août 1941, à l'âge de 43 ans, est décédée Marie-Jeanne Chartrand, épouse d'Henri Chartrand employé Tramway. Les funérailles auront lieu samedi le 30 courant à l'église St-Enfant Jésus Mile End à 10 h. 30.

COMEAU. — A Lachine, le 27 août 1941, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Edmond Comeau, née Marie-Louise Lévesque. Les funérailles auront lieu samedi le 30 courant à l'église des Saints-Anges.

CORBELL. — A Montréal, le 27 août 1941, à l'âge de 17 ans, 6 mois, est décédé Philias, fils de M. Philias Corbell et d'Allice Vautrin. Les funérailles auront lieu le 30 courant à l'église Ste-Elizabeth du Portugal.

FRIGON. — A Montréal, le 27 août 1941, à l'âge de 29 ans, est décédée Mlle Anna Frigon, membre de la Congrégation des Enfants de Marie, fille de feu Adélaïde Frigon et de Mme veuve Alexandre Thibodeau, née Maria Morse. Funérailles samedi à l'église Ste-Hélène.

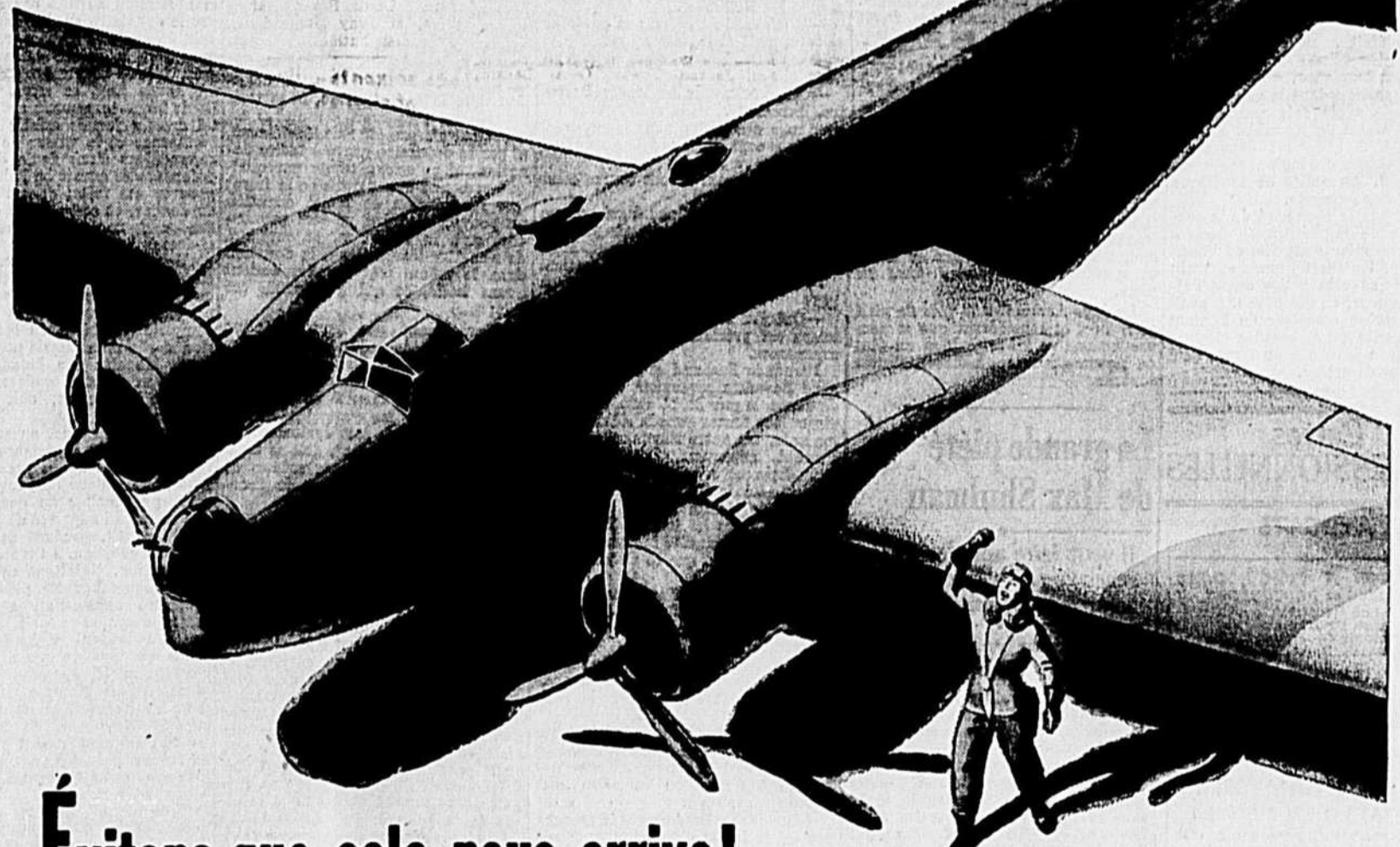
GARCEAU. — A Montréal, le 27 août à l'âge de 80 ans, est décédé M. Jean Garceau, époux de feu Sophie McDown. Funérailles samedi à l'église Ste-Gertrude, Montréal-Nord.

GIROUX. — A Montréal, le 27 août 1941, à l'âge de 18 ans, est décédée Luce Giroux, fille de Raymond Giroux et de feu Diana Martin. Funérailles ce matin à l'église St-Stanislas de Kostka à 8 h. 30.

LANDRY. — A Montréal, le 28 août 1941, est décédée Madame Joseph Landry, née Antoinette Bélanger. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 août 1941.

Le convoi funéraire partira des salons mortuaires Arthur Landry, No 518 rue Rachel Est à 9 h. 15 heures, pour se rendre à l'église St-Jean Baptiste où le service sera célébré à 9 h. 30 heures a.m. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

PLUS DE GAZOLINE!



Évitons que cela nous arrive!

Nous n'en sommes pas à cette extrémité mais cela reste possible, à moins que nous réussissions à diminuer de 50% notre consommation individuelle de gazoline.

mobile, il vous demande simplement d'économiser la gazoline. Il vous invite à espacer vos promenades, à conduire avec prudence, à éviter les vitesses excessives.

ÉCONOMISEZ LA GAZOLINE

Le Gouvernement du DOMINION DU CANADA

Par autorité de: L'honorable C. D. HOWE, Ministre des Munitions et Approvisionnements. G. R. COTTRELL, Régisseur des huiles au Canada.

17 façons de réduire de 50% la CONSOMMATION DE GAZOLINE (APPROUVÉES PAR DES SPECIALISTES DE L'AUTOMOBILE) 1- Réduisez votre vitesse de 60 à 40 milles sur la grande route. 2- Évitez le démarrage saccadé. 3- Évitez les sorties inutiles et le gaspillage de gazoline. 4- Fermez le moteur pendant les périodes d'arrêt. 5- Laissez réchauffer le moteur en démarrant lentement. 6- Ne forcez pas votre moteur, changez de vitesse. 7- Tenez votre carburateur propre, nettoyez l'allumage. 8- Réglez votre moteur, notamment l'allumage. 9- Nettoyez les bougies et les soupapes. 10- Surveillez le radiateur: un moteur surchauffé gaspille la gazoline. 11- Maintenez vos pneus à une pression convenable. 12- Lubrifiez bien; l'usure du moteur gaspille la gazoline. 13- Quand vous pourriez vous rendre au travail et en revenir en faisant alterner les voitures. 14- Quand vous allez au golf, en pique-nique ou en promenade, utilisez une seule voiture au lieu de quatre. 15- Allez faire vos courses à pied et rappelez vos paquets. 16- Rendez-vous au cinéma et revenez à pied. 17- Les propriétaires de bateaux peuvent aussi coopérer en restreignant leurs promenades. Votre garagiste se fera un plaisir de vous renseigner davantage, ou même de vous indiquer d'autres moyens d'économiser la gazoline. Consultez. COOPÉREZ AVEC VOTRE PAYS

Épargnez et partagez la gazoline: c'est pour la VICTOIRE!

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Un mariage au fil du "vin" après un fox trot

Le dilemme de Gladys Crowley, réconciliée avec son mari, mais quand même époux d'un autre homme

L'hon. juge Théodule Rhéaume a décidé de délibérer hier sur une motion présentée en Cour supérieure par Mme Gladys Crowley, femme de George Lavalley, de Burlington, Vermont, pour l'annulation de son second mariage avec le sergent Thomas Marks, de l'armée américaine. La demanderesse, représentée par Me Lovell Carroll, de l'étude Bumbray & Carroll, déclara au tribunal qu'elle avait épousé Lavalley le 16 janvier 1934 à Whitehall, New-York, et avait vécu avec lui jusqu'au jour d'une séparation consécutive à une querelle de ménage. Le 11 février 1941, la demanderesse rencontra le sergent Marks dans une salle de danse de Burlington, et, aux petites heures, tous deux étant pris de vin, ils prirent le premier train pour Montréal et là se firent marier sans publication de bans comme sans permis de mariage, devant le Rév. Paul Chadat, de l'église "Baptiste d'Oratoire". Le lendemain, la femme retourna à Burlington, et son sergent retourna à son camp d'entraînement.

Député, Gladys Crowley s'est réconciliée avec son premier mari, et ce dernier s'empresse de déclarer qu'il n'a rien de commun avec tout ce qui s'est passé. La demanderesse base son plaidoyer pour annulation sur le fait que lors du second mariage elle était la femme "légal" de Lavalley, que son consentement au second a été obtenu par fraude et "à un moment où elle ne pouvait se rendre compte de ses actes". Marks n'a pas présenté de défense, le malin!

La clémence du juge Archambault

Un jeune prévenu, passible d'un long emprisonnement, s'en tire avec une peine insignifiante

Joseph Mauback, 19 ans, d'Ottawa, doit une chandelle à son avocat, Me Louis-Joseph de la Durantaye. Il s'était avoué coupable, ces jours derniers, devant le juge Edouard Archambault, d'avoir pénétré par effraction dans la main basse sur 28 formules de mandats. Puis il avait forgé l'un de ces documents pour obtenir de quelqu'un une somme de \$100. La police du Pacifique Canadien l'appréhenda.

Cartes PROFESSIONNELLES AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
Almé Geoffrion, c.r.
J. Alex. Prud'homme, c.f.
C.-Antoine Geoffrion, L.L.L.
Paul-S. Major, L.L.B.
112, rue Saint-Jacques
TÉL. HARBOUR 5177 - MONTREAL
Adresse télégraphique: Geoffrion

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
Hon. F.-PHILIPPE BRAIS, C.L., C.R.
A. J. CAMPBELL
L. P. de GRANDRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

JACQUES PATENAUE
AVOCAT
Burr. Solr. 1555 Amherst - CH. 8825

JEAN-MARIE NADEAU
ANDRE NADEAU
AVOCATS
Nadeau, Taillefer, Nadeau et Laurier
Edifice des Travaux - Suite 616-7
130 ouest, Craig St. 3031-33
Montréal

OUIMET & NICOL
AVOCATS
246, rue St-Jacques O.
édifice Banque d'Epargne - Tél. HA. 8265

PERRAULT & GADBOIS
ARCHITECTES
JEAN-JULIEN PERRAULT
B. Arch. McGill University
Membre A.A.P.Q. et R.I.C.A.
J.-R. GADBOIS
Membre A.A.P.Q. et R.I.C.A.
57, Van Horne - AT. 8785 - Montréal

Cour Supérieure

Division de Pratique
le 27 août 1941

Les jugements suivants furent rendus:
R. Brown contre M. Levine; jugement pour \$222.22 avec int. et dépens.
E. Guilmond contre L. Pilon; jugement pour \$270.84 avec int. et dépens.
M. Liverman et autre contre A. Robert; jugement pour \$114.01 avec int. et dépens.
P. Pulvi contre R. Bellia; jugement pour \$116 avec int. et dépens.
F. Saint-Julien contre Armand Racine; jugement pour \$150.50 avec int. et dépens.
Quenel et Frère contre T. Brunelle et Lezavet Automobile (liée); opposante; jugement ordonnant examen de l'opposante.
Moss Grossman contre Diamond Taxial Association Ltd; jugement autorisant examen défensif.
Marcel Bertrand contre J.-H. Richer; jugement accordant motion pour contrainte.
L. Dupuy contre A. Gravel; jugement accordant moratoire.
Century Credit Corporation contre K. W. Shillington; jugement accordant requête de la demanderesse pour possession des effets revendiqués.
V. Voivada contre R.-A. Armour et T. Broasard ex-quis; jugement déclarant faits et articles avérés.
G.-L. Beaudry contre Honoré Malsouze; jugement accordant rétro-actif avec dépens.
Dame I. Scheffer contre R. Chartrand; jugement pour \$354.22 avec int. et dépens.

Visite de Léo et réaction de Maggy

L'extraordinaire aventure d'un mari battu par sa femme

Léo Lapointe, de Toronto, accusé de voies de fait par sa femme, Madeleine Morley, 5851, avenue du Parc, a été acquitté hier par le juge Edouard Archambault. Après la preuve du ministère public, le mari décida de se défendre. Il relate ses mésaventures. S'empuyant à mourir de sa légitime, un jour, un brun qui portait de façon merveilleuse un énorme canotier vert à l'audience, Lapointe décida de venir à Montréal, le 16 août. En arrivant au domicile de sa femme, il se fait dire que la vie à deux est devenue impossible.

Le mari court acheter 40 onces de vin, histoire de remettre de l'ordre dans ses idées. A minuit, les époux sont d'une gaieté folle. Soudain, madame se fâche, et ici le prévenu explique au tribunal de la façon suivante:
—Elle me dit qu'elle était une septième fille, mais qu'au lieu d'un don elle avait hérité de la malchance. Elle me reproche de ne pas lui acheter de renards argentés, de manteaux de fourrure, de bagues ni de colliers. Elle parle, parle, parle; ses yeux lancent des flammes, et moi, rendu à bout, je lui demande pourquoi elle m'a fait venir de Toronto. Je la frappe au visage à main ouverte pour la calmer, mais elle riposte en me lançant tous les cendriers, bibelots et cadres du salon. Non contente de cette attaque, elle s'empare d'un beau vase japonais, qui pèse bien trente livres, et me le jette à la figure. Je perdis connaissance. Quand je reviens à moi, Maggy, assise sur moi, m'arrache les cheveux un à un, et m'enfoncé ses ongles dans les yeux.

Le juge Archambault, pris de pitié pour Léo, et considérant que le pauvre homme se trouvait bien en état de légitime défense, le libère, séance tenante.

—Combien de poteaux ont été brisés?
—Le premier, qui avait été scié à sa base la veille. Qui l'a scié? Je me le demande. J'ai construit la clôture, et je ne suis pas en droit.
—Qui est le propriétaire de la route fermée?
—Adolphe Paré.
—Aviez-vous son autorisation pour installer une clôture à cet endroit? demande Me Bissonnet.
—Il m'avait dit de ne pas poser de clôture, mais j'ai passé outre.
—Vous prétendez que le poteau avait été scié la veille?
—Oui, à la faveur des ténèbres (Retour, Satanas!). Mais moi je suis ici avec mon accusation pour dommages.
—Vous connaissez le jeune inculpé?
—Je l'ai vu élever.
—Votre terrain à vous touche celui de la famille Roy?
—Oui. C'est Adolphe Paré qui me l'a vendu en 1933. Je n'étais pas allé à la campagne depuis trois ans. Mais je suis ici pour mon acte d'accusation.
—Vous évaluez vos dommages à \$25?
—Oui j'ai travaillé "fort", et mon temps est précieux. J'aurai à la recommencer.
Bernard Beaudin revenait de la salle de danse, le soir du 14 août, lorsqu'ils virent Roy foncer dans la clôture avec son auto. Un autre témoin, M. Arthur Vincent, arpenteur, 517, boulevard Saint-Laurent, a préparé les plans de la propriété de M. Paré en 1927. Sur ce plan, le témoin montre une ligne pointillée entre les lots de Roy et de Bachand. Ce pointillé indiquait une ruelle, et c'est là que la clôture a été posée.

La grande piété de Max Shulman

Il veut faire annuler son mariage parce que sa femme n'est pas dévote

Max Shulman s'est présenté hier devant l'hon. juge Théodule Rhéaume pour demander l'annulation de son mariage avec Ray Hymovitch. Il a demandé un jugement par défaut. Le tribunal a décidé de prendre cette délicate question en délibéré. Me Samuel Moskowitz, avocat de Shulman, fit entendre le mari. Celui-ci déclara avoir épousé Ray Hymovitch, le 12 juin 1929, devant le révérend A. J. Levinsky, rabbin de la synagogue Beth Jehuda. Il demande l'annulation pour deux raisons: la première est qu'il n'y a pas eu publication de bans, ni à Montréal, ni à Blind River, Ont., domicile de la femme avant son mariage. La seconde est qu'il y a eu erreur sur la personne.

Shulman expliqua longuement qu'il était un Juif orthodoxe "cent pour cent", et qu'avant son mariage, sa future avait promis d'aller à la synagogue au moins une fois par semaine, qu'elle mangerait selon la loi hébraïque et qu'elle ferait brûler des chandelles à l'arrivée du Sabbat. En terminant, le mari dit au tribunal qu'il ne l'aurait pas épousée sans ces promesses. Le tribunal, surpris, demanda: "Est-ce pour ces raisons que vous invoquez l'erreur de personne?" L'avocat du demandeur répondit dans l'affirmative, en insistant sur le fait que son client n'aurait jamais épousé la défenderesse s'il avait su qu'elle ne tiendrait pas son foyer de façon orthodoxe impeccable.

Avis Légal
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICTE DE MONTREAL.
No. 203172.
ALBANI LUSSIER, négociant, de la Paroisse de Repentigny, district de Joliette.
Demandeur.
JEAN BOUCHER, et al. chauffeur, résidence inconnue. DEFENDEUR.
AVIS D'ASSIGNATION PAR LES JOURNAUX
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les quinze jours.
Montréal, le 28 août, 1941.
BISSONNETTE & PERRAULT
Procureurs des demandeurs.

Clôture de Pandore posée par un voisin décidé à clôturer!

Le juge Archambault déclare un jeune prévenu coupable d'avoir causé des dommages

M. Philippe Roy, 3865, rue Marlowe, a décidé d'en appeler d'un jugement rendu hier par le juge Edouard Archambault et qui le condamne à une amende de \$5 et \$20 de dommages au plaignant Emery Bachand, pour une clôture brisée, à Sainte-Genève, le 16 août. A défaut, le tribunal impose une peine de prison de huit jours. Le procès, qui dura toute la matinée, a été des plus pittoresques. On se serait cru en Normandie même. M. Edouard Roy, père de l'inculpé a une maison d'été, depuis trente ans, à Sainte-Genève. Celui qui la lui a vendue, M. Adolphe-Charles Paré, 6374, rue Delorimier, a accordé droit de passage non seulement à la famille Roy, mais aux autres usagers d'une plage qu'il y a vis-à-vis la maison. Depuis toujours chacun passait donc près de la propriété de M. Bachand, le plaignant. Le 12 août, Bachand décida de mettre fin à ces va-et-vient: il planta des poteaux et y attacha des fils de fer, sur une longueur de 18 pieds. Il avait le droit de fermer sa propriété, mais il décida de prolonger sa clôture en travers de la route dont l'usage public était consacré par la coutume et par la permission de celui qui avait vendu tous les lots. Dans son jugement, le tribunal a déclaré que Bachand n'avait pas le droit de fermer ainsi la route publique, mais il a ajouté que Roy était coupable d'avoir brisé la clôture parce qu'il n'avait pas à se faire justice lui-même. Me Léon Bissonnet, avocat de la défense, avait présenté un plaidoyer "d'apparence de droit" exhortant le jeune Roy, mais le juge Archambault affirma le contraire.

Me Jean Tellier, C.R., avocat du ministère public, fit d'abord témoigner Bachand qui admit avoir posé la clôture le 12 août. Me Tellier, lui demanda:

—Combien de poteaux ont été brisés?
—Le premier, qui avait été scié à sa base la veille. Qui l'a scié? Je me le demande. J'ai construit la clôture, et je ne suis pas en droit.
—Qui est le propriétaire de la route fermée?
—Adolphe Paré.
—Aviez-vous son autorisation pour installer une clôture à cet endroit? demande Me Bissonnet.
—Il m'avait dit de ne pas poser de clôture, mais j'ai passé outre.
—Vous prétendez que le poteau avait été scié la veille?
—Oui, à la faveur des ténèbres (Retour, Satanas!). Mais moi je suis ici avec mon accusation pour dommages.
—Vous connaissez le jeune inculpé?
—Je l'ai vu élever.
—Votre terrain à vous touche celui de la famille Roy?
—Oui. C'est Adolphe Paré qui me l'a vendu en 1933. Je n'étais pas allé à la campagne depuis trois ans. Mais je suis ici pour mon acte d'accusation.
—Vous évaluez vos dommages à \$25?
—Oui j'ai travaillé "fort", et mon temps est précieux. J'aurai à la recommencer.
Bernard Beaudin revenait de la salle de danse, le soir du 14 août, lorsqu'ils virent Roy foncer dans la clôture avec son auto. Un autre témoin, M. Arthur Vincent, arpenteur, 517, boulevard Saint-Laurent, a préparé les plans de la propriété de M. Paré en 1927. Sur ce plan, le témoin montre une ligne pointillée entre les lots de Roy et de Bachand. Ce pointillé indiquait une ruelle, et c'est là que la clôture a été posée.

Le témoin Hector Paré, propriétaire du terrain où la clôture a été posée, s'est objecté à ce travail. Ici Me Bissonnet souligne:

—C'est une affaire civile. Mon client avait une excuse légitime et l'apparence de droit requise par le code pénal.
M. Adolphe Paré a mis à la poste une lettre recommandée adressée à Bachand, le 14 août, pour le mettre en demeure d'enlever sa clôture. Le témoin explique:
—Quand Bachand a posé le premier poteau, je lui ai dit d'arrêter. Il m'a répondu que la rue lui appartenait et qu'il finirait sa clôture quand même. Le témoin conclut en disant qu'il avait donné droit de passage à tous les voisins. A une question du tribunal, à savoir si Bachand avait posé une barrière, M. Paré affirme qu'il n'y avait pas de barrière et qu'il était devenu absolument impossible aux autres voisins de passer, quoi qu'ils aient eu ce privilège pendant plus de vingt ans.

Dans son jugement, le tribunal déclara:
—Le droit de passage a été prouvé, mais l'inculpé avait-il le droit de briser le poteau? C'était au propriétaire Paré de faire enlever la clôture, et cela aurait été plus civilisé. Le prévenu a agi illégalement, même si Bachand n'avait pas le droit de poser cette clôture. Prenons un exemple. Un type construit une maison sur un lot contesté. Le voisin a-t-il le droit de la démolir parce que l'immeuble jette trop d'ombre, cache les arbres, ses fleurs et la verdure? Je prends pour acquis que Bachand n'avait pas le droit de construire la clôture. J'ajoute que Roy n'avait pas le droit de la démolir, et je dois le déclarer coupable.

Après l'audience, Me Marcel Pinard, avocat de M. Adolphe Paré, avertit le plaignant Bachand d'avoir à faire disparaître la fameuse clôture, faute de quoi il demanderait une injonction à la cour supérieure.

La bibliothèque Fraser

La Salle de lecture de la bibliothèque Fraser sera ouverte à partir du mardi 2 septembre à 10 h. du matin.

La terre donnée en partage doit être partagée

Même si l'unique héritier ne fait pas, dans son testament, le partage prescrit pour ses héritiers à lui. L'honorable juge Jean Denis rejette les prétentions d'une femme qui avait acheté une terre du shérif

Le mot "partage" employé par un donateur, exclut, tant par son étymologie que par sa définition, dotation subséquente, à un seul des enfants du donateur, de la chose donnée à partager. Le mot partage (du latin pars, partis, partie) signifie l'action de diviser une chose en portions, et la portion est la partie d'un tout divisé. On ne divise pas une chose en portions en faisant de cette chose une seule part. Les portions peuvent être différentes; elles peuvent être inégales, leur quotité peut être le résultat de la volonté, du caprice même de la personne désignée pour faire le partage, mais il n'y a pas de partage sans portions.

C'est sur ces principes que s'est basé l'honorable juge Jean Denis, hier, en Cour Supérieure, pour accueillir avec dépens, l'action de Mme Jeanne Monette, de Laprairie, et condamner Mme Louise Denaut, aussi de Laprairie, épouse séparée de biens de Robert Robert, aux dépens de cette même action. Il s'agit du recouvrement d'un certain immeuble (une terre), donnée par testament, le 3 juillet 1902, à Louis Monette, par son père, Eugène Monette. En 1927, Louis Monette, devant le notaire Paul Boucher, donna à son tour la terre à son fils Albert Monette, le mis-en-cause, dans la présente action. Le 11 juin 1934, cette terre était vendue par le shérif. Un jugement était rendu contre le mis-en-cause, et la défenderesse acquit le terrain par l'adjudication que lui en fit le shérif.

Lors de l'enquête, la défenderesse plaida que l'action était mal fondée en fait et en droit et que la demanderesse n'avait aucun droit sur ladite terre. Or celle-ci, en avait, puisque dans l'acte de donation d'Eugène à Louis Monette, il était bien spécifié que la terre était donnée "pour être partagée" et que, par conséquent, Louis n'avait pas, lui, le droit de donner toute la propriété à Albert seul. L'hon. juge Denis récapitule donc la preuve présentée par les deux parties, puis il conclut:

"Attendu que les demandeurs ont répondu généralement à la défense; en particulier ils invoquent les moyens suivants: Que les faits allégués dans la défense ne peuvent pas affecter la substitution créée dans le contrat de mariage allégué à l'action; qu'au temps du contrat de mariage allégué à l'action, les biens donnés audit Louis Monette, par ledit Eugène Monette, valaient au moins \$6,000; que la défenderesse, acquiesçant de l'immeuble par la vente du Shérif, laquelle vente a été faite sujette à certaines charges résultant de la donation ainsi faite par ledit contrat, est liée par ladite donation; que la défenderesse, dans tous les cas, est sans droit à soulever un débat qui n'a pas été fait légalement, ni par le donataire grevé à ladite donation, ni en aucun temps par quelque personne ayant droit de le faire; que l'annulation de ladite donation ne pouvait se faire, ni être prononcée, qu'à la condition, aujourd'hui, de remettre les parties à la donation dans le même état qu'elles étaient avant icelle, ce qui n'a jamais été fait; (...)

"Considérant que l'interprétation de la clause de ladite donation par Eugène Monette à Louis Monette, et par laquelle le donateur a donné au donataire la faculté de "faire le partage entre les "appelés comme bon lui semblera, soit également ou autrement, à son goût", doit se trouver tant dans les termes mêmes de l'acte que dans l'intention du donataire;

"Considérant que, tant par son étymologie que par sa définition, le mot "partage", employé par le donateur, exclut toute notion d'une donation subséquente, de la chose à partager, à un seul des enfants du donateur; le mot partage, (du latin pars, partis, partie) signifie l'action de diviser une chose en portions, et la portion est la partie d'un tout divisé; les portions d'un héritage" (Nouveau Larousse); or, on ne divise pas une chose en portions (au pluriel) en faisant de cette chose une seule part; les portions peuvent être différentes, elles peuvent être inégales, leur quotité peut être le résultat de la volonté, du caprice même de la personne désignée pour faire le partage, mais il n'y a pas de partage sans portions;

"Considérant que la donation pouvait encore que le donataire devra "conservier ledit terrain" pour le transmettre après "décès aux enfants à naître du présent mariage"; cette phraseologie est absolument claire et certaine; la transmission ne devait être faite (a) qu'après le décès du donateur et non pas de son vivant et (b) "aux enfants", (au pluriel, et non pas à un seul d'eux (...)

"Considérant que l'intention du donateur est exprimée trop clairement, dans le texte précité de la donation, pour qu'il soit permis de la mettre en doute; non seulement le texte n'autorise pas le grevé de transmettre les biens substitués à un seul des appelés, à l'exclusion des autres, mais il le lui défend, au contraire (...)

"Considérant que l'acte de donation, du 28 septembre 1927, de biens substitués et dont le donateur n'était pas le grevé, pas plus d'ailleurs que la vente du shérif en 1934, ne pouvait en aucune manière affecter les droits des appelés; dès l'ouverture de la substitution ces derniers avaient le droit de recueillir lesdits biens sans égard auxdites donation et vente;

au moins \$4,000 au moment de la donation; cette preuve découle non seulement des témoignages des témoins de la demanderesse, mais même de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le donateur s'est engagé de payer au donateur, sans intérêt, au moins de ceux des témoins de la défenderesse; en outre la donation comprenait certains effets mobiliers que les parties ont évalués à la somme de \$204; c'est donc, au minimum, une valeur de \$4204 qui a fait l'objet de la donation; voyons maintenant quelles en étaient les charges: tel qu'abord une somme de \$1330 que le

Trois victoires pour le jockey Hank Manifold à la piste Mont-Royal

IL TRIOMPHE AVEC ZEWWEE DANS LE "REGIMENT ROYAL MONTREAL"

Frankie Collins pilote aussi deux vainqueurs. Maple Tints et Centermarch donnent deux victoires au propriétaire W. Thurner

Par Paul PARIZEAU
Zewwee, fille de sept ans de Zev par Ursula Wee, a porté les couleurs de Mme B. Westlake à la victoire dans la bourse "Regiment Royal Montreal" principale course de la matinée d'hier à la piste Mont-Royal.



HANK MANIFOLD

et elle a donné au jockey Hank Manifold sa troisième victoire de la journée. Habilement retenue par son jockey durant les premiers furlongs, Zewwee s'est lancée à la poursuite des leaders dans le virage d'arrière, elle a pris le commandement en entrant dans le dernier seizième et triomphé avec une avance d'environ une demi-longueur.

Fair Exchange a pris le commandement un peu après le départ mais il a cédé le pas à Le Misérable dans le premier virage, puis il a graduellement perdu du terrain pour terminer loin en arrière des leaders. Deuxième choix des parieurs, Zewwee a rapporté \$6.05, \$3.40 et \$2.10 tandis que Le Misérable a payé \$5.60 et \$2.50. Palamede, le premier choix, a payé \$2.15 en troisième position.

Cocklebur, une pouliche de trois ans récemment arrivée à Montréal, a remporté une facile victoire dans son premier départ en capturant les honneurs de la première course au programme, une affaire de six furlongs. Conduite par le jockey Hank Manifold, la fille de Dark Hero a pris le commandement au départ, elle a graduellement augmenté son avance pour terminer avec beaucoup de rapidité en réserve. Skit Seat, pilotée par Merrill Packer, a pris le deuxième argent et Karatani est arrivée troisième. Grande favorite des parieurs, la gagnante a payé \$4.10 au mutuel et la quiniella a rapporté \$5.15.

Cascades, un cheval de trois ans appartenant à S. Uccardi, a remporté une victoire facile dans la deuxième course. Avec Frankie Collins en selle, le deuxième choix a été mené de fil en fil. Onctueux et Likly Lad ont terminé deuxième et troisième respectivement tandis que Flashy Belle, la grande favorite a terminé loin en arrière.

Le jockey Manifold a décroché sa deuxième victoire de la matinée en triomphant avec Maple Tints dans la troisième épreuve. Le cheval de W. Thurner s'est lancé en tête au départ et il a graduellement augmenté son avance pour triompher avec facilité. Beacon Rock a pris le deuxième argent et Crusan est arrivée troisième. Grand favori des parieurs, le vainqueur a rapporté \$3.20 au mutuel.

La victoire de Free Lark dans la course suivante a marqué aussi la deuxième victoire de la journée pour Frankie Collins. Troisième choix des parieurs à \$5 pour \$2, le porte-courants de B. Brown a pris le commandement un peu après le départ et il a mené de fil en fil. Genchis Kan II est arrivé deuxième, une longueur et demie en arrière et une demi-longueur en avant de Worshy Tip.

Les inscrits à Mont-Royal

PREMIERE COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

DEUXIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

TROISIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

QUATRIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

CINQUIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

SEPTIEME COURSE — Bourse \$200 à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs: Blue Boy 112, Bobber J. 117, Buddy 117, Smiling Rose 111, Annie Jenkins 112, Lady Mark 117, Anna Kay 108, Waverley 124, Sun King 114, Karatani 117.

Le meeting de Blue Bonnets décidera du championnat des jockeys pour la saison

LES RESULTATS

Tandis que Frankie Mann est inactif par suite d'une clavicule fracturée infligée lorsque Tractor est tombé à Connaught Park, le coursé au championnat chez les jockeys à Blue Bonnets se fera probablement entre Hank Manifold, Merrill Packer et le jeune Olivera qui ont tous conduit plusieurs vainqueurs depuis le commencement de la saison locale. Avec les trois victoires qu'il a remportées hier à Mont-Royal, le jockey Manifold détient actuellement la première place chez les jockeys pour la saison de circuit de Québec, mais d'ici la fin du meeting de Mont-Royal et celui de Blue Bonnets qui lui succédera, il est possible que le vainqueur aille à un autre.

En plus de Packer et le jeune Olivera, qui a combié avoir pris l'habitude de tomber en mauvais grâce après des commotions, Frankie Collins et Jimmy Lynn ont revenus dans la lutte après des absences dues à des blessures et il devraient tous deux donner du fil à retordre à leurs adversaires jusqu'à la fin de la réunion de Blue Bonnets.

Olivera est le meilleur apprenti à pesanteur légère demeuré dans le circuit de Québec, et il sera naturellement en grande demande, de même que les autres pilotes du même poids comme Remersched, Holyday et Shaffer l'ont été durant la réunion de Connaught Park.

Il y aura d'ailleurs plusieurs autres jockeys dans la lutte pour la réclamation de la piste historique de Blue Bonnets. Mentionnons entre autres Karl Horvath, Frankie Vallée, le cubain Monroy, Nash, Kamar, Laurin et Halliburton que ne mentionnerons pas ceux-ci.

Chez les jockeys pour les courses à obstacles, il y a entre autres McCulloch, leader de la dernière, Kennedy, Shore, Brown, Allison, Thomson et Eddie Fair qui se feront la lutte.

PREMIERE COURSE — Top Half, 111, Durando, 14.00; 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

PREMIERE COURSE — Top Half, 111, Durando, 14.00; 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471

Une commission d'arbitrage fait enquête à Québec

Le président de la compagnie Morton et des chefs ouvriers sont entendus

Québec 28. (Du correspondant parlementaire du Canada) — La commission d'arbitrage, chargée de faire enquête sur les relations du capital et du travail à la Morton Drydock & Engineering, de Québec, a commencé ses travaux aujourd'hui, au Palais de Justice.

Les trois commissaires sont l'hon. juge Alfred Savard, président; M. Bernard Devlin, c.r., de Québec, représentant des patrons, et M. Robert Lafleur, c.r., de Montréal, représentant des ouvriers.

Plusieurs témoins ont été entendus et les trois commissaires ont interrogé tour à tour M. Robert W. Morton, président de la compagnie; M. W. J. Coye, représentant des unions internationales, qui a présenté le point de vue du travail, et plusieurs chefs ouvriers.

Les commissaires ont posé des questions en vue de se renseigner le plus parfaitement possible, sur les conditions de travail dans les chantiers de la compagnie Morton et avec un souci évident de rendre justice aux deux parties.

L'hon. juge Savard, qui préside cette enquête, vient d'être choisi pour présider l'arbitrage du différend de la compagnie et des ouvriers de l'Aluminium à Arvida. Il aura comme un de ses collègues dans cette nouvelle commission Me Bernard Devlin, qui y représentera la compagnie.

M. Robert Lafleur, de Montréal, a dirigé l'interrogatoire à certains moments pour projeter le plus de lumière possible sur le point de vue des ouvriers dont il est le représentant dans la commission. M. Bernard Devlin a rempli avec exactitude le mandat que lui avaient confié les patrons et les chantiers Morton.

Après une longue journée de travail, les commissaires ont ajourné leur enquête à demain.

Roosevelt réorganise le département de la défense

Washington, 28. (P.C.) — Le président Roosevelt a ordonné ce soir la réorganisation de l'administration de la défense. Il a créé un comité des "ressources et des allocations", composé de sept membres et présidé par M. Henry Wallace, vice-président.

Ce comité aura la contrôle de tout le matériel destiné à l'armée ou aux civils.

SPORT

PROULX DEFEND SON CHAMPIONNAT CONTRE SANSFAÇON, CE SOIR

C'est un match de championnat mondial que l'on verra ce soir au stade Ontario. Arthur Proulx, qui a défait récemment Lucien Sansfaçon, de Québec, compte bien défendre son titre avec succès, mais de son côté l'athlète de la vieille capitale est mécontent de sa défaite qu'il qualifie de "vol manifeste".

Il ignorait les règlements qui stipulent qu'après une heure, l'athlète qui prend une chute est déclaré vainqueur. "L'on a joué sur les mots et voilà comment j'ai été battu par Proulx".

Le match de ce soir sanctionné par la Commission athlétique sera de deux dans trois à finir.

Dans la semi-finale, Whitey Wahlberg, le fameux lutteur scientifique d'Halifax, sera opposé à Johnny Demchuck, le lutteur russe au mille prisé. Cet autre match promet d'être fort contesté et d'être marqué de lutte scientifique du commencement à la fin.

Deux rudes lutteurs, Young Marquette et Henri Dufresne feront les 158 livres seront présentées au cours de la soirée. L'une mettra aux prises Dennis White contre Bob Girard, deux populaires gladiateurs, tandis que l'autre alignera Georges Desparois et Paul Gaudette, deux athlètes qui ne craignent pas d'employer des tactiques brutales dans chacun de leurs rencontres.

LUTTE CE SOIR AU STADE ONTARIO

Ontario et Delortmier
1 GRANDS COMBATS DE LUTTE
Promoteur: Duval et Julien - A.M. 4943
Entrée gdn. 25c. Réserve 25c. et 50c.

Cartes d'affaires

761, Boulevard 7723 Cl. Alval 6308
CANADIAN LABOUR WINDOW CLEANING
LIMITEZ VOUS
Lavage de vitres de tous genres
PAR DES HOMMES D'EXPERIENCE.
Notre mini-ordinateur est
opérateur de précision.
T. BEATHON 666-1666
460, Notre-Dame Est Montréal
PRIX MODERES

CLAVIGRAPHES

Underwood, Royal, Remington
réguliers et portatifs.
Termes sur portatifs:
\$3.00 comptant et
\$3.00 par mois.

N. MARTINEAU & FILS

1019, RUE BLEURY
entre les rues Villeré et Logeaybottière
BELAIR 2318 — Montréal
Ouverts le samedi jusqu'à 6 h 30 p.m.
Pour plus amples informations,
écrites ou malles ce coupon

NOM
ADRESSE

Faits divers

Victime d'un horrible plongeon

Jean-Claude Doyon, bambin de 3 ans, dont les parents habitent 531, rue Beaudry, fut très grièvement blessé, peu après 5 h, hier après-midi, dans un accident. En jouant sur une galerie sise à l'arrière du domicile de ses parents, il fit un plongeon dans une cour, du haut d'un quatrième étage. On le ramassa inconscient, puis des agents de Radio-Police le transportèrent d'urgence à l'hôpital Ste-Justine, où les médecins constatèrent qu'il avait le crâne fracturé. Le lieutenant Emile Desjardins et le sergent Raymond Guindon, du poste No 2, (rue Craig), firent enquête avec l'agent Joseph Leroux, de Radio-Police.

Victime de sa témérité

Raymond Bélanger, garçon de 16 ans, dont les parents habitent 1255, rue St-André, fut blessé, peu avant 5 h, hier après-midi, rue St-Hubert, à l'angle de la rue Sherbrooke. Il pilotait une bicyclette et il se tenait à un camion à l'insu du conducteur. Le cycliste eut le pied gauche écrasé entre le véhicule et la chaîne du trottoir. Le jeune Bélanger fut transporté à Saint-Luc, pour hospitalisation. Il souffre d'une large plaie contuse au pied gauche. Le lieutenant Paul Firmin, du poste No 3, (rue Ontario), fit enquête avec les agents Filatrault et Ouellette, de Radio-Police.

Chinois blessés dans une collision

Charlie Max, Chinois d'une trentaine d'années, qui habite 1609 ouest, boulevard Gouin, fut blessé, hier après-midi, dans une collision entre une auto et la bicyclette qu'il pilotait. Cet accident se produisit près du numéro 1620 ouest, boulevard Gouin. Le Chinois blessé fut transporté à Saint-Luc, pour hospitalisation. Il souffre de traumatisme crânien, et son état est semblé plutôt grave.

Une collision d'embûtes

Stanley Michelski et Maurice Bataio, garçon de 12 ans, dont les parents sont respectivement domiciliés 6410 et 6430, rue Hamilton, qui couraient dans une rue sise à l'arrière de leur demeure, hier après-midi, ils se heurtèrent violemment l'un contre l'autre. On les transporta d'urgence à l'édifice de l'hôpital Général de Montréal, où on dut leur faire chacun six points de suture pour des coupures reçues à la région frontale.

Heurtée par une auto

Cécile Everaist, fillette de 9 ans, dont les parents habitent 1718, rue St-Timothée, fut renversée par une auto, peu après 6 h, hier soir, en traversant la chaussée rue Robin, à une cinquantaine de pieds à l'est de la rue St-André. On la transporta d'urgence à Saint-Luc, mais elle put toutefois retourner au domicile de ses parents, après avoir été pansée pour des contusions au pied gauche. Le lieutenant Paul Firmin, du poste No 3, (rue Ontario), fit enquête avec les agents Filatrault et Ouellette, de Radio-Police.

Chute sur le sol

Jules Dubé, enfant de 7 ans, dont les parents habitent 6231, rue Massarin, se fractura la jambe droite, hier après-midi, dans un accident qui se produisit dans une cour sise à l'arrière de sa demeure. En jouant sur une pile de planches, il perdit l'équilibre et fit une chute sur le sol. On le transporta à l'édifice de l'hôpital Général de Montréal, pour hospitalisation.

Tenue criminelle responsable

Une personne encore inconnue fut trouvée criminelle responsable, hier, par un jury sous la présidence du coroner du district de Montréal, Me Richard-L. Duckett, de la mort d'un enfant nouveau-né du sexe féminin, trouvé dans un terrain vague, le soir du dimanche 10 août dernier, à l'angle des rues William et Duke. Le petit cadavre avait été déposé là sous une bouillotte, et enveloppé dans une vieille serviette et un papier d'emballage. Ce papier aurait servi à envelopper un colis venant de la Ville-Reine. Les sergents-détectives William Fitzpatrick et L. Goulet, de la Sûreté municipale, enquêtent actuellement au sujet de cette macabre affaire.

Termes alliés généraux à la Perse

(Suite de la page 1)

Londres, 28. (P.C.) — Le gouvernement de la Perse s'est incliné aujourd'hui devant des forces supérieures, après 4 jours de combat contre les Russes et les Britanniques, et a ordonné à ses armées de cesser toute résistance.

La Grande-Bretagne et la Russie, dit-on ici ce soir, commenceront immédiatement à améliorer les systèmes de transport ferroviaire et routier à travers la Perse pour faciliter l'expédition du matériel de guerre à la Russie soviétique, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

Quant au contrôle complet des riches puits d'huile de la Perse — deuxième avantage remporté par l'action russo-anglaise contre l'Allemagne — il sera probablement assuré par une police internationale, dit-on. Cette force de police patrouillera non seulement les puits d'huile, mais aussi les frontières de la Perse.

Avec l'effondrement de la résistance persane, les forces britanniques et russes ont poursuivi pacifiquement l'occupation du pays, qui avait commencé à l'aube lundi, au son du canon. Il n'est pas question que les forces alliées traitent d'ici à ce que Moscou et Londres soient certains que tous les Allemands ont été expulsés du pays, entre autres choses.

Le premier ministre Ali Furanchi, qui est entré en fonction hier et qui a émis l'ordre de mettre bas les armes à l'armée, a déclaré au Parlement que "nous ferons tout notre possible pour entretenir de bonnes relations avec les puissances étrangères, et particulièrement avec nos voisins". Il voulait ainsi parler de la Russie, sise au nord de la Perse, et de la Grande-Bretagne, dont le Bélouchistan est à l'est et qui contrôle l'Irak à l'ouest de la Perse.

"Nous déclarons en ce moment où les gouvernements de l'Union soviétique et de la Grande-Bretagne ont ordonné certaines actions, a dit le premier ministre, que le gouvernement de la Perse, en poursuivant la politique de paix de Sa Majesté, ordonne à toutes les forces armées du pays de cesser toute résistance, afin de faire disparaître les causes d'effusion de sang et de désordre et de garantir la paix et la sécurité publiques. "Préoccupé des développements

Montréal acclame le duc de Kent

(Suite de la page 1)

s'est avancé le premier pour serrer la main au duc et lui souhaiter la bienvenue. Ce fut ensuite le tour du maire, et de tous les officiers présents, parmi lesquels on remarquait: le maréchal de l'air sir Frederick Bowhill, le brigadier-général E. de B. Panet, commandant du district militaire No 4; le commandant C. J. Stuart, officier supérieur de la marine, le capitaine de groupe A. L. Morfee, les commandants d'escadre A. London, R. M. Smith, J. G. Kerr, A. C. F. Luke, le chef d'escadrille L. A. Matthews et le commandant d'escadre A. S. Summers.

Immédiatement après, l'auto transportant le duc à la direction de Montréal. Elle a été escortée jusqu'à la sortie du pont Jacques-Cartier par la Gendarmerie royale, et de là à l'hôtel de ville par des agents motocyclistes dirigés par le sergent Gustave Diser.

A l'hôtel de ville

Son Altesse Royale le duc de Kent n'est resté que quelques minutes au bureau de Son Honneur le maire Adhémar Raynault, mais, pendant des années toutes les personnes qui ont assisté à la réception qui lui faisait à la sortie du pont Jacques-Cartier par la Gendarmerie royale, et de là à l'hôtel de ville par des agents motocyclistes dirigés par le sergent Gustave Diser.

Après le départ de Son Altesse Royale, Son Honneur le maire, M. Adhémar Raynault, qui avait voyagé avec elle de Saint-Hubert jusqu'à l'hôtel de ville, a raconté que le duc était un brillant causeur et qu'il s'exprimait avec beaucoup de facilité et de justesse en français. Tout le long du trajet, le duc a tenu à se renseigner sur Montréal. Il a demandé comment les choses allaient dans la métropole du Canada et il a semblé se réjouir d'apprendre du premier magistrat que le chômage était presque complètement disparu de notre ville, que les ouvriers y paraissent généralement satisfaits, que les Montréalais n'hésitent pas à consentir généreusement tous les sacrifices qu'on leur demandait pour le succès des armes alliées. A toutes les usines que l'on rencontrait, le duc interrogeait, demandait des précisions. Il a voulu savoir de quelle race étaient les citoyens des quartiers qu'il traversait. L'lieu Sainte-Hélène, les baraquements de Longueuil l'ont particulièrement intéressé. A plusieurs reprises, il a manifesté le regret d'être dans un lieu moussin, ce qui, a-t-il dit, l'empêchait de répondre comme il aurait voulu aux acclamations de la foule.

A un moment de la conversation, Son Altesse s'informa soudainement de la santé de l'hon. Médéric Martin, ancien maire de Montréal, qu'il avait connu lors d'une précédente visite. Il a souri lorsqu'il a appris de M. Raynault que M. Martin était encore solide comme un chêne et qu'il était conseiller législatif.

Ont accompagné le duc à l'hôtel de ville: sir Frederick Bowhill, le commodore G. V. Walsh, de la marine militaire, le capitaine de groupe sir Louis Craig, le commandant Stuart, le brigadier-général E. de B. Panet, commandant du district militaire numéro 4, le capitaine de groupe Morfee le commandant d'escadre Groves, le commandant d'escadre Earle, le lieutenant Hébert, le lieutenant Nunweek, les lieutenants de section Ferguson et Duhan et l'inspecteur Evans, de Scotland Yard.

Le service d'ordre

Le service d'ordre, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'hôtel de ville, avait été confié à la police municipale. Il était conjointement dirigé par les capitaines Lucien Lépine et Joseph Isabelle, ainsi que par le capitaine Fred Bagdon qui commandait les 17 policiers à cheval qui montaient la garde devant l'entrée de l'hôtel de ville. On comptait 40 agents à l'intérieur de l'édifice, 20 policiers à cheval et 50 agents de la circulation au dehors. Les sergents G.-J. Diser, Jean Ratelle et Turgeon ont aussi activement participé au service d'ordre. Le lieutenant Léo Pelland, garde du corps du maire, a précédé le duc et sa suite de l'entrée de l'hôtel de ville jusqu'au bureau du maire et du bureau du maire jusqu'à la voiture ducale, une fois la cérémonie terminée.

La distribution de la gazoline

La Gazette du Canada publie un ordre du régisseur fédéral des huiles

Ottawa, 28. (P.C.) — La "Gazette du Canada" publie ce soir, comme avis du gouvernement, l'ordre de réduire la quantité de gazoline livrée aux distributeurs, ordre qui fut donné par le régisseur des huiles, M. G.-R. Cottrelle.

Les distributeurs ne pourront obtenir, du 25 au 31 août, que 20 pour cent de la quantité de gazoline qu'ils ont reçue durant juillet, et, en septembre et octobre, que 75 pour cent de la quantité reçue durant juillet.

Les distributeurs devront tout d'abord fournir les propriétaires d'ambulances, les médecins, et tous ceux qui ont absolument besoin d'une voiture, soit pour le transport, soit pour les besoins des gouvernements du Canada, des provinces et des municipalités.

Le maire d'Amos et cinq conseillers sont réélus par acclamation

Amos, 28. (P.C.) — Le maire, M. Fridolin Simard et cinq conseillers municipaux ont été réélus par acclamation, aujourd'hui. L'élection au poste de sixième conseiller aura lieu le 8 septembre.

181 cas de paralysie infantile découverts au Nouveau-Brunswick

Fredericton, 28. (P.C.) — Sept nouveaux cas de paralysie infantile rapportés aujourd'hui portent à 181 le nombre des cas découverts dans la province depuis le début de l'épidémie. Une jeune fille de 16 ans de Stanley a été placée dans un poumon d'acier.

Près de 800 femmes entrèrent en service le mois prochain

Winnipeg, 28. (P.C.) — Les premières recrues du Corps auxiliaires féminin, au nombre de 800 environ, entrèrent en service le mois prochain, a dit, aujourd'hui, l'hon. J. T. Thorson, ministre des services de guerre.

Avantages offerts aux jeunes gens de 24 à 30 ans

L'apprentissage du métier de mineur à la mine-école de Val d'Or

Parmi les nombreux centres d'initiation ouverts par l'Aide à la Jeunesse aux jeunes gens désireux de se créer une carrière intéressante et rémunératrice, on compte la mine-école de Val d'Or.

En dépit de ces avantages offerts par cette école et de l'avenir stable et lucratif auquel s'y préparent les stagiaires, on ne semble pas assez empressé à vouloir en bénéficier.

Pourtant, c'est devenu un truisme, aujourd'hui, que de dire que la principale richesse de notre province réside dans le sous-sol plus que dans le sol. De nombreux ingénieurs miniers canadiens et étrangers le constatent depuis plusieurs années et président au Québec un essor jusqu'ici inconnu dans ce domaine.

Cette extraction des produits du sous-sol québécois se traduit et se traduira davantage dans quelques années, en revenus considérables dont les mineurs recevront leur large part, élevé. Au surplus, de tous les métiers spécialisés, le travail minier compte parmi les plus stables, les moins exposés à la plaie du chômage, en temps de paix comme en temps de guerre.

Au cours du présent conflit, les nations belligères ont un besoin urgent des métaux et des métaux indispensables à la poursuite de la guerre. L'industrie lourde serait impuissante à produire les armes de la victoire sans le concours du mineur qui lui procure la matière première précieuse.

Le rôle du mineur est donc primordial dans l'effort de guerre industriel du pays.

Les jeunes gens sans carrière, de même que ceux qui désirent améliorer leur sort, et qui possèdent les qualifications requises, ne devraient pas dédaigner cette opportunité qui s'offre à eux aujourd'hui. Demain, il sera trop tard. Ils auront dépassé l'âge et leurs forces physiques ne seront plus en mesure de s'acquiescer au travail minier. Pour avoir préféré un emploi passager à une situation stable et intéressante, ils se préparent un avenir incertain, à la merci des fluctuations économiques.

Stage de six mois. Conditions

Après six mois de stage, le jeune homme est déjà un mineur. S'il ne possède pas encore tous les secrets de son métier, il en possède au moins des connaissances rudimentaires remarquables. Le cours est gratuit et rémunéré. Les gouvernements fédéral et provincial lui fournissent de plus, chambre et pension gratuitement. Le stagiaire touche une allocation quotidienne qui lui permet de rencontrer certaines dépenses.

Les sports d'hiver et d'été sont en outre mis à sa disposition, pour les moments de loisir.

L'entraînement offre un intérêt intense à l'homme intelligent, travailleur et curieux: travail de surface, cours théoriques, conférences données par des instructeurs compétents, familiarisation avec les différents termes techniques, travail d'atelier de mécanique, de forge, de menuiserie, opération des monte-charge, etc. Le travail sous terre, où l'homme s'acquiesce à arracher aux entrailles du sol les fruits dont il regorge, comporte toute une série d'opérations pratiques: creusage au pic et à la pelle, chargement et accouplement des wagons, perçage du roc au moyen de la foreuse, manutention des explosifs, etc.

Le cours terminé, les officiers de placement du Service de l'Aide à la Jeunesse entrent en scène. Jusqu'ici ils n'ont pas échoué dans leurs efforts en vue de procurer de l'emploi aux élèves de l'école des mines de Val d'Or. L'an dernier en effet, ils ont trouvé des ouvertures dans les mines environnantes à 211 des 227 stagiaires de la mine-école.

Les postulants doivent être âgés de 24 à 30 ans, peser au moins 150 livres et être en excellente condition physique. On les soumet du reste, à un examen médical dont le coût est défrayé par le Service de l'Aide à la Jeunesse. Il en est ainsi de leurs frais de transport, quelle que soit la distance entre le lieu de l'examen et leur domicile.

Les hommes de 24 à 30 ans qui cherchent encore leur voie, ou qui désirent s'engager sur de nouveaux sentiers, se feront un devoir de répondre immédiatement à cet appel lancé dans leur intérêt comme dans celui de leur province et de leur pays.

Ils pourront se procurer la formule d'inscription et des renseignements supplémentaires, en s'adressant au Service de l'Aide à la Jeunesse: 109, rue Grande Allée, à Québec, ou à 35 ouest, rue Notre-Dame à Montréal.

Les Russes ont évacué Dniepropetrovsk et détruit son barrage

(Suite de la page 1)

Après de violents combats, elles ont dû évacuer Dniepropetrovsk".

Les nazis à 32 milles de Leningrad

Berlin, 28. (P.A.) — Un porte-parole nazi a prétendu, ce soir, que les armées allemandes avaient, au nord du front oriental, atteint un point situé à moins de 32 milles de Leningrad et que l'encercllement de ce grand port de la Baltique est à la veille d'être parachevé.

Les nazis ont aussi dit:

1.—Que leur artillerie a repoussé des masses d'infanterie russe qui tentaient de traverser le Bas-Dniéper pour prendre pied sur la rive occidentale de ce fleuve;

2.—Que des troupes allemandes, hongroises et roumaines se sont installées à Zaporozhe, à l'est du Dniéper;

3.—Que des contre-attaques soviétiques ont été repoussées sur le front central et que les Rouges traitaient dans le secteur de Gomel et dans la région de Velikie Luki, entre Smolensk et le lac Ilmen;

4.—Que les Finlandais continuent d'avancer au nord de Leningrad et qu'ils ont, avec l'aide mécanisée à la détruit deux divisions de la Russie, à l'est de Siala, dans l'Arctique, près de la voie ferrée Leningrad-Mourmansk;

5.—Que la chute de Tallinn et de Paikali en Finlande est imminente.

L'industrie hydro-électrique dans le Québec

M. Huet Massue traite de cette importante question devant les membres du Kiwanis St-Laurent

M. Huet Massue, I.C., de la Shawinigan Water and Power Company, était le conférencier invité à la dernière réunion hebdomadaire des membres du Club Kiwanis Saint-Laurent, à l'hôtel Ritz-Carlton. Il a présenté une étude très documentée sur l'industrie de l'électricité dans les provinces de Québec et d'Ontario.

"L'industrie hydro-électrique de Québec, dit-il, a progressé depuis le commencement du siècle d'une façon prodigieuse. Aujourd'hui, les 4 millions de chevaux à la disposition de l'industrie québécoise représentent 50 pour cent de l'énergie hydro-électrique développée au Canada, et environ 7 pour cent du total de l'énergie hydraulique développée dans le monde entier.

"Notre industrie hydro-électrique est presque entièrement exploitée sous régie privée, tandis que l'industrie électrique ontarienne est presque totalement étatisée.

"Le capital investi dans les utilisations électriques de Québec est proportionnellement comparable à celui investi dans les systèmes étatisés d'Ontario. Le revenu total obtenu, en fonction du capital investi, est par contre moindre dans Québec que n'importe où au Canada et aux Etats-Unis. Ceci est dû à ce que le marché pour la vente de l'électricité dans Québec est différent, comme résultat, dans Québec, le revenu moyen obtenu par kWh. est seulement 3-10 de cent, tandis qu'il s'établit à 6-10 de cent en Ontario, et à 2-4 cents aux Etats-Unis.

"Etant donné que les usagers résidentiels du Québec utilisent 1 milliard de kWh. de moins, tandis que les établissements commerciaux québécois consomment seulement la moitié de l'énergie utilisée par ceux d'Ontario, il est logique que les tarifs de vente ne soient pas les mêmes dans les deux provinces.

"Bien que les revenus des deux organisations soient les mêmes à peu de chose près, l'industrie sous régie privée du Québec a payé en 1940, \$10,600,000 de taxes, tandis que les utilisations électriques sous régie publique d'Ontario ont versé à l'Etat seulement \$600,000. Les différences annuelles de ces taxes accumulées depuis 1925 équivalent pour ces mêmes utilisations ontariennes à un subside se chiffrant à quelque \$85 millions".

M. Massue a insisté sur le fait que les tarifs ne représentent pas exactement ce qu'il en coûte pour distribuer l'électricité. Il dit en terminant: "Si l'on examine les tarifs en vigueur à Montréal, on trouve que le consommateur domestique moyen paie moins cher pour son service que le consommateur résidant dans l'est des Etats-Unis; par exemple, il paie environ la moitié de ce qu'il en coûte à New-York ou à Boston et les trois quarts de ce qu'il en coûte à Niagara est le meilleur marché à Niagara Falls ou à Buffalo. Il paie aussi moins cher que partout au Canada, où les conditions sont comparables.

"Pour ce qui concerne le service commercial, l'on trouve qu'il est aussi moins coûteux qu'ailleurs, deux ou trois villes exceptées.

"Enfin, pour la force motrice, il n'y a pas de ville dans l'est des Etats-Unis et il y en a très peu au Canada, où elle se vend à un prix comparable".

Les funérailles de Mme Eug. Lemieux

Elles ont eu lieu, hier, en l'église Saint-Pascal-Baylon, de Côte-des-Neiges

Hier, en l'église Saint-Pascal-Baylon, de Côte-des-Neiges, ont eu lieu les funérailles de Mme Eugène Lemieux, née Décarie (Uzule), épouse du Dr Eugène Lemieux.

Le cortège funèbre précédé d'un landau de fleurs, partit du domicile de la défunte, 565, avenue Stanstead, pour se rendre à l'église où un service solennel fut chanté, à 9 heures par M. l'abbé Charles-René Kieffer, curé, assisté des RR. PP. Léonidas Lantaigne, S.J., et Paul Benoit, S.J.

Le choeur de Saint-Pascal sous la direction de M. William Gendron, chanta la messe de requiem de Pèral. M. J. Robert touchait l'orgue.

Le deuil était conduit par l'époux de la défunte, le Dr Eugène Lemieux; ses frères, MM. Antoine et Félix Décarie; ses beaux-frères: l'hon. Gustave Lemieux, conseiller législatif, le Dr L.-J. Lemieux, ancien représentant de la province de Québec à Londres, le Dr Arthur Lemieux, Me Auguste Lemieux, C.R., d'Ottawa, le notaire A.-E. Prud'homme; ses neveux, MM. Louis Lemieux et Maurice Lemieux, le Dr Roland Décarie, M. François Décarie, M. Gaston Décarie.

Dans le cortège, on remarquait: l'hon. Georges Simard, conseiller législatif; le Dr Albert LeSage, doyen de la faculté de médecine de l'université de Montréal, MM. Jacques Béique, J.-A. Trudeau, Edouard Desautels, Guy-M. Desautels, André Legault, le Dr E.-E. LeSage, MM. Paul Décarie, F. Fortier.

Le capitaine G.-H. Boyd, de l'hôpital militaire de Sainte-Anne de Bellevue, le Dr E. Mallette, le Dr A. Quimet, MM. Jean-Léon Pouliot, Philippe Clerk, Etienne Décarie, Maxime Gougeon, Ernest-B. Décarie, P.-S. Viau, Stanislas Décarie, Jérémie Prud'homme, Victor Lenois, Grégoire Décarie, J.-S. Prud'homme, V.-L. Lambert, Paul Larose, A.-H. Jackson, J.-V. Desautels, Léopold Prud'homme, Emile Boudrias, Arthur Décarie, F.-B. Décarie et autres.

L'inhumation a lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

L'hon. Hector Perrier à Sorel le 5 septembre

Sorel, 28. (Du correspondant du Canada) — L'hon. Hector Perrier présidera la collation des diplômes et certificats aux élèves des écoles d'arts et de métiers de Sorel, le 5 septembre au soir. Ces élèves étant dans les usines de Sorel, notamment celles des Marine Industries.

ra Falls ou à Buffalo. Il paie aussi moins cher que partout au Canada, où les conditions sont comparables.

"Pour ce qui concerne le service commercial, l'on trouve qu'il est aussi moins coûteux qu'ailleurs, deux ou trois villes exceptées.

"Enfin, pour la force motrice, il n'y a pas de ville dans l'est des Etats-Unis et il y en a très peu au Canada, où elle se vend à un prix comparable".

Plusieurs centaines d'articles de mercerie de haute mode à prix fortement réduits.

Plusieurs centaines d'articles de mercerie de haute mode à prix fortement réduits.

Lechasseur

COMPTES COURANTS OU BUDGETAIRES

281, Sainte-Catherine Est — 974, Sainte-Catherine Ouest
274, Saint-Jacques, dans l'édifice Assurance Exchange

RETOURS DE VACANCES...

l'occasion se présente une seconde fois!

Nous répétons pour vous

notre **VENTE** de

Complets Fashion-Craft
Complètement Terminés

26⁶⁵

Si l'absence vous a fait manquer notre vente précédente, profitez de celle-ci.

Si vous étiez en ville et que vous l'avez manquée pour une raison ou une autre, voici une seconde occasion de faire amende honorable à votre porte-feuille.

En réalité, c'est la dernière fois cette saison que d'aussi importantes économies vous sont offertes sur des complets portant l'étiquette Fashion-Craft.

Cette vente est une dernière élimination de près de trois cents complets, dont la majorité sont faits de lainages des quatre saisons. La même qualité sera vendue à \$32.00 cet automne!

Plusieurs centaines d'articles de mercerie de haute mode à prix fortement réduits.

Plusieurs centaines d'articles de mercerie de haute mode à prix fortement réduits.

Lechasseur

COMPTES COURANTS OU BUDGETAIRES

281, Sainte-Catherine Est — 974, Sainte-Catherine Ouest
274, Saint-Jacques, dans l'édifice Assurance Exchange

Finances

Production accrue du fer en hausse et de l'acier

Ottawa, 29. (P.C.) — Le Bureau fédéral de la statistique a annoncé hier que la production de fer en 1940 s'est élevée en juillet à 102,005 tonnes contre 95,924 tonnes en juillet 1939, soit une production quotidienne moyenne de 3,290 tonnes, en regard de 3,094 tonnes. La production des sept premiers mois de l'année s'est élevée à 27,556 tonnes, ce qui se compare à 24,551 tonnes pour la période correspondante il y a un an.

La production de l'acier en lingots et de la fonte s'est élevée à 197,316 tonnes, contre 169,577 tonnes en juillet 1940. Au cours des sept premiers mois de cette année, la production de l'acier a été de 1,345,751 tonnes, en regard de 1,127,823 tonnes pour la même période de l'année dernière.

OBLIGATIONS CANADIENNES

Table of Canadian bonds with columns for Issuance, Int., Mat., Off., Dem. and various bond types like Abitibi Paper, Acadia Sugar, etc.

Moyennes des obligations à New-York

Table showing average yields for various New York bonds like U.S. Gov. Bonds, etc.

Moyennes des actions à New-York

Table showing average yields for various New York stocks like Ford, GM, etc.

Nouvelles compagnies

Pass-Temps, (théâtre) 1584 est, Mont-Royal, Jules Duhamel. Lerner Fur Mfg Co., 5275 ave Esplanade, Nat. Lerner. Universal Dress Photo Reg'd, R. Gulkin, marié en Russie et John B. Disher.

Compensations bancaires

Voici un tableau comparatif des compensations bancaires dans les principales villes du Canada pour la semaine terminée hier, en comparaison avec les chiffres de la semaine correspondante il y a un an :

Table comparing bank compensations for Montreal, Toronto, Winnipeg, etc.

COMPTABLES

Tél. LA. 7396 JOSEPH LAVOIE C.P.A. COMPATIBLE PUBLIC LICENCE 10, rue St-Jacques, Ouest Montréal

GONTHIER, MULLIGAN & CIE

Immeuble "Insurance Exchange" Chartered Accountants Comptables agréés

ANDERSON & VALIQUETTE

COMPTABLES VERIFIQUEURS Jean Valiquette C.A., L.I.C. J. Charles Anderson, L.I.C. 54 NOTRE-DAME OUEST - PL. 9700

Chartre, Samson & Cie

COMPTABLES AGRES (Chartered Accountants) Successeurs de LaBee & Trudel et de Samson, Knight & Co

MEDECINS

DR PREVOST SPECIALISTE Des hôpitaux de PARIS-LONDRES-NEW-YORK

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market activity with columns for Ventes, Stocks, Ouv., Haut, Bas, Dern. and various stock prices.

CURB DE MONTREAL

Table of Montreal Curb market activity with columns for Ventes, Titres, Ouv., Haut, Bas, Dern. and various stock prices.

Augmentation de 50,000 c.v. à l'Hydro

A partir de minuit ce soir, la Beauharnois Power Corporation livrera 50,000 c.v. de plus à l'Hydro-Electric Power Commission of Ontario, en anticipation d'un contrat qui devrait commencer le 1er novembre. L'Hydro se trouvera à prendre ainsi 200,000 c.v. de l'usine de Beauharnois.

Stocks de sucre accrus au Canada

Ottawa, 29. — Les stocks de sucre brut et raffiné dans les raffineries canadiennes le 9 août est de 164,213,437 livres, augmentation de 67,843,625 sur les chiffres correspondants de 1940. Les stocks de sucre raffiné sont aussi plus considérables, 145,162,307 livres contre 122,228,804 la période correspondante de 1940.

Moyennes des obligations à New-York

Table showing average yields for various New York bonds like U.S. Gov. Bonds, etc.

Moyennes des actions à New-York

Table showing average yields for various New York stocks like Ford, GM, etc.

Nouvelles compagnies

Pass-Temps, (théâtre) 1584 est, Mont-Royal, Jules Duhamel. Lerner Fur Mfg Co., 5275 ave Esplanade, Nat. Lerner. Universal Dress Photo Reg'd, R. Gulkin, marié en Russie et John B. Disher.

Compensations bancaires

Voici un tableau comparatif des compensations bancaires dans les principales villes du Canada pour la semaine terminée hier, en comparaison avec les chiffres de la semaine correspondante il y a un an :

Table comparing bank compensations for Montreal, Toronto, Winnipeg, etc.

COMPTABLES

Tél. LA. 7396 JOSEPH LAVOIE C.P.A. COMPATIBLE PUBLIC LICENCE 10, rue St-Jacques, Ouest Montréal

GONTHIER, MULLIGAN & CIE

Immeuble "Insurance Exchange" Chartered Accountants Comptables agréés

ANDERSON & VALIQUETTE

COMPTABLES VERIFIQUEURS Jean Valiquette C.A., L.I.C. J. Charles Anderson, L.I.C. 54 NOTRE-DAME OUEST - PL. 9700

Chartre, Samson & Cie

COMPTABLES AGRES (Chartered Accountants) Successeurs de LaBee & Trudel et de Samson, Knight & Co

MEDECINS

DR PREVOST SPECIALISTE Des hôpitaux de PARIS-LONDRES-NEW-YORK

BOURSE DE NEW-YORK

Table of New York stock market activity with columns for Ventes, Titres, Ouv., Haut, Bas, Dern. and various stock prices.

Les pêcheurs gaspésiens ont évolué, dit M. Rochette

(Suite de la page 1) comptons pas l'intérêt sur le principal. Lorsque nous avons demandé à M. Rochette si la réorganisation technique de la péninsule était terminée, il nous a répondu qu'elle ne l'était pas encore, et que quelques projets sont présentement à l'étude qui concernent Gaspé-Nord, Bonaventure et Rimouski, point de jonction entre les districts de pêche de Saguenay et de la Gaspésie.

Arrestations nombreuses à la suite de l'attentat

(Suite de la page 1) On a opéré "l'arrestation préventive" d'un certain nombre de légionnaires et de 300 autres personnes, suspectées d'être des ennemis du régime.

Berlin ferait des demandes à la Turquie

(Suite de la page 1) conféré à Ankara avec le ministre turc des Affaires étrangères Sukru Saracoglu.

M. King inaugure une route

(Suite de la page 1) la route par les ingénieurs de l'armée canadienne.

Boni de vie chère pour les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick

Fredricton, 28. (P.C.) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé en principe le boni de vie chère pour les fonctionnaires et d'augmenter la méthode de distribution, à compter, aujourd'hui, M. J. B. McNair, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Viellard disparu

Saint-Calixte Nord, Qué., 28. (P.C.) — Des bûcherons et de policiers provinciaux font des recherches dans les bois pour retrouver M. Médéric Bétonnary, âgé de 84 ans, disparu depuis dimanche dernier.

Le brigadier Foster serait nommé ministre du Canada au Japon

Ottawa, 28. (P.C.) — On a appris ce soir, de personnes généralement bien renseignées, que la nomination du brigadier W. W. Foster, commandant du district militaire No 10, au poste de ministre canadien au Japon serait annoncée sous peu.

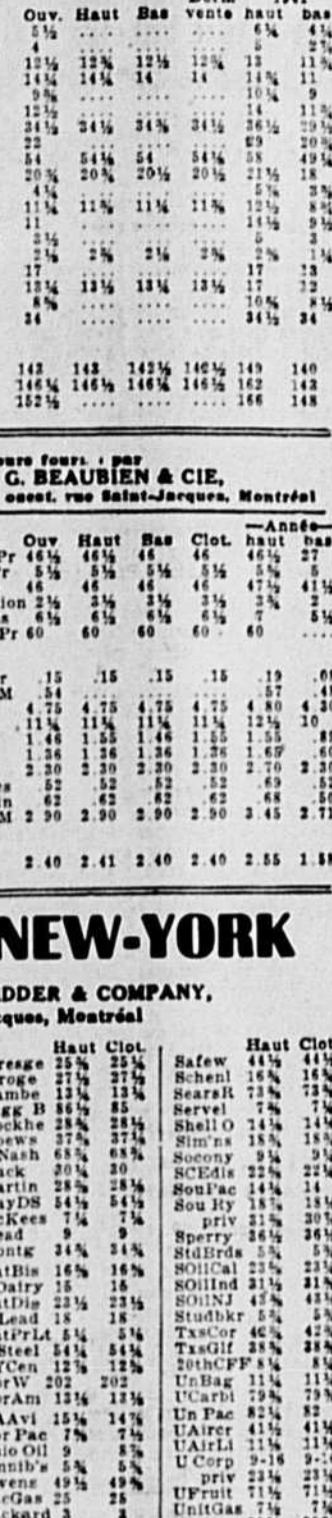
Le Gendarmier n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

(Suite de la page 1) parlaient à haute voix et qui faisaient signe aux autres de les suivre; M. Malone continuera son témoignage à l'ouverture de la séance demain.

Inauguration d'un laboratoire au Jardin botanique

Ottawa, 28. (P.C.) — M. le juge Alfred Savard, de la cour supérieure de Québec, a été nommé président du bureau d'arbitrage établi pour régler le différend entre l'Aluminium Company of Canada et les employés de son usine d'Arvida.

Belle initiative de Daigle & Paul Limitée



Au nombre des activités du canal Lachine, il convient de souligner le nombre croissant des goélettes et caboteurs chargés de bois à destination de la maison Daigle & Paul Limited. Ces chargements d'épinettes et de sapins parviennent du Lac Saint-Jean, de Gaspé, de Trois-Pistoles, de Rimouski et, en général du bas du fleuve. Cette initiative du Montréal par sa faveur le développement de ces régions accessibles seulement par ce moyen de transport et permet à l'Ontario de se procurer le bois à meilleur marché dans notre province la plus grande source de bois de construction au monde. Daigle & Paul achètent ainsi de 30 à 40 cargaisons par mois.

Le brigadier Foster serait nommé ministre du Canada au Japon

Ottawa, 28. (P.C.) — On a appris ce soir, de personnes généralement bien renseignées, que la nomination du brigadier W. W. Foster, commandant du district militaire No 10, au poste de ministre canadien au Japon serait annoncée sous peu.

Le Gendarmier n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

(Suite de la page 1) parlaient à haute voix et qui faisaient signe aux autres de les suivre; M. Malone continuera son témoignage à l'ouverture de la séance demain.

Inauguration d'un laboratoire au Jardin botanique

Ottawa, 28. (P.C.) — M. le juge Alfred Savard, de la cour supérieure de Québec, a été nommé président du bureau d'arbitrage établi pour régler le différend entre l'Aluminium Company of Canada et les employés de son usine d'Arvida.

Berlin ferait des demandes à la Turquie

(Suite de la page 1) conféré à Ankara avec le ministre turc des Affaires étrangères Sukru Saracoglu.

M. King inaugure une route

(Suite de la page 1) la route par les ingénieurs de l'armée canadienne.

Boni de vie chère pour les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick

Fredricton, 28. (P.C.) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé en principe le boni de vie chère pour les fonctionnaires et d'augmenter la méthode de distribution, à compter, aujourd'hui, M. J. B. McNair, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Viellard disparu

Saint-Calixte Nord, Qué., 28. (P.C.) — Des bûcherons et de policiers provinciaux font des recherches dans les bois pour retrouver M. Médéric Bétonnary, âgé de 84 ans, disparu depuis dimanche dernier.

Le brigadier Foster serait nommé ministre du Canada au Japon

Ottawa, 28. (P.C.) — On a appris ce soir, de personnes généralement bien renseignées, que la nomination du brigadier W. W. Foster, commandant du district militaire No 10, au poste de ministre canadien au Japon serait annoncée sous peu.

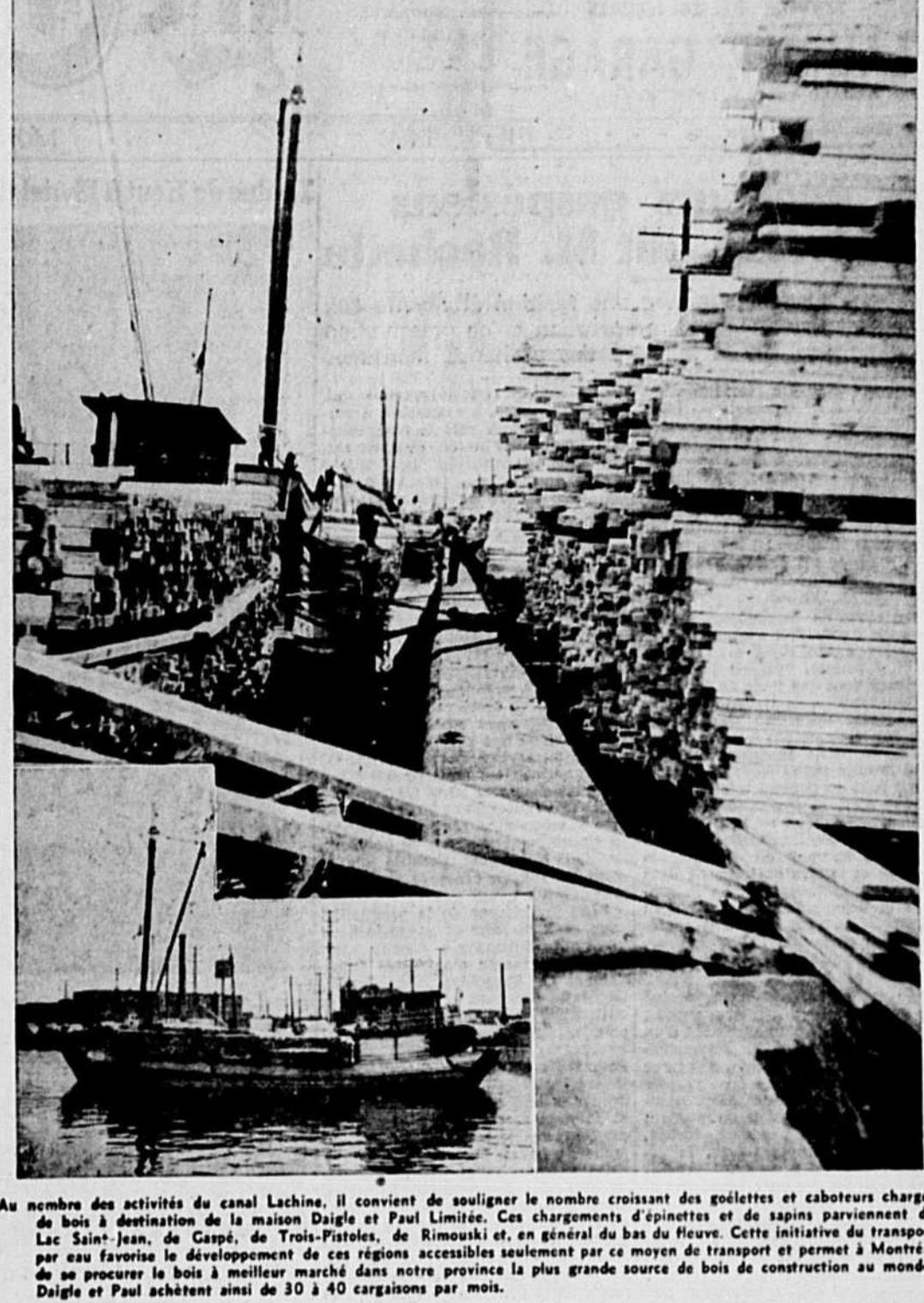
Le Gendarmier n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

(Suite de la page 1) parlaient à haute voix et qui faisaient signe aux autres de les suivre; M. Malone continuera son témoignage à l'ouverture de la séance demain.

Inauguration d'un laboratoire au Jardin botanique

Ottawa, 28. (P.C.) — M. le juge Alfred Savard, de la cour supérieure de Québec, a été nommé président du bureau d'arbitrage établi pour régler le différend entre l'Aluminium Company of Canada et les employés de son usine d'Arvida.

Belle initiative de Daigle & Paul Limitée



Au nombre des activités du canal Lachine, il convient de souligner le nombre croissant des goélettes et caboteurs chargés de bois à destination de la maison Daigle & Paul Limited. Ces chargements d'épinettes et de sapins parviennent du Lac Saint-Jean, de Gaspé, de Trois-Pistoles, de Rimouski et, en général du bas du fleuve. Cette initiative du Montréal par sa faveur le développement de ces régions accessibles seulement par ce moyen de transport et permet à l'Ontario de se procurer le bois à meilleur marché dans notre province la plus grande source de bois de construction au monde. Daigle & Paul achètent ainsi de 30 à 40 cargaisons par mois.

Le brigadier Foster serait nommé ministre du Canada au Japon

Ottawa, 28. (P.C.) — On a appris ce soir, de personnes généralement bien renseignées, que la nomination du brigadier W. W. Foster, commandant du district militaire No 10, au poste de ministre canadien au Japon serait annoncée sous peu.

Le Gendarmier n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

(Suite de la page 1) parlaient à haute voix et qui faisaient signe aux autres de les suivre; M. Malone continuera son témoignage à l'ouverture de la séance demain.

Inauguration d'un laboratoire au Jardin botanique

Ottawa, 28. (P.C.) — M. le juge Alfred Savard, de la cour supérieure de Québec, a été nommé président du bureau d'arbitrage établi pour régler le différend entre l'Aluminium Company of Canada et les employés de son usine d'Arvida.

Berlin ferait des demandes à la Turquie

(Suite de la page 1) conféré à Ankara avec le ministre turc des Affaires étrangères Sukru Saracoglu.

M. King inaugure une route

(Suite de la page 1) la route par les ingénieurs de l'armée canadienne.

Boni de vie chère pour les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick

Fredricton, 28. (P.C.) — Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a approuvé en principe le boni de vie chère pour les fonctionnaires et d'augmenter la méthode de distribution, à compter, aujourd'hui, M. J. B. McNair, premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Viellard disparu

Saint-Calixte Nord, Qué., 28. (P.C.) — Des bûcherons et de policiers provinciaux font des recherches dans les bois pour retrouver M. Médéric Bétonnary, âgé de 84 ans, disparu depuis dimanche dernier.

Le brigadier Foster serait nommé ministre du Canada au Japon

Ottawa, 28. (P.C.) — On a appris ce soir, de personnes généralement bien renseignées, que la nomination du brigadier W. W. Foster, commandant du district militaire No 10, au poste de ministre canadien au Japon serait annoncée sous peu.

Le Gendarmier n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

(Suite de la page 1) parlaient à haute voix et qui faisaient signe aux autres de les suivre; M. Malone continuera son témoignage à l'ouverture de la séance demain.

Inauguration d'un laboratoire au Jardin botanique

Ottawa, 28. (P.C.) — M. le juge Alfred Savard, de la cour supérieure de Québec, a été nommé président du bureau d'arbitrage établi pour régler le différend entre l'Aluminium Company of Canada et les employés de son usine d'Arvida.

GAZOLINE, GRAISSE, HUILE, LAVAGE, SIMONIZÉ
Entreposage à la journée ou au mois
avec service de livraison
CAPACITÉ 200 VOITURES
SERVICE DE 24 HEURES
LAURIER GARAGE
GERALD GROULX, L.T.E.E., Propriétaire
390 ouest, avenue Laurier - - - CR. 3115

The Canada

TAIT-FAVREAU Limitée
L. FAVREAU, O.D., président
Le spécialiste OPTOMETRISTE
LORENZO FAVREAU
et ses assistants Lucien Hébert, B.A.O.,
C. Monette, B.A.O.
OPTOMETRISTES-OPTICIENS
LICENCIÉS
"Bacheliers en Optométrie"
Bureau du Centre :
308 E. rue St-CATHERINE • 6500, rue St-PIERRE
TÉL. CA. 6700

MONTREAL, VENDREDI 29 AOUT 1941

Les pêcheurs gaspésiens ont évolué, dit M. Rochette

Ils ont su s'adapter avec une rapidité étonnante aux nouvelles méthodes de préparation et de préservation du poisson, dit le ministre des pêcheries maritimes

Québec, 28. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'honorable Edgar Rochette, C.R., ministre du travail, des mines et des pêcheries maritimes, a réuni les courtiers parlementaires, hier après-midi, pour leur communiquer ses impressions en marge de sa récente tournée d'inspection des centres de pêche de la Gaspésie. Il leur a également parlé de ses projets pour compléter la réorganisation des pêcheries maritimes du Québec.

"Au cours de l'intéressant voyage que nous avons fait ensemble, messieurs les journalistes," dit l'honorable M. Rochette, "j'ai eu l'occasion de causer avec une foule de pêcheurs de Bonaventure, de Gaspé-Sud et de Gaspé-Nord, de même qu'avec des gens qui s'intéressent à notre industrie de la pêche maritime. Une activité intense règne partout. Les pêcheurs sont en général très satisfaits de leur sort, et travaillent avec un enthousiasme qu'on ne leur connaissait pas depuis longtemps. J'ai été également heureux de constater la propreté et l'ordre qui règnent dans les divers établissements de la province et des particuliers. Le slogan "Propreté", adopté lors de la conférence des pêcheurs, l'hiver dernier, a été mis en pratique, et j'en remercie les intéressés.

"Le pêcheur gaspésien a évolué énormément en ces dernières années, afin de satisfaire aux exigences d'un nouveau marché que les circonstances l'ont forcé à conquérir. Avec une rapidité étonnante il a su s'adapter à de nouvelles méthodes de préparation et de préservation du poisson, tout en conservant à sa morue séchée, l'authentique "Gaspé Cure", la réputation qui en a fait un produit inégalé sur les marchés canadiens et étrangers.

"S'il réussit maintenant à produire un poisson frais, congelé et fumé dont l'excellence est reconnue, qu'il écoule rapidement et à des prix fort intéressants, il nous faut tout de même admettre que ce résultat magnifique n'est pas le fruit du hasard.

"On ne pardonnera de faire une mise au point qui s'impose depuis longtemps.

"En certains milieux, non seulement on se plaît à ignorer systématiquement le rôle de premier plan que la présente administration provinciale joue dans la réorganisation de nos pêcheries maritimes, par l'entremise du ministère que j'ai l'honneur de diriger, mais on s'accorde volontiers le mérite de la situation intéressante dans laquelle nos pêcheurs se trouvent présentement.

"Depuis que l'honorable M. Godbout m'a confié le ministère des pêcheries maritimes, en octobre 1939, on me rendra ce témoignage que je me suis mis au-dessus des considérations politiques pour envisager que le bien-être des pêcheurs et l'avancement de notre industrie des pêcheries maritimes. Je n'ai rien négligé pour atteindre cet objectif.

"Au début de la saison 1940, nous

avons préparé un programme qui, dès l'an dernier, a commencé à porter des fruits. A part la réorganisation administrative du département, qui comporta l'entrée en fonctions d'un sous-ministre, l'établissement à Gaspé du bureau du surintendant, et la création d'un Office de publicité et de propagande, nous avons fait agrandir, aux endroits stratégiques de la côte, les entrepôts frigorifiques qui étaient trop petits pour prendre soin d'une production de poisson frais et congelé aussi intense que celle que nous avons maintenant. A Grande-Rivière, nous avons fait construire le plus spacieux entrepôt de la péninsule. De plus, nous avons doté ces établissements de systèmes ultra-modernes de congélation rapide, une invention nouvelle que la science vient de mettre au service des pêcheries. Ce système consiste à congeler le poisson dans des chambres où la température peut varier entre 20 et 30 degrés sous zéro et même plus. L'air froid est mis en circulation au moyen de puissants éventails électriques. Congelé rapidement, le poisson conserve toutes ses propriétés.

"Les statistiques de la production pour 1940 et pour cette année nous justifient entièrement d'avoir amélioré notre réseau d'entrepôts frigorifiques à Gaspé, à Port-Daniel, Gascons, Newport, Grande-Rivière, Belle-Anse et Petit-Gaspé. Les deux premiers entrepôts sont situés dans Bonaventure; les autres dans Gaspé-Sud. Dans ce dernier comté, ce ne sont certainement pas les représentations politiques qui m'ont fait agir, et je voudrais que les pêcheurs, et ceux qui s'intéressent à leur sort, en prennent bonne note.

"A quelques rares exceptions près, les entrepôts frigorifiques, fumeries, hangars de classification et ateliers de filet que l'on peut voir en Gaspésie, ont été construits et payés par la Province de Québec, et non pas par des groupes, et ils sont la propriété de la Province de Québec. Ces établissements représentent une dépense-capital de \$1,250,000 et il nous en coûte chaque année quelque chose comme \$60,000 pour en assurer l'entretien et l'usage, et nous ne

(Suite page treize)

Documents remis par la Ville à la Régie des services publics

Des représentants officiels de la Ville ont déclaré hier que les plans du nouveau système d'éclairage des rues de Montréal avaient été remis, tel que demandé, à la Régie des services publics qui en a besoin pour établir le nouveau taux d'électricité que la municipalité paiera à la Montreal Light Heat and Power. On sait que ces documents devaient être remis au plus tard le 28 à la Régie.

Le jeune Feron ne fut pas victime d'un chauffard mais il se blessa en tombant

Maurice Anthony Feron, 17 ans, fils de M. James P. Feron, propriétaire de la maison J. P. Feron & Sons Incorporated, dont l'établissement et le domicile sont sis 2252, rue St-Antoine, succomba samedi soir dernier, à la suite d'une chute sur le pavé, chute qui fut probablement accidentelle. C'est ce qui découle d'une longue enquête commencée lundi au sujet de la mort tragique de ce jeune homme, et continuée hier par un jury

sous la présidence du coroner du district de Montréal, Me Richard L. Duckett. La tragédie qui coûta la vie au défunt se déroula rue Notre-Dame, près de la rue Turgeon, à la suite d'une violente altercation entre jeunes gens.

Le Dr Rosario Fontaine, médecin légiste, qui fit l'autopsie du cadavre, en donna le résultat. Les vêtements de la victime étaient maculés de sang. Il n'y avait aucune trace de roue d'auto sur son corps. Il portait de nombreuses blessures à la figure causées apparemment par les coups violents. La victime succomba à une large fracture du crâne, causée apparemment par une chute sur la chaussée.

Patrick Kerney, 18 ans, 1974, rue St-Antoine, dit que samedi soir dernier il était allé avec plusieurs compagnons, dont le jeune Feron, à une taverne où ils prirent quelques consommations. La querelle commença quand le jeune Feron traita son compagnon de "nazi français". Mais il les apaisa et ne vit personne tomber sur la chaussée. Feron avait fait une chute, auparavant, en perdant l'équilibre sur le trottoir.

Un autre témoin, Denis Keys, 22 ans, 2042, chemin Plymouth, déclare que lui et quatre autres compagnons s'étaient querellés après avoir pris quelques consommations. Un groupe de 9 jeunes gens vinrent se mêler à la bataille. Il ne vit personne tomber sur la chaussée. Il entendit le bruit d'un verre se cassant sur la chaussée.

M. Athanas Scodras, restaurateur, domicilié à 3628 ouest, rue Notre-Dame, dit qu'il entendit les bruits d'une querelle dans la rue et de verre brisé. Il sortit sur le trottoir et ne vit aucun auto; il aperçut deux jeunes gens gisant au milieu de la chaussée.

Le duc de Kent à l'hôtel de ville



Le duc de Kent, qui était, pour la seconde fois, l'objet d'une réception à l'hôtel de ville, a rappelé quelques-uns des faits qui se sont déroulés lors de son premier passage en notre ville, en 1929. Il a conversé en français avec les chefs de l'administration municipale. Sur cette photo, on remarque de gauche à droite: MM. A.-E. Goyette, Georges Guévremont, le duc de Kent, M. le maire Raynault, un officier de l'aviation, Me Georges-C. Morier, vice-président du comité exécutif. (Photo CANADA)

La Gendarmerie n'a pas découvert d'éléments subversifs à Arvida

Un inspecteur témoin que, selon lui, la grève de l'Aluminum Company a été causée par des ouvriers mécontents — La police d'Arvida. La commission d'arbitrage est nommée

Chicouti, 28. (P.Q.) — M. J. Lemieux, inspecteur de la Gendarmerie royale du Canada, a déclaré, aujourd'hui devant la Commission royale qui enquête sur la cause de la grève de cinq jours à l'Aluminum Company of Canada, en juillet dernier, à Arvida, qu'à son avis il n'y avait aucun élément subversif dans le conflit en question.

L'inspecteur Lemieux, l'un des neuf témoins qui ont comparu aujourd'hui devant la commission royale qui a commencé son enquête mardi dernier, a dit croire que la grève "a été causée par des ouvriers mécontents de leurs salaires et de leurs conditions de travail". "Je n'ai pu découvrir la moindre trace de menées subversives", a-t-il ajouté.

Le témoin a interrogé plus de deux cents personnes, à la lumière des réponses obtenues, il est d'avis que la grève a été "spontanée", quoique le signal de la grève peut en avoir été donné par trois ou quatre personnes qui comparaitront devant la commission.

Interrogé par M. Gérard Picard, représentant du syndicat catholique des travailleurs de l'aluminium, l'inspecteur Lemieux a répondu que les quelques ouvriers de la fabrique d'aluminium qui ont été suspendus ne l'ont sûrement pas été à la demande de la Gendarmerie royale du Canada.

Le témoignage de l'inspecteur Lemieux a suivi celui de M. J. White, chef du personnel, qui a dit: "Je n'ai rien remarqué qui démontrerait que des éléments subversifs soient responsables de la grève. Il pourrait y en avoir, mais je ne le sais pas."

M. White a ajouté qu'à son avis la grève "a été désorganisée" la "mèche organisée" qu'il ait jamais vue. Personne n'en assumait la responsabilité. Il n'y avait pas d'organisation parmi les hommes, "mais il y avait de l'organisation dans les actions des hommes."

Le jour même de la grève, le 24 juillet, a aussi expliqué M. White, des avis ont été mis à la poste de son bureau pour annoncer que tous les employés de la compagnie au Canada allaient recevoir un boni de vie chère de \$1.25 par semaine. Si on n'a pas annoncé plus tôt que le début de vie chère serait accordé, c'est que tous les arrangements n'avaient pas été faits à cet effet. La compagnie avait décidé, deux semaines avant la grève, d'accorder le boni.

Comme on lui demandait s'il croyait que les ventes perdues par la compagnie en raison de la grève se chiffraient par approximativement \$6,400,000, comme M. A. C. Johnston, le contremaître des travaux d'Arvida, a déclaré qu'il n'avait pas eu le temps de faire une estimation. Il a toutefois dit que ces chiffres semblaient raisonnables.

M. White a déclaré que la compagnie a subi des dommages matériels ainsi que des pertes dans la production.

L'hon. juge Séverin Letourneau, qui préside l'enquête avec l'hon. juge W. L. Bond, a dit que la grande perte subie était celle de la production de trois semaines, perte qui veut dire une diminution de 32,000,000 livres d'aluminium pour l'effort de guerre du Canada.

M. Picard, M. Picard a demandé si "nous étions disposés à recevoir onze représentants des grévistes. Nous avons répondu que nous n'entrerions pas en pourparlers avec des hommes qui étaient illégalement en possession de notre propriété."

Toujours au dire de M. White, M. Picard a dit que les grévistes demandaient \$1 de l'heure. C'était une augmentation de trente sous de l'heure, aurait dit M. Picard aux représentants de la compagnie. Et vu que les grévistes demandaient une telle augmentation, les autres employés de l'usine en demandaient autant. Le lendemain du retour des ouvriers au travail sans avoir obtenu ce qu'ils demandaient, la compagnie a dit au syndicat qu'elle désirait qu'une commission d'arbitrage étudie la question.

Au début de la séance de cet après-midi, aujourd'hui, M. J.-A. Mathewson, chef du bureau d'emploiement, a continué son témoignage d'hier. Il a déclaré que "matériellement" tous les hommes de l'équipe de quatre heures ont marqué leur arrivée à l'horloge, indiquant par là qu'ils allaient travailler. Jusqu'à date, on a dit que la grève a été déclarée par des hommes qui devaient commencer à travailler à quatre heures.

M. Philippe Larouche, un employé de bureau de l'Aluminum Company, a témoigné à la suite de M. Labelle. Il a déclaré qu'il ne pouvait pas se souvenir d'avoir dit à M. Stanley Barrette, un contremaître d'Arvida, qu'il avait entendu parler que l'équipe de quatre heures allait déclarer la grève. Il a cependant témoigné qu'il a entendu dire, vers deux heures, le 24 juillet, que l'équipe de quatre heures allait faire la grève. Il a entendu quelqu'un parler ainsi comme il se rendait d'Arvida à Jonquière, en autobus.

(Au cours de l'avant-midi, M. Barrette a dit à la Commission royale que M. Larouche lui a confié, à dix heures du matin, le 24 juillet, qu'il était rumeur qu'il y ait une grève au cours de l'après-midi.)

M. Denis Malone, surveillant de l'usine No 3, a rendu témoignage un peu avant l'ajournement. Il a rappelé ce qui s'est produit à l'intérieur de l'usine, au début de la grève. Il a vu un grand nombre d'hommes qui

(Suite page treize)

L'hon. J.-A. Mathewson rencontrera M. Ilsley le 22 septembre

Québec, 28. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'hon. J. A. Mathewson, trésorier de la province, a annoncé aujourd'hui qu'il se rendrait à Ottawa le 22 septembre sur l'invitation de l'hon. J.-L. Ilsley, ministre des finances du Canada, pour discuter avec ce dernier de l'abandon par la province au gouvernement fédéral de la taxe sur les corporations et de l'impôt sur le revenu, pour la durée de la guerre.

On se souvient que dans son discours du budget au Parlement du Canada, l'hon. M. Ilsley demanda aux provinces leur coopération dans le domaine financier sous la forme mentionnée plus haut. La province de Québec fut une des premières, parmi les huit provinces qui ont promis leur coopération, à assurer au ministre des finances que son vœu serait réalisé.

"D'après quelques temps," a dit l'hon. M. Mathewson, "nos comptables étudient les moyens de se rendre à la demande de l'hon. M. Ilsley et nous coopérons avec Ottawa avec empressement."

Les employés du tramway recevront le boni de guerre le mois prochain

Le président de la division 210 de la Fraternité canadienne des employés du Tramway, M. A. R. Mosher, a annoncé, hier soir, que la compagnie des Tramways consent à payer le boni de guerre aux employés, plutôt que de faire régler la question par un comité d'arbitrage et on l'a avisé que ce boni serait probablement payé le mois prochain, soit en septembre.

Il est probable que le conseil ne siègera pas le 2

Il se réunira, cependant, comme la loi l'exige, mais il suspendra immédiatement sa séance

La prochaine séance du conseil municipal, qui, selon la loi, doit se tenir le mardi 2 septembre, a été convoquée pour l'heure insuïte de midi, ce jour-là, ce qui indique que l'on ne siègera probablement pas mardi et qu'une motion sera présentée à l'effet de retarder les délibérations jusqu'au lendemain.

Déjà certains conseillers avaient suggéré au comité exécutif que, le 2 septembre étant la journée de l'entrée des classes dans presque toute la province, il serait difficile d'être en nombre, plusieurs des membres du conseil devant aller conduire leurs garçons ou leurs filles au collège ou au couvent. L'administration, cependant, se devait d'obéir à la loi et de convoquer la séance pour le 2 septembre. Ce sera alors aux conseillers eux-mêmes de décider s'il y aura séance ou non ce jour-là.

Entre temps, on a révélé, hier, que le feuilleton de la séance, que l'exécutif a lui-même préparé, comprend quelque 40 items. En voici quelques-uns parmi les principaux: achat pour une somme d'environ \$297,000 de machines à enlever la neige ou devant servir au département de l'incinération; allocations d'environ \$90,000 à diverses institutions charitables et éducationnelles et que l'on fut incapable d'adopter aux dernières séances du conseil parce que les membres de ce dernier n'y assistèrent jamais en nombre suffisant, pour que l'on puisse prendre le vote; concession pour l'exploitation d'un restaurant au sous-sol de l'hôtel de ville, affaire que le conseil a déjà réglé deux fois; élection d'un maire suppléant qui succèdera au conseiller Victor Lévesque; communication de la Commission de l'industrie laitière de la province de Québec sur le sujet de la livraison du lait à domicile aux petites heures le matin; communication du département provincial des affaires municipales sur la demande que le conseil lui a faite d'abandonner le contrôle qu'il exerce sur l'administration de Montréal; appropriation de \$200 au Conseil des métiers et du travail pour lui aider à célébrer la fête du travail, etc.

On s'attend en outre que les conseillers présenteront une quarantaine d'avis de motions qui devront être considérées par le conseil à sa prochaine séance statutaire, au début de décembre.

Nouveau record établi à l'usine Noorduyn Aircraft

Les directeurs de la Noorduyn Aircraft Limited annoncent ce qu'ils croient être un nouveau record canadien d'essai d'avions destinés au gouvernement.

Il ont révélé que mercredi, les pilotes A. L. Capreol et l'officier d'aviation G.-R. Lortie avaient fait l'essai de huit nouveaux avions et réparé sept appareils. Selon les directeurs, ce record n'a été dépassé en temps de guerre ni au Canada ni aux Etats-Unis.

Cycliste tué dans une collision survenue sur la route, près de St-Jean-d'Iberville

Saint-Jean, 28. (Du correspondant du Canada). — M. Albert Bertrand, 34 ans, de St-Alexandre, a été tué instantanément, cet après-midi, sur la route entre St-Alexandre et St-Jean. M. Bertrand qui s'en allait en bicyclette, fut heurté par une automobile, à environ trois quarts de mille du village. L'automobile était conduite par M. Gilles Tougas, de Notre-Dame-de-Stanbridge. M. Tougas a déclaré que M. Bertrand avait été heurté au moment où un camion

Nombreux contrats approuvés par le comité exécutif

Il faudra maintenant que 51 des 99 conseillers les acceptent

Par un vote de 3 voix contre 2, le comité exécutif a adopté hier un rapport où il recommande au conseil municipal d'approuver que la Ville achète pour environ \$297,000 de machines à enlever la neige et d'appareils dont le département de l'incinération a besoin. Pour que ce rapport soit ratifié par le conseil, il faudra que ce dernier le vote par 51 de ses 99 voix.

Des contrats d'une valeur approximative de \$37,000 furent approuvés à l'unanimité, hier, par l'exécutif. C'est au sujet des autres, se chiffant à quelque \$250,000, qu'il y eut division. Un autre contrat de \$17,000 a été complètement rejeté. Cette question faisait l'objet des délibérations de plusieurs membres de l'exécutif depuis quelques jours, et ils se sont réunis à plusieurs reprises pour venir à bout de la vider.

La Ville avait demandé des soumissions pour quatorze sortes de machines; elle reçut des réponses de neuf compagnies. Dans les cas de neuf des quatorze machines qu'elle désirait acquérir, il ne se présenta qu'un seul soumissionnaire. Montréal voulait obtenir trois appareils à charger la neige et trois "souffleuses", mais trouva que le seul soumissionnaire qui lui offrit les premiers n'avait pas exactement ce qu'on lui demandait, elle a décidé de n'acheter que six de ces aspiratrices.

Voici maintenant la liste des contrats que le comité exécutif demanda au conseil de sanctionner de son approbation:

Deux "souffleuses" "Sicard", modèle 1940, deux "souffleuses" "Sicard", modèle 1941, de la compagnie Sicard de Montréal, au coût de \$15,443 chacune; deux "souffleuses" "Niagara", de la "Laurentide Equipment Company", de Montréal, au coût de \$17,072 chacune; quinze tracteurs de deux tonnes, au coût de \$1,897 chacun, de "Watson Jack and Company", de Montréal; quinze chasse-neige pour camions de cinq tonnes, au coût de \$834 chacun, de Cusson Frères de Montréal; dix-huit chasse-neige pour camions de deux tonnes et demie, au coût de \$607 pièce, de Cusson Frères; seize chassis pour camions de deux tonnes et demie et de trois tonnes et demie, au coût de \$3,726 pièce; seize bascules de Duval Motors, de Montréal, au prix de \$3,726 pièce; seize bascules de Duval Motors, de Montréal, au prix de \$677 chacune; quatorze charriots à planier pour camions de trois tonnes et demie et de cinq tonnes, au coût de \$2,400 chacune; trois appareils pour nettoyer les puisards de la Bickle-Seagrave Company, de Woodstock, Ontario, au prix de \$5,350 chacun; trois chassis pour camions de cinq tonnes, de la compagnie Sicard de Montréal, au prix de \$7,170 pièce; un treuil de Cusson Frères, au prix de \$1,200.

Le nom de l'ancien maire restera sur cette plaque de bronze

Les autorités municipales ont décidé hier que le monument qui s'élève près du chalet de la montagne et qui rappelle la visite du roi George VI et de la reine Elizabeth à Montréal, en mai 1939, doit être laissé intact, même si cela signifie que le nom de l'ancien maire Camille-Henri Houde doit continuer d'y apparaître. On sait que des inconnus avaient effacé le nom de bronze qui se trouve sur ce monument. Comme on l'a fait nettoyer et repasser à l'occasion de la visite du duc de Kent, le nom du maire intermédiaire sera de nouveau gravé sur la plaque.

POUR TELEPHONER AU "CANADA"

Dans le jour
HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FÊTES

Police, incendie, accidents	HA. 5124
Éclairage	HA. 5124
Directeur de l'Information	HA. 5161
Atelier de composition	HA. 4482
Service d'information	HA. 3407
Circulation et expédition	HA. 5124
Rédacteur en chef	HA. 4184



Les plus grands clés et les plus bas prix pour CHARBON et BOIS sec "à l'abri"

Wilson Frères
Jon. Charbon, Prop.
CHARRIER 2161

CR. 2135 BEURRE-OEUF-PROVISIONS CR. 2135

LOUBIGNANT

FRÈRES LIMITEE

BEURRE	Qualité	38c
de	Desserte	37c
Crèmerie	Troisième	35c
	Qualité	

3135 rue SAINT-HUBERT
6515 rue SAINT-LAURENT
5475 rue MONT-ROYAL EST
2920 rue MARSON
1265 rue MONT-ROYAL EST
1177 rue MONT-ROYAL EST
1374 rue MONT-ROYAL EST
2580 rue MONT-ROYAL EST
1534 rue ST-ETIENNE
6520 rue SAINT-HUBERT
6823 rue WELLINGTON

Monsi formons à 6 h. 30 tous les jours excepté les vendredis et samedis

R. S. V. P.

Assurez votre sécurité future en épargnant aujourd'hui. Achetez des certificats d'épargne.

QUESTIONS

1—Quoi qu'on n'en saisisse pas toujours du premier coup toute l'ironie, à cause du génie de la langue, il est des expressions anglaises piquantes et souvent même savoureuses. Les Américains en ont par exemple créé quelques-unes que nous pourrions fort bien adapter, telles que "eating on the cuff". Littéralement cela veut dire manger sur la manchette. En bon français comment la traduiriez-vous? et comment expliqueriez-vous son origine?

2—Vous croyez sans doute pour votre part, ceux d'entre vous qui ne pouvez souvent quitter notre pays pour voyager à l'étranger, que Hitler est incontestablement l'homme le plus connu de la planète. Au dire des vrais voyageurs, de ceux qui sans cesse vont par monts et par vaux, ce n'est point du tout vrai et il leède de beaucoup à un simple citoyen de New-York, qui tout le monde appelle simplement "Oscar", sans plus. Qui est donc cet Oscar?

3—Lorsque quelque événement d'importance primordiale se produit dans l'histoire de l'humanité, tous les gens s'intéressent aux moindres circonstances qui l'ont entouré, espérant ainsi la mieux comprendre, et se souvenant souvent beaucoup mieux de ces circonstances accessoires que du fait principal. Si donc je vous demandais quel est le plus grand événement de l'histoire qui se passa dans une auberge, que répondriez-vous?

(Voir réponses en page 2)

GEO. VANDELAC LTEE
Fondée en 1890
DIRECTEURS DE FUNERAILLES
SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCE
120 rue Rachel Est, Montréal
TÉL. BELAIR 1717
G. Vandellac, Jr. Alex. Goss

M. Poirier
Directeur de funérailles
ENSEMBLE DIPLÔME
6603
St-Laurent
CR. 5700
MONTREAL